

**MEMOIRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN OU RENOUVELLEMENT
DES MEMOIRES URBAINES ?**

**L'exemple de la cité Olivier de Serres à Villeurbanne et du quartier de Parilly à
Bron**



**MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU
DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

RAPPORT FINAL

FO5.75 CO 05000088

DECEMBRE 2007

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
1 AUTOUR DU RENOUVELLEMENT URBAIN, DU PATRIMOINE, DE LA VALEUR ET DE LA MEMOIRE	5
2 MEMOIRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN OU RENOUVELLEMENT DES MEMOIRES URBAINES.....	8
HISTOIRE	11
1 LA CITE OLIVIER DE SERRES A VILLEURBANNE.....	11
2 LE QUARTIER DE PARILLY A BRON	15
INTERMEDE, REPROBLEMATISATION ET METHODE	21
COUP DE SONDE DANS LES TEXTES : UN OUBLI RELATIF.....	25
1 MEMOIRE DU GOUVERNEMENT I : OLIVIER DE SERRES : UNE OPERATION PROMOTIONNELLE	27
1.1. MEMOIRE INSTITUTIONNELLE.....	27
1.2. MEMOIRE DES « GAUCHISTES »	32
1.3. MEMOIRE DES VILLAS	35
1.4. UNE FENETRE DE TIR POUR DEBATTRE DU LOGEMENT DES IMMIGRES SUR L'AGGLOMERATION : LA COMMISSION PERMANENTE DE L'HABITAT SOCIAL ET LE GROUPE DES TECHNICIENS	39
1.5. PREMIER SURGISSEMENT MEMORIEL	42
1.5.1. <i>un ouvrage : « Olivier de Serres ou la Médina brumeuse »</i>	42
1.5.2. <i>Un premier film</i>	43
1.5.3. <i>Le centre de la mémoire à Villeurbanne</i>	44
1.5.4. <i>2008 : l'entrée en commémoration ?</i>	45
2 NOUVEL INTERMEDE, FLASH-BACK, NAISSANCE D'UNE POLITIQUE D'AGGLOMERATION ET RECOMPOSITION MILITANTE	46
2.1. FLASH BACK : LA NAISSANCE D'UN MILIEU D'EXPERTS.....	46
2.2.1. <i>La place de l'agence d'urbanisme</i>	47
2.2.2. <i>Le GSU</i>	48
2.2.3. <i>Economie et Humanisme</i>	49
2.2.4. <i>Du côté des aménageurs</i>	50
2.2.5. <i>L'ALPIL : une nouvelle association dans le paysage</i>	51
2.2.6. <i>Le logement des immigrés : une préoccupation qui monte dans le système d'expertise locale</i>	51
2.2.7. <i>Des obstacles politiques à lever</i>	53
2.2. LES MINGUETTES : UN DOSSIER D'AGGLOMERATION.....	55
2.3. LA CPHS : UNE VOLONTE TECHNIQUE DE MISE EN DEBAT.....	56
2.3.1. <i>La réussite technique d'un échec politique ?</i>	56
2.3.2. <i>Olivier de Serres : un cas qui pèse en arrière-fond</i>	58
2.4. RECOMPOSITION ET ECLATEMENT DES EXPERTISES.....	59
2.4.1. <i>Du côté des politiques du logement : l'effervescence expérimentale et la maturation politique</i>	60
2.4.2. <i>Après le groupe des techniciens : le rôle de la FONDA</i>	62
3. MEMOIRE DU GOUVERNEMENT II BRON PARILLY : UNE OPERATION ANTICIPATRICE	63
3.1. LA MEMOIRE D'UNE BATAILLE	64
3.1.1. <i>Scène de la bataille</i>	64
3.1.2. <i>Bataille en coulisse</i>	67
3.2. AGREGATIONS ASSOCIATIVES : LA MEMOIRE DU CONTRE-PROJET	67
3.2.1. <i>L'enquête sociologique confisquée</i>	67
3.2.2. <i>Le débat sur la mixité</i>	68
3.2.3. <i>Jeux politiques</i>	69

3.2.4. <i>Connexions associatives</i>	69
3.2.5. <i>Un contre-projet non discuté</i>	71
3.3. LE PROTOCOLE COMME SORTIE DE CRISE : LES EFFETS D'UNE BATAILLE.....	74
3.3.1. <i>L'émergence du projet urbain comme justification</i>	74
3.4. LA POURSUITE LOCALE DE LA MISE EN SECRET.....	76
3.5. FILMER LE RENOUVELLEMENT URBAIN A BRON.....	77
4.LES ETATS GENERAUX DU LOGEMENT : PARLER DU RENOUVELLEMENT URBAIN.	81
4.1. LA DUCHERE.....	81
4.2. LES ETATS GENERAUX DU LOGEMENT.....	82
4.3. LES ATELIERS DU RENOUVELLEMENT URBAIN ET LA CHARTE DU RELOGEMENT : POURSUIVRE LES ECHANGES, ECRIRE POUR STABILISER LES CONFLITS.....	84
4.3.1. <i>Le rôle du comité de suivi</i>	84
4.3.2. <i>La charte du relogement</i>	86
4.4. LES DEUXIEME ETATS GENERAUX.....	87
4.5 PERFORMER POUR RENOUVELER LES RECITS URBAINS.....	88
CONCLUSION	92
BIBLIOGRAPHIE	96

PREAMBULE

Un quartier, des barres. Rasés au début des années 1980. Qu'en reste-t-il ? Rien. Des traces mémorielles sans ancrage dans le lieu, un souvenir d'avant. J'ai croisé autrefois un jeune homme qui portait avec lui un petit cahier imprimé en hommage à une cité disparue : la cité Olivier de Serres à Villeurbanne. Il faisait dans l'insertion des publics en difficulté. Il disait à qui voulait l'entendre que cette histoire-là était importante pour lui.

L'architecte de Bron Parilly, premier grand ensemble de l'agglomération lyonnaise construit à la fin des années 1950 a souhaité, en 1998, au moment où on parlait de le démolir, faire inscrire son projet au patrimoine, au titre du premier grand ensemble lyonnais, emblème du mouvement moderne en Architecture.

D'une souffrance personnelle à une volonté de reconnaissance de la qualité esthétique d'un projet architectural, les volontés de renouvellement urbain des quartiers en difficulté ne laissent pas insensible même si elles peuvent laisser sceptique quant à l'efficacité de ces processus. Pour mettre à distance ce scepticisme, il est possible de détourner un peu les questions et de se demander : **qu'est-ce qui est appris à travers ces processus ? Qu'est-ce qui se transmet ? Tel était le sens initial de ce travail qui s'est peu à peu déplacé.**

1 Autour du renouvellement urbain, du patrimoine, de la valeur et de la mémoire

L'histoire des villes occidentales est pétrie de démolition d'immeubles, de reconquête foncière pour accueillir encore et toujours de nouveaux habitants, de transformations importantes pour assouvir les volontés politiques, foncières et financières. Toute histoire des villes est donc une histoire de renouvellement urbain. En soi, donc, les processus de démolition des immeubles en ville ne sont pas vraiment nouveaux. Que l'on s'interroge sur le devenir d'immeubles qui ont une quarantaine d'années dans la ville l'est un peu plus. L'usage contemporain voudrait que ces immeubles soient plus anciens pour être appelés à démolition. Que l'on cible des immeubles ayant le même âge, à la périphérie des villes et qui ont tous la même histoire de construction : répondre dans l'urgence à des besoins de logements étonne toujours un peu dans un contexte de diminution de la vacance dans le parc social, de la forte hausse des coûts du foncier et des logements aux échelles intercommunales et du fort nombre de demandeurs de logements sociaux dans ce pays.

L'argument qui préside à la démolition est connu : « La Caisse des Dépôts et Consignations est, en tant que banquier du logement social, très attentive au devenir du parc HLM... Le raisonnement économique est le suivant : si le patrimoine se dévalorise de façon massive, les organismes HLM ne pourront pas s'en relever et la CDC ne couvrira pas ses créances... »¹ Donc les raisons avancées pour s'engager dans des

¹ Sylvie Harburger in « Les grands ensembles, la logique de leur construction et de leur réhabilitation », Banlieues à Problèmes, ss la direction de Baudin G. et Genestier P., Paris, La Documentation Française, 2002, p 67.

processus de démolition massifs inaugurés sous le ministère de Claude Bartolone puis renforcés par les lois Borloo restent financières. Gardons-le à l'esprit tant il apparaît que cet argument financier à l'échelle nationale s'estompe aux échelles locales derrière d'autres arguments à préoccupations beaucoup plus sociales : au pire, chasser les plus pauvres ; au mieux, ramener de la mixité sociale dans le quartier en y reconstruisant de nouveaux produits.

Interroger le sens de la démolition telle qu'elle est pensée par la puissance publique aujourd'hui c'est d'abord peut-être interroger trois points : un paradoxe, notre rapport à l'espace et notre rapport au temps quant à la spécificité de ces quartiers.

Les volontés de démolitions apparaissent à l'échelle des quartiers comme des solutions disponibles qui attendent leur mise en problème. La démolition apparaît souvent aujourd'hui comme une solution financière disponible qui attend sa mise en problème à l'échelle d'un territoire donné. Du coup, la démolition apparaît parfois comme **la** solution radicale pour des élus ou des acteurs locaux qui ne savent plus bien par quel bout prendre ces quartiers populaires et qui se disent d'ailleurs parfois : on a tout essayé, on ne cesse de réhabiliter à fonds perdus. Cet épuisement du référentiel réparateur a ses adeptes de même que ses détracteurs¹. Cette radicalisation semble être une réponse à une **forme de panne de l'action publique**. Avec cette radicalisation des solutions disponibles, une forme de renversement s'opère : il faudrait d'abord démolir avant même de reconstruire dans un contexte où il est extrêmement difficile, où il n'a peut-être jamais été aussi difficile de produire du logement social et donc d'en construire. Donc, la **situation paradoxale** est la suivante : puisqu'on a du mal à construire du logement social, autant en démolir... Finalement, la démolition serait-elle le moyen trouvé par la puissance publique pour obliger à construire du logement social ? Mais où ?

Le discours des urbanistes autour de l'espace urbain aujourd'hui est de dire : il faut refaire la ville sur la ville, nous ne sommes plus dans le modèle de la table rase mais bien dans l'adaptation aux contextes locaux et le pragmatisme. Mais comment refaire la ville en détruisant des grandes unités, en reconstruisant des petites unités et tout cela à l'échelle de l'agglomération en prenant pour point d'accroche les **quartiers les moins denses** des agglomérations ?

Il y a par ailleurs dans la démolition une interrogation sur notre rapport au temps et à la mémoire. Les centre-villes sont en voie de patrimonialisation avancée et de gentrification importante.² Tous les centre-villes occidentaux tendent à devenir comme le prophétise Rem Koolhaas, le réservoir à touristes du monde entier. Dans le même temps, cette patrimonialisation tend à évacuer le populaire des centres des agglomérations. Là où réside le populaire d'aujourd'hui, des projets de renouvellement urbain pensent son éviction ailleurs, plus loin. Répétition de l'histoire urbaine. Mais plus largement, comment l'action publique d'aujourd'hui envisage-t-elle la patrimonialisation du populaire dans la ville d'aujourd'hui ? Le patrimoine qui est

¹ Cf en particulier les différents écrits ou interventions de Michel Bonnetti qui ne cesse de rappeler l'importance de la gestion urbaine de ces quartiers.

² Cf les travaux de Jacques Donzelot sur la ville à trois vitesses.

aujourd'hui démolit n'est pas n'importe quel patrimoine : il s'agit d'une propriété sociale. Cela n'en dit-il pas long sur le rapport à la propriété sociale aujourd'hui ? Ces réflexions autour du patrimoine et des grands ensembles comme impossible à patrimonialiser renvoient à un autre élément : leur caractère expérimental et leur rapport particulier au temps.

Comme ces quartiers ont été construits sur le modèle du chantier permanent, voici le nouveau chantier qui commence après la construction et la réhabilitation, la démolition : **un nouveau terrain expérimental pour professionnels en voie de professionnalisation ?** Comment faire patrimoine, mémoire et transmission en cinquante ans d'urgence ¹?

Refaisons un peu d'histoire quant à cette forme urbaine spécifique des années 1960 que sont les Grands ensembles, dénommés comme tels par la puissance publique officiellement au moment de la décision de leur fin. Le rapport Guichard, en 1973, en les nommant comme tels pour la première fois dans un document officiel les fait advenir en les supprimant. Les grands ensembles ont été construits avec la haine du lotissement pavillonnaire des années 1930. Les grands ensembles seront le lieu d'une haine similaire. L'inflation discursive disproportionnée d'avec ses réalisations concrètes que sera le dispositif Banlieues 89 préludera la généralisation de leur démolition. Il faudrait se demander comment une telle haine peut se répéter dans l'histoire quant au logement de certaines classes sociales², d'une part et d'autre part interroger les effets de cette haine. En tous cas, celle-ci produit des effets dont le moindre n'est pas le suivant : **Pourquoi ces quartiers ne font-ils pas patrimoine pour la puissance publique ?** Qu'est-ce qui reste comme mémoire des lieux après la démolition ? Comment celle-ci se construit-elle ? Qui en prend l'initiative ?

Rénovation et/ou renouvellement plutôt que réhabilitation ou restauration. La réhabilitation a souvent été tentée, réalisée avec plus ou moins de succès. D'ailleurs, sur certains quartiers, les derniers immeubles venaient à peine d'être réhabilités que se sont posées les questions de leur démolition. On empêche ce patrimoine social de faire patrimoine ; pour emprunter les termes des aménageurs, de rentrer dans le cycle de la restauration et des secteurs sauvegardés. Les grands ensembles qui entrent dans les processus de rénovation urbaine ne sont pas sauvegardés. Nous insistons tant sur ces termes car il semble bien qu'il y ait une **disjonction** importante entre l'inflation patrimoniale contemporaine et la volonté toujours affichée et affirmée dans certains lieux (les grands ensembles en l'occurrence ici) de faire table rase, de démolir. Bref, ce sont les multiples définitions de la notion même de patrimoine qui sont ici à interroger. Bien souvent, d'ailleurs, les bailleurs justifient la démolition par une réflexion affinée quant à leur stratégie patrimoniale. Celle-ci imposerait alors la démolition. Le

¹ L'une des principales redondances de Jean-Louis BORLOO dans ses discours relatifs au renouvellement urbain fût au démarrage de l'ANRU le caractère d'urgence et d'accélération des procédures, des dispositifs et des outils financiers, qui à ses dires étaient beaucoup trop lents.

² Pour un rappel de ces logiques haineuses, voir le numéro n° 322 de la revue Urbanisme et son dossier : « Le grand ensemble : histoire et devenir », Janvier-février 2002.

dictionnaire¹ nous dit que le patrimoine est : « ce qui est censé mériter d'être transmis du passé pour trouver une valeur dans le présent ».

Comment la puissance publique pense-t-elle la valeur de ces lieux ? Puisqu'on démolit ce patrimoine, c'est qu'il ne vaudrait plus. S'il ne vaut plus, combien tout cela coûte-t-il ? La valeur monétaire est-elle la seule à prendre en compte dans l'affaire ?

Bref, en glissant d'un paradoxe initial à des questions relatives aux espaces urbains puis à la place des temporalités dans l'économie générale des quartiers en renouvellement urbain, on se trouve à aborder les questions de valeur, de patrimoine, de mémoire et de transmission...

2 Mémoire du renouvellement urbain ou renouvellement des mémoires urbaines

Les questions de mémoire posent toujours un problème en tant que leur véracité est soumise à la production que les groupes en font : une défaite du vrai au service du maintien du groupe. Ou pour le dire autrement, l'histoire n'est pas la mémoire et inversement. Halbwachs n'a cessé d'insister sur cette dimension en montrant dans « La topographie légendaire des évangiles en Terre Sainte » que « tandis que pour vérifier leurs perceptions, les hommes, ont besoin d'ordinaire, de se rapprocher de leur objet, il faut semble-t-il, qu'ils s'en éloignent, pour en garder un souvenir collectif. »² C'est que l'histoire et la mémoire sont entre le patrimoine et le territoire. Entre les groupes. « Plusieurs groupes sociaux dont les membres sont en co-présence peuvent générer en même temps des espaces autres dans les mêmes lieux. »³

Ce que nous proposons d'investiguer est la manière dont à 20 ans d'écart deux opérations de renouvellement urbain résonnent localement mais aussi à l'échelle de l'agglomération lyonnaise. Qu'engagent-elles en termes de réflexion sur ces quartiers spécifiques mais aussi qui engagent-elles comme acteurs dans ce processus. A quels débats ces processus donnent-ils lieu ? Quels sont les arguments et les controverses ? Qui les porte ? Et comment les uns et les autres se construisent-ils en collectifs ou se neutralisent-ils ? Comment s'opère le processus de décision ? Où sont les habitants dans ce processus ? Qu'en reste-t-il dans le temps ? Et pour qui ? Pourquoi dans notre époque de présentisme généralisé⁴, le rapport au passé semble estompé ?

Les opérations menées sont des opérations de **conversion** de valeur ou de conversion sociale ou encore de conversion patrimoniale mais ce ne sont pas des opérations qui ne se font qu'à la force du politique. En d'autres termes, elles trouvent aussi parfois l'assentiment des habitants ou d'autres groupes d'acteurs. Et pourtant, quinze ans après un centre social décide de faire un travail autour de la mémoire d'un quartier disparu :

¹ En l'occurrence le Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Sous la direction de Jacques Lévy et Michel Lussault, Paris, Belin, 2003, p 692.

² Cf « La Topographie légendaire des Evangiles en Terre Sainte », Paris, PUF, 1971, p 120.

³ Tarrus A., « Arabes de France », La Tour d'Aigue, Aube, 1995, p 143-144.

⁴ Cf l'ouvrage de François Hartog, « Régimes d'historicités », Paris, Seuil, 2003 qui présente différents régimes d'historicité et une transformation de ces régimes pour un présentisme contemporain généralisé. En même temps, rapporté à l'aménagement urbain, ce nouveau régime ne paraît pas toujours convaincant.

Olivier de Serres. Au moment où on envisage de démolir à Bron Parilly, un travail s'engage sur la commémoration des quarante ans du quartier. Bref, ces jeux entre le passé, le présent et le futur interrogent. Ils interrogent d'abord sur les apprentissages continués que les groupes sociaux font de ces processus de renouvellement urbain et la manière dont ils remanient au cours du temps leurs souvenirs et la mémoire de cet événement. **Bref, comment ces apprentissages mémoriels se co-construisent en fonction d'un présent. Mais aussi, comment ces apprentissages se transmettent dans le temps, à qui et pour qui ? Le renouvellement urbain fait-il mémoire et pour qui ?**

Pour mener notre investigation, nous avons fait le choix de deux sites spécifiques de l'agglomération lyonnaise¹ : la cité Olivier de Serres à Villeurbanne et le quartier de Parilly à Bron, deux communes de l'Est lyonnais, la première de 130 000 habitants, la seconde d'un peu moins de 40 000 habitants. Différentes raisons à ce choix. Pour Olivier de Serres, la raison est simple, c'est le premier exemple local de démolition-reconstruction d'un bâti privé de type moderne fini d'être construit en 1962 appelé à être démolit à partir de 1977. Pour Parilly, c'est la première fois avant les opérations ANRU que l'on démolissait des immeubles habités, ce qui n'avait pas été le cas dans les démolitions de Vaulx-en-Velin ou de Vénissieux qui avaient pu se dérouler dans les années 1980 et 1990, où les immeubles avaient été vidés avant d'être murés longtemps puis démolis. En outre, comparativement à ces deux dernières communes qui ont été largement l'objet de travaux de recherche, nos deux sites paraissaient moins explorés et donc, semblait-il, à première vue, plus pertinents. L'entrée choisie, au départ fût, donc une entrée classique par les lieux et dans le temps : revenir sur la mémoire des lieux et de l'expérience de deux démolitions emblématiques dans la Communauté Urbaine de Lyon (COURLY). Ce n'est pas tant la comparaison terme à terme, projet à projet sur ces lieux qui nous engage que la manière dont ces lieux résonnent, chacun dans un temps différent, de manière spécifique à **l'échelle de l'agglomération**. C'était l'une de nos hypothèses de départ : penser que la démolition, même à l'échelle d'une commune ne peut avoir qu'un retentissement d'agglomération. Ces deux sites sont exemplaires d'un très fort interventionnisme public. Dans un cas, la puissance publique rachète du parc privé pour le démolir, dans l'autre, elle démolit, reconstruit sans s'inscrire dans un partenariat public-privé.² Par ailleurs, ces deux opérations se situent en amont de la généralisation des processus de renouvellement urbain décidée par Claude Bartolone en 1998 puis confirmée par Jean-Louis Borloo en 2003 et institutionnalisée par la création de l'Agence Nationale Pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

¹ Ce travail a été financé par le PUCA mais le projet de recherche a été retenu dans le cadre du programme de recherche territorialisé lancé à l'initiative du ministère de la culture en région Rhône-Alpes sur « **Quand la ville se raconte ... Enjeux culturels et urbains du travail de mémoire dans la métropole lyonnaise** ».

² Contrairement à ce qui se passe sur le quartier de la Duchère dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon où tout l'axe stratégique de renouvellement du site passe par l'attraction renouée du quartier avec les promoteurs privés, sommés de reconstruire des logements par centaine alors qu'on démolit 1500 logements sociaux sur 10 ans.

Enfin, ces deux opérations s'inscrivent dans une histoire et une mémoire locale des politiques de l'habitat et des politiques de la ville sur l'agglomération lyonnaise qui a peu été menée comparativement à de nombreuses autres agglomérations ou communes.¹

¹ Nous pensons en particulier aux travaux de Michel Péraldi pour Marseille, de Jacques de Maillard pour Bordeaux et Montpellier, de Sylvie Tissot pour Montreuil, d'Olivier Masolet pour Gennevilliers, ...

HISTOIRE

1 la Cité Olivier de Serres à Villeurbanne¹

Un industriel, Mr Simon possédait depuis les années 1930 un terrain situé rue Olivier de Serres à Villeurbanne où il avait implanté un site de construction de selles de vélos. Suite à la relocalisation de son activité, il décide de se lancer dans l'immobilier en bénéficiant des primes à la construction et de prêts du Crédit Foncier dans le cadre de la loi d'aide aux rapatriés. Les premiers logements sont attribués dès 1960. 8 barres de 336 logements au total sont bâties avec 64 F3, 168 F4, 104F5 plus une villa dédiée au gérant du parc. Dès la fin du premier bail de 3 ans, la régie Simon décide une forte augmentation du loyer (de 15 à 20%) et des charges (plus de 80%). Un comité de locataires se crée dont les leaders sont vite expulsés à l'expiration de leur bail. Les populations immigrées, et en particulier algériennes au départ investissent le site dont les immeubles sont mal entretenus et les abords extérieurs inachevés et non goudronnés. A l'issue d'un conflit avec les nouveaux locataires, la régie Simon, sous la pression du Crédit Foncier réalise l'aménagement sommaire des espaces extérieurs pour bénéficier des primes à la construction des deux derniers immeubles seulement en 1969.

Une grève des loyers est lancée cette même année pour protester contre la caution exigée de trois mois de loyers, le propriétaire n'est néanmoins pas soumis à la loi sur le cautionnement des loyers, étant propriétaire et non pas régisseur. Forte déception des locataires. A partir du début des années 1970, la cité devient le lieu de rassemblement d'activistes politiques pour venir en appui aux populations dans leur lutte contre le propriétaire. En effet, dès 1970, une circulaire de la Préfecture du Rhône classe le quartier Olivier de Serres comme spécifique et **empêche son peuplement par l'arrivée de nouvelles familles étrangères**. Il s'agissait là d'éviter la pratique des régies privées qui, en vendant des certificats d'hébergements aux familles immigrées obligeaient de fait la Préfecture à les régulariser quasi automatiquement : elles avaient en effet un logement et un bail en bonne et due forme. En 1971, une grève des charges est lancée suite à une nouvelle hausse de la compagnie. Cette multiplication des actions collectives sans réussite entraîne à sa suite de profondes transformations. Dès 1972, le Figaro parle de ghetto. Les incidents se multiplient, voiture qui renverse des Marocains, bagarre générale entre algériens et tunisiens. Les effets de la circulaire préfectorale sur le peuplement jouent. Les appartements se peuplent aussi d'hommes célibataires souvent d'origine tunisienne vite accusés de modifier les équilibres internes et sexuels à la vie du quartier. La vacance augmente ainsi que les occupations illégales.

En 1974, suite à une modification de la carte scolaire, les enfants d'Olivier de Serres constituent la totalité de l'école Jules Ferry. Une seconde école récemment construite

¹ Cette histoire sommaire est basée sur les nombreux articles de presse produits à l'époque, le travail d'Olivier Brachet et Anne Mayere, « Détruire des ensembles récents : l'opération destruction-relogement d'Olivier de Serres à Villeurbanne », Economie et Humanisme, Direction de la Construction, décembre 1983 ainsi que le travail de Maurice Chevallier : « Les ensembles à problèmes : le traitement urbain des problèmes sociaux. 4 études de cas : Les Minguettes à Vénissieux, La Grappinière et la Cité Tase à Vaulx-en-Velin, la Cité Olivier de Serres à Villeurbanne. Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, Arcades, juillet 1989.

est réservée aux enfants du futur quartier en construction à proximité : la Pérallière. « Comment attirer des cadres supérieurs dans un quartier industriel et populaire s'ils doivent envoyer leurs enfants dans des écoles maghrébiniées à 90% ? »¹ En 1975, en effet, les 947 logements de la Pérallière sont inoccupés à moitié. Une grève d'une semaine des parents d'Olivier de Serres est lancée : ils refusent d'envoyer leurs enfants à l'école. En vain. Cette multiplication d'actions collectives et de mobilisation sans succès n'est pas sans effets sur la vie sociale dans le quartier, l'équilibre de gestion du propriétaire, la médiatisation dans la presse locale et la montée du quartier comme problème du côté de la puissance publique locale.

Fin 1974, la compagnie envisage une sortie de crise dans une situation où son image de propriétaire vient ternir son image d'industriel d'une part, où l'équilibre de l'opération devient de plus en plus périlleux à assurer, semble-t-il, d'autre part. Les pouvoirs publics (mairie, préfecture et police) craignent de plus en plus que le « ghetto n'explose ». Le foyer Frappaz, foyer SONACOTRA construit à proximité du quartier est livré malgré l'hostilité des habitants du quartier. **Il ne sera jamais habité.** La Sonacotra est appelée à la rescousse forte de la résorption récente du dernier bidonville à Nice : « la digue des Français ». Les tensions entre les jeunes et la police s'exacerbent. En octobre 1975, la question d'« effacer » la rue Olivier de Serres est évoquée. Parallèlement, le propriétaire fait estimer son bien par les domaines : 25 millions de francs. La préfecture du Rhône se saisit du dossier en direct en y associant la Sonacotra, le CIL et l'AFICIL (collecteurs du 1% logement) en la personne de Bernard Lacoïn, dont nous reparlerons. Une mission d'étude est confiée à la Sonacotra. L'affaire fait parler en haut-lieu. Paul Dijoud évoque en mars 1976 dans un courrier adressé à Robert Galley à propos d'Olivier de Serres et de la Briquetterie à Toulouse une « solution plus ambitieuse, impliquant probablement le rachat et la démolition de ces deux ensembles qui ont moins de vingt d'âge et peuvent difficilement être déclarés insalubres ». En Octobre 1976, le maire de Villeurbanne en conseil municipal estime que le rachat et la démolition sont la seule solution. Le parti communiste est sur cette même base. En février 1977, les conclusions de l'étude de la Sonacotra préconisent la démolition. En mars 1977, Charles Hernu est élu nouveau maire de Villeurbanne après une rude bataille pour la tête de liste. Villeurbanne est une des rares communes de cette taille où ne se constitue pas une liste d'union de la gauche suite à un désaccord important avec le PC qui la revendiquait pour lui-même.

En mai 1977, les quatre bailleurs (Opac du Rhône, LOGIREL, la Villeurbannaise d'HLM et l'office municipal de Villeurbanne) pressentis pour la reconstitution de HLM sur le site confirment leur préférence pour la démolition, l'OPAC du Rhône en particulier, se montrant moteur dans l'opération. Les nouveaux élus hésitent encore sur l'option réhabilitation. Le relogement des populations en place fait l'objet de toutes les attentions dans un contexte où les familles d'Olivier de Serres sont marquées pour tous les futurs éventuels bailleurs qu'ils soient privés ou publics. En octobre 1977, un membre de la famille des propriétaires est enlevé pendant quelques jours. Le 23 octobre Charles Hernu tient meeting et annonce que les irréguliers qui quitteront le ghetto seront régularisés. Le montage est fait, le tour de table financier achevé, la démolition actée.

¹ Cf Bonneville M. « Villeurbanne : naissance et métamorphose d'une banlieue ouvrière », PUL, 1979, p 244.

L'acte de vente est signé le 28 octobre 1977 pour 15 millions de francs, les acheteurs sont le groupement des quatre bailleurs. Le ministère de l'Équipement est contourné afin de permettre la démolition par un montage local où Préfet et sous-Préfet avec le conseil général, la COURLY et la mairie de Villeurbanne jouent un rôle important. L'opération est déficitaire pour 12 millions de francs. Le déficit est alors partagé équitablement entre le département présidé par Benoît Carteron, la Courly, présidée par Francisque Collomb et la mairie de Villeurbanne dirigée par Charles Hernu.

Au moment de la prise de décision de la démolition, on recense 113 logements inoccupés sur les 336 et une population totale de plus de 2000 personnes, soit un ratio très fort de personnes par logement (près de dix). Un plan de relogement est mis en route, les travailleurs sociaux qui y sont associés s'impliqueront à la marge. En Mai 1978, ACFAL¹ et CIMADE² remettent en cause les conditions de fonctionnement de la commission relogement mise en place.

Le 6 novembre 1978, la première barre est démolie suivie de la seconde en mars 1979. L'ordre de démolition est basé sur l'importance de la vacance des immeubles. Les problèmes sociaux ne sont pas pour autant résolus. Les incidents se multiplient entre la police et les habitants tout au long de la période. En mai 1980, un concours lancé permet de choisir un projet porté par l'architecte Thomas. En novembre 1980, le conseil municipal décide d'attribuer un nouveau nom au quartier : Jacques Monod. Dans le jeu complexe avec le parti communiste qui vient de raser au bulldozer des logements pour immigrés à Vitry sur Seine, Charles Hernu tient à rappeler que sa méthode fut celle de la concertation et que l'attention au relogement en est constitutive. Les mairies communistes de Vaulx-en-Velin et de Vénissieux sont ici visées **qui rechignent à accueillir les publics d'Olivier de Serres** alors même que la vacance du parc HLM de ces deux communes se développe. En janvier 1982, alors que l'on démolit la cinquième barre sur six, il reste encore 42 familles à reloger. En octobre 1983, il restera 33 ménages à reloger. La dernière barre est démolie en juillet 1984, au moment où les premières populations occupent Jacques Monod. Les locataires finissent d'aménager à Jacques Monod en 1986. Le nouveau quartier est donc constitué de 245 logements et 12 villas indépendantes du reste du quartier, 301 garages, 600 mètres carrés de commerces et différents équipements.

Douze familles maghrébines sont relogées dans ces douze villas, logements adaptés, spécialement conçus pour elles. Cette même année 1986 voit l'achat par la commune du foyer SONACOTRA **construit et resté inoccupé depuis dix ans**. Un bail emphytéotique est signé avec l'association du Centre Régional d'Hébergement des Sportifs qui gérera les locaux au bénéfice de l'hébergement des jeunes sportifs.

Dès l'été 1986, des heurts se produisent entre les habitants de Jacques Monod et ceux des douze villas. En Juillet, Charles Hernu demande l'expulsion de deux familles aux offices HLM bailleurs ainsi que leur expulsion du territoire national. Il est cité pour abus de pouvoir par la CIMADE devant le tribunal administratif. La décision est prise

¹ Association Action Culture Formation Accompagnement à l'emploi a été créée en 1948. C'est aujourd'hui un organisme de formation. Dans les années 70, c'était une association militantes autour de la défense du droit des immigrés entre autres choses.

² Comité intermouvements auprès des évacués, service œcuménique d'entraide.

de ne plus louer les villas. Leurs locataires partent peu à peu sans être remplacés. Elles sont définitivement murées en 1993. Se pose alors la question de leur devenir de même que celui du quartier Jacques Monod. De nombreuses réflexions sont engagées. En juin 1999, il est décidé d'en démolir 6 sur 12 et de restructurer les 6 restantes en 11 logements. Une délibération en ce sens est votée en conseil communautaire. Elle bute devant un imbroglio juridique lié au statut d'indivision sur le quartier. Les 12 villas appartiennent en indivision aux 4 puis aux trois bailleurs suite à une fusion de deux d'entre eux.

En 2000, dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération, Jacques Monod est classé en catégorie 2. Ce classement ne permettra pas néanmoins de régler le problème des villas et d'envisager leur démolition. Le statut quo est longtemps demeuré sur leur avenir. La sortie de l'indivision avait un coût qui interrogeait. Finalement, à l'été 2007, les choses s'accélérent. La ville de Villeurbanne puis le Grand Lyon délibèrent sur la finalisation du montage d'un nouveau projet urbain qui prévoit la démolition des douze villas **hors ANRU** pour un coût total de près de deux millions d'euros réparti entre le Grand Lyon, la commune, l'Etat, le 1% et les bailleurs. La démolition fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional). En juillet 2007, une délibération est prise par la ville de Villeurbanne pour approuver la résiliation du bail avec le centre d'hébergement des sportifs, envisager sa démolition et sa reconstruction sur site.

En 1997, un ouvrage est produit avec l'aide d'un écrivain public Annie Schwartz sur la mémoire du quartier : « la médina brumeuse ». En 2005, un premier film est réalisé par un enfant d'Olivier de Serres ayant résidé dans une des douze villas avec sa famille autour de la quête identitaire entre France et Algérie. Un nouveau film est en cours de réalisation pour 2008. Olivier de Serres, quartier rasé n'en finit pourtant pas d'alimenter les représentations locales.

2 Le quartier de Parilly à Bron¹

Ce quartier a accueilli à partir de 1957-1958, le premier grand ensemble de l'agglomération lyonnaise. 2650 logements (dont une cinquantaine en co-propriété) y ont été construits par les architectes Grimal², Gages et Bourdeix. A l'époque, on parle de ce grand ensemble comme du premier grand ensemble européen de l'après-guerre. Fleuron de l'urbanisme issu du mouvement moderne, la spécificité de sa réalisation tient au concept d'industrialisation par construction monobloc. Prévu à l'origine pour 800 logements, le site va être programmé pour 1800 logements puis enfin 2600 avec une condition : produire à 10% moins cher que le coût du marché. Tels étaient les clefs et données de l'opération portée politiquement par Laurent Bonnevey, président du conseil général du Rhône et président de l'office HLM départemental chargé de la construction et Eugène Claudius-Petit, à l'époque ministre. La référence à Le Corbusier est explicite chez les concepteurs même si la courbe des bâtiments est ici prônée alors que le maître privilégiait les angles droits. Il s'agit de promouvoir « le droit au logement, le droit au soleil et le droit à la vue pour tous ». La typologie initiale est la suivante : 520 T1, 802 T2, 720 T3, 324 T4, 158 T5 et 83 T6, une majorité donc de petits logements.

Sur ce quartier se développent tout au long des années 1960, une série d'innovations sociales de taille : première installation sur l'agglomération d'un éducateur de prévention porté par l'association la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence dès 1959 avec l'apparition des blousons noirs ; naissance des premières structures d'animation et de loisir avec le CPNG³, promis à un bel avenir sur le département, ...

Dès le début des années 1970, des premiers travaux de réhabilitation sont engagés qui visent à repeindre les façades colorées à l'origine, le remplacement des stores en toile par des persiennes en plastique, le chauffage, la robinetterie, etc, ... Le chauffage, en particulier, constituera la revendication principale des locataires tout au long des années 1960 et le Comité d'Intérêt Local créé sur le quartier ne manquera pas d'en faire un de ses axes principaux de mobilisation. Celle-ci reprendra dès le projet de construction de l'arrivée de l'autoroute A43 qui coupe littéralement en deux le quartier autrefois desservi par une avenue : Saint-Exupéry. Mobilisations, manifestations, en vain, l'autoroute coupe le quartier en deux en 1975. Comme il est bordé sur son côté nord-ouest par le périphérique, il s'autonomise d'un fonctionnement urbain classique. L'autoroute est ici importante tant elle constitue très rapidement une nuisance sonore pour le grand ensemble. La centaine de milliers de véhicules par jour est vite atteinte et se posera très vite la nécessité de sa couverture.

¹ Cet historique est basé sur des articles de la presse locale et nationale tout au long de la période, les archives personnelles du principal leader du comité de locataire, différents travaux universitaires : Montagne C., « Controverses et compromis autour d'un projet de démolition : l'UC6a à Bron Parilly », ENTPE, 1999. Bettinelli S., « La démolition : est-ce que cela peut se négocier ? », INSA, 2001 et enfin sur mes propres souvenirs de la période dans la mesure où j'ai réalisé en 2000 l'évaluation du contrat de ville de Bron, même si l'axe spécifiquement urbain de l'évaluation et en l'occurrence le projet urbain (réhabilitation, espaces extérieurs, centre du quartier, etc, ...) ne faisait pas partie de mon travail d'évaluation.

² Pour la petite histoire, Franck Grimal deviendra le premier président de l'émanation lyonnaise de l'Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale (ADELS) en 1960.

³ Comité Pour Nos Gosses

Un travail d'isolation phonique est réalisé tout au long des années 1980. Au printemps 1989, Jean-Jacques Queyranne, 1^{er} adjoint à Villeurbanne depuis 1977 quitte sa ville pour devenir maire de Bron. Parilly ne fait pas partie des sites qui marquent l'histoire de la politique de la ville dans les années 1980. Il ne devient classé DSQ¹ qu'en 1989 lors de la relance du X^{ème} plan en lien avec la réhabilitation qui s'engage. Dans ce cadre, un travail de diagnostic du devenir du quartier est produit en novembre 1990 par l'agence d'urbanisme de Lyon. Le handicap majeur du quartier apparaît être le bruit en lien avec l'autoroute et le boulevard périphérique. On insiste sur le patrimoine architectural du site. La question du devenir du centre du quartier entre les UC²1, UC6a et b est au cœur des questionnements et des scénarii futurs d'aménagement. Trois hypothèses d'évolution sont en effet présentées : soit le maintien de la vocation sociale du parc par sa réhabilitation, soit une dédensification du centre par un rééquilibrage du peuplement et une action commerciale de changement d'usage des pieds d'immeuble soit enfin un travail sur les franges en maintenant la vocation sociale au Nord, en dédensifiant le centre et en innovant au Sud dans la contiguïté du parc Parilly et de l'Université. Il n'est nullement fait mention dans ce document d'une hypothèse de démolition. Ces questions ne sont pourtant pas absentes mais sont renvoyées à la bibliographie et aux annexes : une page explique les enjeux généraux de la démolition.

C'est donc à partir de sa réhabilitation, à partir des réflexions sur un projet urbain pour Parilly que la question du devenir de Parilly se pose d'autant plus que sa desserte automobile, à l'entrée de Lyon en fait un site urbanistiquement intéressant. Ainsi, dès le début des années 1990, l'OPAC du Rhône a en projet un éventuel complexe hôtelier sur le site. Celui-ci restera lettre morte. Politiquement, la demande est à l'inscription de la couverture de l'autoroute dans le contrat de plan Etat-Région. Celle-ci restera lettre morte même si Henry Chabert, adjoint au maire de Lyon et vice-président chargé de l'urbanisme à la Courly ne manquera pas, à de nombreuses reprises, dans les années 1990 de constater que ce qui est possible à Neuilly avec la couverture de l'A14 ne le paraît pas à Lyon...

Ce premier diagnostic urbain du quartier n'est pas anodin, dans la mesure où il imposera par la suite, au moment des réflexions relatives au renouvellement urbain, une entrée urbaine très particulière sur Parilly : une transformation par les bordures du quartier et non pas par son cœur, par les franges et non pas par la centralité. Et pour cause, le centre et la création d'une nouvelle centralité de quartier sont au cœur du projet de réhabilitation lancé dès la fin des années 1980. Pour le mener à bien en lien avec le DSQ, la ville, l'OPAC et l'Etat, un architecte est nommé chef de projet de 1989 à début 1996. Le quartier de Parilly va, sur cette période, s'engager dans les travaux d'isolation phonique, de réhabilitation des immeubles, d'aménagement des espaces extérieurs, de reconstitution d'une centralité autour de la rue Paul Pic, de reprise des pieds d'immeubles pour transformation en locaux commerciaux, d'implantation d'un centre social, d'une maison du département, d'un nouveau centre commercial. Bref, la

¹ Développement Social des Quartiers

² Les UC sont les Unités de Constructions. Le quartier est constitué de 8 UC représentant au total 12 bâtiments.

réhabilitation est à la fois exemplaire et reconnue nationalement tant la dynamique et l'économie générale du projet suscitent l'admiration.

C'est en 1993 que les premières revendications autour de l'UC6a émergent. Elles renvoient à l'urgence ressentie par certains locataires de la réhabilitation et interrogent l'ordre même de cette réhabilitation. Celle-ci traîne cependant. Début 1995, une réunion des habitants avec l'office et la mairie se déroule et indique que les financements de l'Etat pour la réhabilitation de l'UC6 ne sont pas encore garantis suite à une baisse nationale du nombre de PALULOS même si l'OPAC l'a budgétée de son côté. Une annonce est néanmoins faite pour un début de travaux fin 1996.

En 1996, tout s'accélère. Une pétition des locataires de l'UC1 et de l'UC7 récemment réhabilités montre que la réhabilitation ne résout pas tout ; que les problèmes techniques et sociaux demeurent. Une certaine panne de l'action relative au sens de la réhabilitation se fait jour, la nécessité de la démolition se fait sentir du côté des élus locaux et du bailleur.

Début Janvier, une lettre-pétition est envoyée par les locataires de l'UC6a constitués depuis peu en comité de locataires affiliés à la CSF¹ au maire et au Préfet pour envisager avec eux les conditions de la réhabilitation et de l'association des habitants à celle-ci. Une réunion se déroule en février. En conseil de quartier, le 5 février 1996, l'OPAC assure que le financement de la réhabilitation est acquis, que deux sociologues vont accompagner et animer les rencontres avec les locataires, qu'un groupe de travail associant les locataires va être mis en place.

Fin février, le directeur départemental adjoint de l'Equipement rassure les habitants : le financement de la réhabilitation est programmé sur des financements PALULOS en deux tranches sur 1996 (160 logements inscrits) et 1997 (financements prévus). Un cabinet d'architecte est nommé et un bureau d'études chargé de l'enquête sociale désigné. En mars donc, les locataires se préparent à la réhabilitation et sont attentifs à trois points : les questions d'augmentation de loyer qu'elle ne manquera pas d'entraîner, l'embauche de jeunes du quartier dans le cadre des travaux et enfin, le maintien d'ici le démarrage des travaux de l'entretien que doit garantir le bailleur.

En mars toujours, la DDE apprend lors d'une réunion de travail que le projet de démolition est à l'étude du côté de l'OPAC et de la ville. Les élus locaux, en particulier, argumentent de la proximité de l'autoroute.

Le projet de démolition est présenté le 30 mai au Conseil d'Administration de l'OPAC du Rhône en trois tranches successives, la dernière constituant l'hypothèse de démolition. La tranche 1 vise la réhabilitation de 100 logements, la tranche 2 s'interroge sur la réhabilitation complète de 119 logements ou leur transformation en 98 logements, la tranche 3 s'interroge sur la démolition de 96 logements. La concertation n'est proposée aux locataires que sur la base de la première tranche dans l'attente de la décision finale des tranches suivantes.

¹ Confédération Syndicale des Familles

Les habitants et le comité de locataires sont officiellement informés de cette hypothèse le 27 juin. La question de la montée de la vacance, de la baisse d'attractivité du parc, de la proportion élevée de ménages à faibles ressources est alors évoquée, tout comme les nuisances de l'autoroute. Un accord collectif local, en fonction des trois tranches successives est proposé aux habitants dans le cadre de la concertation légale des réhabilitations, un accord global est exigé par le comité de locataires. Lors du conseil d'administration de l'OPAC en juillet 96, la question de la démolition revient à l'ordre du jour. Le collectif mobilisé autour de la réhabilitation étend ses relais, sort d'une discussion ville-office à l'issue de la présentation du projet de réhabilitation-démolition en trois tranches présenté le 27 juin 96 aux habitants. Ils en avaient été informés officieusement quelques jours auparavant via le représentant de la CSF au conseil d'administration de l'OPAC du Rhône. Sont alors sollicités la DDE, le sénateur communiste de Vénissieux et administrateur de l'OPAC, le président du Conseil général... Un appel à manifestation est lancé pour le 25 septembre. Le directeur de l'OPAC maintient sa position quant à la concertation séparée en fonction des trois tranches dans la mesure où les deux dernières tranches sont encore à l'étude et qu' »aucune décision n'est prise sur la démolition « en septembre 1996. En septembre, une réponse similaire est faite par le maire de Bron après quatre courriers du comité de locataires... Ce dernier ne signera pas l'accord local proposé par l'office.

Le 25 septembre, une manifestation est lancée par le comité de locataire en lien avec l'association Solidarité pour le droit au logement constituée sur le quartier et réunit une centaine de personnes contre la démolition.

En Janvier 1997, en conseil de quartier, les débats s'échauffent et les arguments s'affinent : du côté de la mairie, on insiste sur les critères sociaux qui sont dans le rouge sur Parilly et sur la nécessité de s'adresser aux élus de l'agglomération qui s'exonèrent de leur devoir de construire du logement social. Le comité de locataire ne lâche pas l'affaire et fait circuler en février 97 une lettre pétition donnant l'avis des locataires sur la démolition : 51 familles sur 70 logements occupés seraient pour la réhabilitation.

Début mars 1997, une réunion longtemps demandée par le comité de locataires avec la DDE, l'OPAC et la mairie fait apparaître un accord des deux derniers pour la démolition mais **une hésitation forte du côté de l'Etat**. Un contre-projet commence à être élaboré du côté des habitants mobilisés avec des modifications et des restructurations d'appartements.

En Avril 1997, le groupe Bron Renouveau Socialiste (membre de la majorité de gauche) des élus de Bron insiste sur la nécessité d'un véritable projet social pour crédibiliser le projet de démolition, sur l'importance aussi de créer des logements sociaux dans l'agglomération... A la même époque, l'architecte des UC, René Gagès écrit au maire de Bron pour demander à son « autorité d'empêcher toute action de destruction ».

En mai 1997, le président de la maison de l'architecture Rhône-Alpes intervient dans le débat en insistant sur le fait que « le grand ensemble de Bron Parilly mérite de s'inscrire dans notre patrimoine culturel et notre mémoire. »

Le 4 juillet 1997, la démolition de la troisième tranche est votée au CA de l'OPAC sans reconstruction prévue (11 voix pour 6 contre). La décision finale appartient à l'Etat qui n'a toujours pas donné son accord. Un recours juridique du comité de locataire est monté suite à la décision de l'OPAC. Le 20 octobre 1997, l'OPAC dépose une demande d'autorisation de démolition auprès du Préfet.

Durant l'été, le comité de locataires ne reste pas inerte. Le 23 octobre 1997, une réunion au ministère du logement est organisée avec ses deux membres principaux ainsi que deux représentants de la CSF.

On entre alors dans une période d'éclipse sur la scène publique et de bataille dans les coulisses. Celle-ci prend fin en avril 1998 par la présentation d'un contre-projet par le comité de locataire. La mobilisation s'est étendue, est sortie de l'affrontement comité de locataire contre ville et OPAC. Le rapport de force s'affermit, la décision finale mûrit. Du côté des habitants, une journée portes ouvertes se tient le 18 avril. Elle débouche sur une extension de la mobilisation aux associations locales habituées aux questions de logement. Un contre-projet est alors élaboré et porté collectivement par huit associations : ALPIL¹ AVDL², comité de locataires de l'UC6A, UD CSF³, Fonda Rhône-Alpes⁴, Habitat et Humanisme Rhône⁵, Solidarité pour le droit au logement⁶ et ATD Quart-Monde. Habitat et Humanisme qui assure la présentation du contre-projet lors de la rencontre du 18 avril sera vite remplacé par le CLLAJ⁷, d'une part, le portage du contre-projet sera renvoyé vers Régie Nouvelle⁸ d'autre part.

Un courrier est envoyé au maire de Bron et à l'office ainsi qu'au sous-Préfet à la ville et au ministre du logement pour présentation du contre-projet en mai 1998. Le contre-projet ne sera jamais vraiment discuté.

Le 22 octobre 1998 sort la circulaire du ministère du Logement relative à la démolition-reconstruction de logements sociaux. Le 27 octobre, le contre-projet porté par les habitants et les associations est présenté à l'OPAC. Le 27 novembre est signé par l'Etat, le département du Rhône et le Grand Lyon un protocole en faveur d'une politique solidaire de l'Habitat qui permet entre autres choses de développer les actions de lutte contre la vacance avec la signature de convention de gestion de proximité et de fixer des règles d'agglomération quant à la reconstruction de logements sociaux en cas de démolition. Ce seront les premières règles édictées sur l'agglomération, qui seront reprises pour la signature du contrat de ville 2000-2006 puis pour les conventions signées avec l'ANRU.

¹ L'Association Lyonnaise Pour l'Insertion par le Logement est créée en 1978 par le débauchage de deux permanents de la CIMADE. Elle est à l'origine, présidée, par Bernard Lacoïn, cadre chez Berliet, acteur majeur de l'opération Olivier de Serres et délégué régional du 0,1% logement, part du 1% logement consacré au logement des immigrés.

² Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement, créée en 1985.

³ Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles

⁴ Émanation locale de la Fonda nationale, elle est créée en 1989.

⁵ Association créée par le père Devert en 1985 pour l'achat et la réhabilitation de logements en y développant une gestion locative adaptée.

⁶ Association créée en 1996 par des militants catholiques en lien avec ATD-Quart-Monde.

⁷ Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes, association née dans la suite de la loi Besson.

⁸ Agence Immobilière à Vocation Sociale née en 1989.

Le 7 décembre 1998, réunion de direction du DSU de Bron Parilly en Communauté Urbaine avec les différents acteurs institutionnels, la décision est actée. 20 logements seront livrés en proximité du quartier et prévus pour l'automne 2002. Les habitants n'en sont informés qu'au mois d'avril 1999 suite au CA de l'OPAC du Rhône. A la même période, les élus du BRS envoient un courrier au ministre du Logement Louis Besson lui demandant de permettre aux élus de Bron d'écouter les habitants. Ces derniers tentent de faire pression auprès de l'Etat pour discuter de leur contre-projet. En vain. Le Préfet de Région donne son accord pour la démolition en décembre 1999 avec autorisation d'exonération du remboursement des aides de l'Etat « compte tenu de l'intérêt de la démolition au plan économique et social ».

La démolition débutera en octobre 2000. Le chantier sera terminé en mars 2001. Une autre bataille commence pour les habitants, la démolition de l'UC7 qui s'intègre dans un projet de modification de l'entrée de ville de Bron. Une partie de l'UC7 sera démolie en septembre 2005. Des projets sont en cours sur l'implantation d'une médiathèque au même endroit.

Un film relatif à la démolition de l'UC7 sera réalisé en 2005 et sortira à l'hiver 2006.

INTERMEDE, REPROBLEMATISATION ET METHODE

Ce travail est parti de quelques bribes, échanges fugaces au gré de pérégrinations professionnelles et personnelles. Deux au moins m'ont fortement marqué et indiquent une inflexion à venir dans le projet.

« *Olivier de Serres et Parilly, c'est encore et toujours le PS à la manœuvre... Non ?* »

« *A Villeurbanne, on parle de mémoire et de patrimoine, mais le patrimoine c'est quand même des élus qui sont là depuis 1977, c'est eux qui ont la mémoire, et nous techniciens, on doit faire avec ça... Ce sont eux les porteurs de mémoire, pas les personnes dans les services.* ».

La première remarque indique une dissidence politique interne à la gauche si tant est que ce terme veuille encore dire quelque chose, mais il a fait sens et certains s'en souviennent encore... Lorsque le PS est à la manœuvre, certains à gauche en sont les victimes... Du coup, cette remarque oblige à s'interroger sur la question d'une critique locale des politiques publiques locales et nationales autour du logement et de l'habitat sur nos deux communes mais plus largement à l'échelle de l'agglomération. La critique est ici prise dans au moins deux sens : à la fois condition de possibilité et en même temps, comme l'énonce Michael Walzer¹, dissidence dans l'enracinement ou pour certains des acteurs dont nous reparlerons enracinement dans la dissidence.

Il me semble bien qu'il y a dans le projet de recherche, ici restitué, un travail particulier à mener sur cette mémoire d'une **dissidence dans l'enracinement**, quelque chose qui renverrait aussi, de manière inversée, à une sorte de culture de la conciliation, humaniste et propre aux lyonnaises... Catherine Forêt, en interviewant un acteur majeur de cette histoire pour le compte de Millénaire², Jean-Pierre Aldeguer passé d'Habitat et Humanisme à la MRIE³, revient sur cette capacité locale à faire conciliation via des passeurs et médiateurs. Paul Bacot, Professeur à l'IEP de Lyon interviewé par la même n'y voit principalement que le poids singulier d'une contrainte institutionnelle unique en France, la configuration particulière d'une Communauté Urbaine adossée à la loi PLM et donc la multiplication singulière des niveaux politiques dans l'agglomération et surtout l'expérience de cette configuration et les effets qu'elle peut entraîner. Cet art lyonnais de la conciliation ne serait donc peut-être qu'un mythe et comme tel, enchâssé dans d'autres, serait là pour dissimuler la mémoire de la conflictualité, celle qui ne peut que difficilement advenir sur la scène publique et qui rend compte de toute l'épaisseur d'un milieu social lyonnais lié aux questions du logement. Incidemment, la recherche de rapports produits à l'époque m'a amené au centre de documentation d'Economie et Humanisme qui, en pleine restructuration, était en train de refondre totalement son fond et de léguer, à tout va, c'est à dire à ceux qui étaient intéressés, tous les documents possibles et imaginables qui avaient été accumulés depuis plus de cinquante ans. L'une

¹ « La critique sociale au vingtième siècle », Paris, Métalié, 1996.

² Millénaire 3 est la démarche prospective lancée au sein du Grand Lyon sous forme de mission par Raymond Barre. Aujourd'hui devenu un service, celui-ci anime la démarche Lyon 2020.

³ La Mission Régionale d'Information sur les Exclusions est une association, centre ressource financé dans le cadre du contrat de plan Etat Région qui faisait suite à une initiative d'ATD Quart-Monde.

des institutions emblématiques de l'humanisme lyonnais dispersait son patrimoine documentaire...¹

Du côté de la deuxième remarque, l'inflexion apportée nous mène à un écueil : comment parler de mémoire pour un quartier qui, rasé, est devenu un non-lieu physique de mémoire. Elle indique que c'est du côté d'une incorporation de la mémoire dans des pratiques, dans des souvenirs oraux mais aussi dans des lieux de débats publics que peut se constituer et se transmettre un processus propre à rendre compte de l'histoire et de la mémoire singulières d'un non-lieu. Le travail de l'écriture au sens où De Certeau parlait d'écriture de l'histoire nous engage alors à se méfier de se faire contempteur, porte-parole et historien de cette oralité, qui enfin écrite aurait valeur d'histoire légitime.

La démolition, on en parle peu, où plutôt, longtemps travail en creux des politiques publiques, elle entraîne chez certains interlocuteurs de mimétiques creux. A recenser le nombre de portes qui se sont refermées au démarrage de ce travail, à lister le nombre de personnes très proches de l'action au moment de son déroulement, à voir la façon dont on m'a renvoyé vers d'autres qui en auraient su plus, je n'ai pu qu'être intrigué par cette résurgence de creux, refus, détour, renvois vers d'autres comme s'il n'était pas si simple de revenir sur le sujet, comme si celui-ci ne faisait sens que pour moi... comme si la démolition était un processus de gommage. Comme si l'aborder sous l'angle de la mémoire, « que reste-t-il de tout cela ? » était pour le moins incongru. Comme on me l'a très tôt fait remarquer, s'intéresser à une hypothétique mémoire du renouvellement urbain sur l'agglomération paraissait farfelu : « *tu crois vraiment que ceux qui mènent les opérations sur la Duchère ou ailleurs dans l'agglomération, ils en ont quelque chose à faire d'Olivier de Serres ?* ». Alors, il fallait renverser la proposition et se demander, pourquoi certains refusaient les entretiens et pourquoi d'autres les acceptaient. Se demander pourquoi, à certains moments, la théorie des rendements décroissants sanctionnait ce travail (déployer beaucoup d'efforts pour s'approprier l'histoire, qui seule permettait l'approche et l'accroche avant même que d'aborder les questions de mémoire) et ensuite buter sur l'oubli. **Le choix méthodologique fait a induit de tirer des fils mémoriels à partir de logiques d'acteurs.**

J'étais dans un premier temps sur deux fils. L'un tirait vers la mémoire du renouvellement urbain et l'autre vers le renouvellement de mémoires urbaines. L'un s'intéressait aux processus de démolition et à la manière dont les acteurs y ayant participé s'en souvenaient, l'autre tirait vers la manière dont sur l'un des deux quartiers (Villeurbanne), la question de la mémoire se trouvait portée, en particulier via les travailleurs sociaux à travers différents supports (livre, film) et projet de film, entre mémoire de l'action et action mémorielle. Peu à peu, ces fils se sont complexifiés pour aller vers ce qui m'apparaissait comme une mémoire du gouvernement d'un côté et un gouvernement de la mémoire de l'autre. En poursuivant, et à force de rencontres, le premier fil m'a amené vers la lente émergence d'une politique de l'habitat à l'échelle de l'agglomération lyonnaise. C'est en particulier, différents entretiens effectués parallèlement à la lecture de textes et interviews produits par Catherine Forêt pour le

¹ Cette dispersion documentaire a précédé la disparition de la structure d'étude d'Economie et Humanisme ainsi que de la revue du même nom. L'association a été mise en liquidation judiciaire en Novembre 2007, marquant la fin d'une aventure d'études de plus de cinquante ans. Place à la mémoire et à l'histoire d'Economie et Humanisme dans l'agglomération lyonnaise ou ailleurs...

compte de Millénaire³¹ qui m'y ont amené ainsi que la tenue à deux reprises d'Etats généraux du Logement sur l'agglomération où les questions de démolition étaient posées et tentées d'être débattues. Je tente donc de croiser des événements avec des trajectoires puisqu'il s'agit de revenir avec les personnes rencontrées sur ces événements et de les relire avec elles à l'aune de leur trajectoire personnelle et professionnelle. Il s'agit donc de penser qu'il reste quelque chose de cette histoire. **Ces deux opérations agrègent des acteurs qui constituent une sorte de milieu lyonnais des politiques de l'habitat, milieu en place depuis près de trente ans pour ces membres les plus anciens, milieu qui a traversé, à sa manière, les deux événements de renouvellement urbain dont j'interroge la mémoire.** Entre la mémoire d'un gouvernement, le gouvernement de la mémoire est venu s'insérer un troisième terme, la mémoire d'une politique publique locale : celle de l'habitat sur l'agglomération lyonnaise. « Si « les projets de rénovation urbaine sont donc des stimulants de l'exercice d'une politique locale de l'habitat »², les démolitions datant d'avant les années ANRU doivent alors être replacées dans cette stimulation. De fait, un élément de contexte m'a obligé à sur-dimensionner la question d'une mémoire d'une politique publique. Tout au long de l'année 2007, j'étais en contact avec un jeune réalisateur qui souhaitait **réaliser un film sur Olivier de Serres à l'automne 2007 à partir d'un regroupement des personnes qui avaient habité sur le site. Le tournage a malheureusement été décalé en 2008 ; décalant par là-même mon axe de travail. Le fil gouvernement de la mémoire s'est trouvé ruiné : il m'a fallu continuer à creuser la mémoire d'une politique publique.**

Il n'y a ici nulle prétention de totalité à la reconstitution de cette politique publique. Je souhaite plutôt tenter de poser quelques jalons en faisant **l'hypothèse qu'à leur façon différenciée, la démolition d'Olivier de Serres et de l'UC6A ont joué un rôle dans cette politique même si l'amnésie et le recouvrement propres à l'action publique auraient tendance à l'évacuer.** Ces deux expériences - mais on aurait pu en trouver d'autres similaires, certaines seront évoquées plus loin - sont fondatrices d'une mémoire/amnésie des dispositifs publics lyonnais autour des questions de logement et d'habitat, mais elles sont aussi emblématiques d'une manière propre à la « lyonnaiserie » de faire avec les dispositifs publics... **Ici, je tente de faire un retour sur ce qui travaille à bas bruit dans l'action publique, la somme d'expérience qui transforme peu à peu les modes de faire et tentent de tordre l'action contrainte, le travail patient qui tente de continuer à rendre les situations agissables tout en se maintenant en tension avec la décision politique, entre la tranche et la mesure...³**

L'histoire n'est pas la mémoire, l'histoire est parfois l'enjeu de légitimation de mémoires en conflit. Ici, je suis plutôt confronté à la mémoire du conflit et aux effets du

² Cf Roussel F.X., « Politiques locales de l'Habitat : l'impact de la rénovation urbaine », Urbanisme n°352, p 38.

³ Cette expression renvoie aux deux modèles de décision qu'évoquent Yannick Barthe, Michel Callon et Pierre Lascoumes dans « Agir dans un monde incertain », Paris, Seuil, 2001, p 305-306. « La décision traditionnelle repose sur le modèle du « choix tranchant » qu'endosse le décideur individuel, après consultation. Dans un contexte d'incertitude, le modèle séquentiel perd de sa pertinence et son apparente cohérence au profit d'un modèle itératif qui peut être décrit comme un « enchaînement de rendez-vous » ».

conflit à l'échelle de l'agglomération. Il n'y a pas vraiment de luttes mémorielles visibles mais plutôt de nombreux souvenirs relatifs à des opérations complexes vécues comme douloureuses, difficiles ou reconstruites comme inévitables.

Pour réaliser ce travail, je me suis appuyé sur de nombreux travaux universitaires produits par des étudiants en particulier à l'INSA et à l'ENTPE de même qu'à l'Institut d'Urbanisme de Lyon. Pour Olivier de Serres, l'histoire avait déjà été écrite par Olivier Brachet et Anne Mayere comme on l'a vu. Les coupures de presse et la chronique lyonnaise vue par le Progrès a été abondamment mobilisée même si elle est loin de suffire à décrypter les enjeux. J'ai effectué près d'une quarantaine d'entretiens avec différents acteurs clés (six élus, différents responsables associatifs, techniciens de collectivité, de l'Etat ou d'offices HLM, ...) que je tiens à remercier ici mais dont on comprendra plus loin qu'il était nécessaire de préserver leur anonymat dans les extraits d'entretiens, même si j'ai fait le choix de les nommer dans le corps du texte. L'idée était de jouer à « je me souviens » à la manière de Georges Perec, pour peu à peu dériver sur le renouvellement urbain de manière générale, la prise de décision en particulier, la place des habitants, ... Ces différents interlocuteurs m'ont souvent permis d'accéder à leurs propres archives ou document qu'ils ont souhaité laisser à ma disposition, ce dont je les remercie sincèrement. Par ailleurs, j'ai sondé longuement les archives du Grand Lyon et celle de l'Agence d'urbanisme, en particulier pour toute la période de 1978 à 1985 ; ce qui m'a permis de mesurer le travail important fait par l'agence d'urbanisme à cette époque de constitution d'une véritable expertise sur le logement des immigrés dans l'agglomération, au moment même où se déroulait l'opération d'Olivier de Serres. J'ai aussi passé du temps dans les locaux de la FONDA à discuter avec ses membres et à scruter leurs archives dans la mesure où cette association a joué un rôle important, à la charnière des deux opérations de démolition dans les années 1990.

COUP DE SONDE DANS LES TEXTES : UN OUBLI RELATIF

Si l'on regarde les choses vues du prisme officiel de la politique de la ville ou de l'urbanisme, l'histoire d'Olivier de Serres ne fait quasiment pas sens. Elle est rappelée pourtant du côté des spécialistes de l'architecture qui voient dans la démolition de ce type de bâti la fin du mouvement moderne en architecture, à partir des travaux de Charles Jencks. Celui-ci a daté très précisément cette fin : le 15 juillet 1972 à 15 heures 32¹ lors d'une démolition par implosion à Saint-Louis d'immeubles construits vingt ans plus tôt par l'architecte Yamazaki, par ailleurs infortuné constructeur des tours du World Trade Center. En France, François Chaslin² fait de Villeurbanne et de la Cité Olivier de Serres le premier exemple de démolition de bâtiments modernes n'ayant que 16 ans d'âge. Et pourtant, à creuser du côté des travaux relatifs au renouvellement urbain, ce site ne fait nullement écho. Christian Bachman et Nicole Le Guennec dans leur ouvrage de synthèse sur la politique de la ville l'évoquent rapidement en laissant d'ailleurs un malentendu avec la commune de Vaulx-en-Velin, malentendu qu'Agnès Berland-Berthon³, dans sa thèse reprendra à son compte en évoquant l'exemple d'Olivier de Serres sur Vaulx-en-Velin. Il est donc peu de dire que s'atteler à la mémoire de cette histoire de démolition n'est pas chose simple tant justement, les traces écrites qu'elle a laissées sont faibles. Du côté des historiens, Michelle Zancarini-Fournel l'évoque, à travers en particulier les violences entre jeunes et police comme un des lieux qui ne font pas événement, faute de construction médiatique et donc qui ne constituent pas une « balise mémorielle ». ⁴ Pourtant, la construction médiatique du quartier par la presse locale et, en particulier par le Progrès de Lyon, n'a pas manqué.

De manière répétitive d'ailleurs, tout se passe comme si, à l'instar d'une certaine historiographie de la politique de la ville, les Minguettes à Vénissieux, soient origine, mythe fondateur et finalement lieu de recouvrement des sites et des expériences passées. Il nous faudra revenir sur ce recouvrement mémoriel qui fait d'Olivier de Serres un site à part, dont le traitement spécifique fait l'objet d'une mémoire spécifique, oubliée voire amnésiée du côté de nombreux travaux scientifiques, rappelées par de rares entrepreneurs locaux de mémoire qui ne sont pourtant pas rien dans la construction des politiques publiques relatives à l'habitat sur l'agglomération lyonnaises depuis trente ans.

En ce qui concerne Olivier de Serres, c'est surtout Olivier Brachet avec Anne Mayère qui, les premiers, tentent de formaliser l'histoire et la sociologie de la décision. Plus tard, à l'occasion d'un article paru dans les Temps Modernes, Olivier Brachet reviendra, à la marge, sur l'affaire⁵. De la même manière, André Gachet, Michel Rouge et Jean Saglio, dans leurs travaux successifs sur les questions de logement des immigrés dans

¹ C'était le titre d'un ouvrage de Blake P. paru aux Editions du Moniteur en 1980.

² Dans son émission « Métropolitaine » diffusée sur France Culture en janvier 2006 suite aux émeutes de novembre 2005.

³ Dans sa thèse de doctorat de sciences politiques « la démolition des ensembles de logements sociaux. L'urbanisme entre scène et coulisses », Bordeaux IV, 2004.

⁴ Zancarini-Fournel M., « Généalogie des rébellions urbaines en temps de crise (1971-1981), Vingtième Siècle, N° 84, Octobre-Décembre 2004,

⁵ in « Pourquoi Lyon fait-il parler de ses immigrés », Les Temps Modernes, février-avril 1984.

l'agglomération lyonnaise l'évoqueront de nombreuses fois sans néanmoins en faire le cœur de leur propos.¹

Azouz Begag, au début des années 1990 reviendra sur cet exemple : « C'était la fin des années 70 dans la région lyonnaise. La stigmatisation raciale et spatiale touchait des familles « immigrées », étrangères au sens juridique. L'administration pouvait expulser facilement les « déviants », dans le pays d'origine en cas de trouble de l'ordre public. Et pour les jeunes qui habitaient rue Olivier de Serres et dont les cartes d'identité portaient l'adresse de ce territoire, trouver du travail était déjà une galère. Les mots « Olivier de Serres » faisaient figure de plaie, de maladie, d'abcès, de tumeur dans la ville. »²

Dans un numéro des Temps Modernes consacré à la question des banlieues, il était déjà revenu sur cette histoire et le nouveau nom du quartier. « Une page a été tournée. L'histoire du « ghetto villeurbannais » est enfermée dans les archives de la ville. »³

Du côté de Bron Parilly, on trouve très vite quelques mémoires universitaires soit de l'INSA soit de l'ENTPE d'ailleurs comme si ces questions intéressaient plus les dits bâtisseurs que les sociologues à rendre compte des processus à l'œuvre. Un article⁴ de François Plassard (chercheur à l'ENTPE à Lyon) et de Isabelle Ménard de la DGHUC du Ministère de l'Équipement parut très vite dans la Revue de Géographie de Lyon en 2000 et offre une lecture à partir de trois exemples de démolition (Parilly à Bron, Démocratie à Vénissieux et Monfermeil) à travers le prisme du rite sacrificiel. Pour les auteurs, la démolition ne relève pas de l'argumentation rationnelle mais plutôt du champ du symbolique. La démolition renverrait à la mise à mort similaire à celle des exécutions capitales organisées sous Louis XIV (en particulier celle du Marquis de Cinq-Mars). Rite sacrificiel, elle impliquerait alors un sacrifiant, une victime et un destinataire. Ne révélerait-elle pas alors « un doute global de nos sociétés en crise sur l'efficacité d'une gestion prétendue rationnelle de l'urbain ? »

¹ Cf leurs deux travaux : « Le labyrinthe » paru en 1978, Editions de la Cimade et leur recherche « Construire la ville et gérer les solidarités », rapport de recherche pour la MIRE, 1989.

² Begag A. Delorme C., « Quartiers sensibles », Paris, Point Virgule, 1994, p 112

³ Cf Begag A., « Voyage dans les quartiers chauds », Les Temps Modernes, décembre 1990-janvier 1991, n° 545-546, p 148.

⁴ « Faut-il démolir les banlieues », Geocarrefour, vol 75/2000.

1 MEMOIRE DU GOUVERNEMENT I : Olivier de Serres : une opération promotionnelle

« Gouverner, c'est devoir choisir des moyens dont on ignore s'ils ne dénatureront pas les fins, c'est choisir les victimes de l'action publique, c'est s'adosser à la force pour imposer ses décisions. La sociologie de l'action publique est qu'on le veuille ou non, une victimologie et une polémologie. Gouverner, c'est aussi, dans la plupart des cas, se donner la préférence à soi-même et à ses collègues professionnels de la politique. La sociologie de l'action publique ne peut se dissocier sérieusement de la sociologie du personnel politique. (...) L'action publique était présentée comme le produit d'un processus éminemment collectif sourcé dans la société tout entière ; l'Etat était réduit au rôle d'une institution validant un processus cognitif mené à bien collectivement. Le temps est revenu de considérer à nouveau la politique, là où elle s'exerce, dans ses dimensions d'incertitude, de violences, et de productions d'inégalités, voire de spoliations. Comme forme, pour reprendre une formule ancienne et qui n'est pas aussi obsolète qu'on pourrait le penser, de la domination de l'homme par l'homme. »¹

Si la sociologie de l'action publique a tendance à oublier ces formes de domination de l'homme par l'homme, à revenir interroger les acteurs qui ont vécu ces décisions, à tenter avec eux de se souvenir et de voir ce qui fait et constitue mémoire individuelle pour eux, avant même que de parler de mémoire collective, on constate que les questions de force et de contrainte, d'exercice de la violence symbolique ou réelle ne sont pas anodines dans les traces mémorielles restantes.

A discuter d'Olivier de Serres avec certains acteurs que j'ai rencontrés, qu'ils soient élus, techniciens ou militants associatifs, les remémorations de cette démolition sont fortes et marquantes. Elles renvoient à la fois au coup de force politique de Charles Hernu, à la tentative de réponse militante à ce coup de force (ce qui est qualifié par les édiles de force des gauchistes) mais surtout à ce qui reste pour tous comme **le phare négatif de l'opération**, la création puis la gestion des douze villas.

1.1. Mémoire institutionnelle

Pourquoi on fait ça ? J'ai été élu en 77 avec Hernu. En 1979, j'étais élu au conseil général, c'est mon sixième mandat. C'est pas mal, non ?

C'est Charles Hernu le premier qui a procédé à la démolition de ce ghetto. En réalité, par rapport à aujourd'hui, on parlerait pas de ghetto. On est pas loin du centre-ville, pas loin du métro, pas loin de Grandclément, c'est bien situé. Au départ, ça a accueilli les rapatriés d'Afrique du Nord. Moi, j'y ai habité. Ça a quand même joué un rôle social extraordinaire pour la population rapatriée de Villeurbanne. C'était pas un quartier maudit, la situation s'est dégradée, les rapatriés

¹ Pierre Favre, in « Etre gouverné, Etudes en l'honneur de Jean Leca », ss la dir de Pierre Favre, Jack Hayward, Yves Schemel, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p 271.

sont partis ailleurs et ils ont été remplacés par les Maghrébins. Il y a eu des actes de délinquance, c'est sûr, des voitures brûlées mais c'était rien comparé à aujourd'hui. Personnellement, je ne pensais pas qu'on allait démolir, je trouvais que c'était un gâchis... Sincèrement... Les experts ont fait leurs calculs pour réhabiliter et ça a été tranché. Il y avait une grosse concentration, on est passé de 400 à 200 logements. On a allégé la densité... L'idée de la réhabilitation coûtait et ne réglait pas le problème... Et Hernu, c'était un homme d'événement, il voulait créer un électrochoc... C'était pas un monsieur ordinaire... Comment il a pu faire ? Il avait d'excellents rapports avec tout le monde et ne s'en cachait pas. S'il voulait rester à Villeurbanne, il devait ratisser large... En 1977, le PC voulait la tête de liste. Mais Hernu la voulait aussi, du coup, il n'y a pas eu de liste d'union de la gauche et au deuxième tour, le PC s'est désisté du bout des lèvres... Mais on a gagné à peu de voix d'écart. Hernu disait la communauté untel m'a élu, il faut la choyer. Et pareil avec les 14 communautés de Villeurbanne. On a beaucoup aidé ce milieu associatif. Donc Olivier de Serres, il voulait s'en débarrasser, faire quelque chose... C'est une opération qui a donné beaucoup d'envergure à Hernu. Il était crédible après ça. C'était une opération impossible qu'il a faite. Les autres communes venaient voir comment on avait fait... C'était un bon négociateur, il savait approcher les hommes, connaissait leurs intérêts. C'était un ami de Francisque Collomb¹, il le disait, cela ne choquait personne. Il voyait très régulièrement Béraudier². Olivier de Serres, tout le monde voulait se débarrasser du problème, je crois. Trente ans après, j'en ai pas gardé un souvenir négatif. Quand je suis arrivé d'Algérie, j'ai habité là avec mes parents, on mettait un matelas par terre, on dormait tous ensemble avec mes frères et on était heureux. Mes frères ont trouvé du travail, moi je suis devenu enseignant sur le quartier et voilà...

« L'histoire d'Olivier de Serres et de Jacques Monod est passionnante. En tant qu'adjointe à l'urbanisme à partir de 1985, j'ai hérité d'un quartier qui venait d'être démoli, transformé. L'ancien quartier avait de multiples difficultés, c'était un ghetto social et urbain, le point noir de la ville. C'était un lieu de violence, un no man's land. La seule solution était de démolir, c'était la première opération de démolition en France. Nous étions confrontés à une inacceptation de l'Etat qui refusait la démolition, mais c'était la seule solution. Les familles étaient arrivées juste près l'indépendance de l'Algérie. Le propriétaire avait construit à moindre coût, à des coûts défiant toute concurrence. Il n'y a pas eu d'occupation par des français pieds noirs, ça a été tout de suite des familles maghrébines. Les familles les plus en difficultés ont très vite été marginalisées. C'était un fonctionnement en système fermé avec tout ce que ça entraîne... Ca ne dérangeait personne parce que le quartier était fermé. Quand Charles Hernu est arrivé comme maire, ça a été son

¹ Sénateur, Maire de Lyon et président de la Courly de 1976 à 1989, et politiquement de centre-droit.

² Adjoint du précédent.

premier chantier, c'était très difficile. Il a fallu dédommager le propriétaire, ça a coûté cher. Lorsque la ville a été propriétaire, elle a eu l'accord de l'Etat pour démolir, puis on a entamé le relogement. En 1977, il y a des militants d'extrême gauche qui ont amené la population à refuser le projet, on était dans les années post-68, les luttes urbaines étaient le thème de l'époque. Ils refusaient la déportation (Olivier de Serres, c'était la médina, le coin des Arabes, ça a compliqué la négociation). Il y avait un enjeu politique, c'était difficile...¹

Charles Hernu est arrivé à Villeurbanne avec une vision réaliste des choses alors que nous on avait des mentalités de militants. Ca a été un bouleversement. C'était une forte personnalité. Si on était resté la petite équipe PS du début, jamais on ne se serait engagé dans une opération de ce type. Donc Hernu me confie la tâche avec un autre élu. Au début, je me disais : « c'est pas possible »... A l'époque, il y avait des groupes de militants de partout. Moi, j'avais participé et suivi Olivier de Serres avec le Cartel du Logement. On se rencontrait régulièrement pour parler du sujet. Bon, quand j'ai été candidat sur la liste, ça a redistribué les compétences. Moi, je pensais que si on avait repeint les cages d'escalier, ça aurait été mieux, la théorie de Rocard, quoi... Sur ce quartier, le revêtement de sol, c'était toujours des graviers, jusqu'à la fin, on avait jamais trouvé le moyen de goudronner ! Le propriétaire voulait pas faire de frais. Bon, pour le relogement, on était avec l'autre élu, l'oreille d'Hernu. On travaillait avec les quatre offices, les éducateurs et les assistantes sociales. C'est souvent qu'on s'accrochait entre nous... On avait des discours de gens alarmistes qui disaient qu'on stigmatisait une population, le relogement, c'était pas facile, il fallait libérer pour construire un nouveau quartier, on déplaçait les gens de barres en barres, c'était un peu le tiroir à l'intérieur du tiroir et après il est resté les logements spécifiques...

Vu du côté des élus, et suivant leur parcours propre, le processus de démolition s'apparente à une opération symbolique à bénéfice électoral ou à une décision imposée sur laquelle il faut s'aligner politiquement. Leur mémoire évolue entre amnésie, hypermnésie et paramnésie. Il y a illusion de mémoire lorsque la place des populations rapatriées est gommée et qu'une adéquation stricte se fait entre l'image du ghetto et son histoire alors même que l'histoire montre que c'est bien parce que les populations rapatriées quittaient le quartier, parce que les populations issues de l'immigration maghrébine ne trouvaient pas à se loger ailleurs qu'elles ont investi Olivier de Serres. Il y a hypermnésie lorsqu'il s'agit d'évoquer la place et les conditions d'accès au pouvoir de Charles Hernu tant cet événement joue un rôle déterminant dans la vie politique future des élus. Mais il y a aussi des formes d'amnésie lorsque quasiment rien n'est dit sur ces populations, leur vécu et leur ressenti de l'événement. D'ailleurs, les entretiens menés avec les élus se solderont souvent par un rappel à la mémoire mais d'autres

¹ Entretien réalisé et retranscrit par Mathilde Renoux dans le cadre de son travail de DESS Métiers du développement social territorialisé « Les interventions urbaines : pour quel changement social », 2004, IEP de Grenoble.

populations ou d'autres lieux, en particulier le Tonkin, comme si **la spécificité de l'immigration maghrébine et ses conditions d'accès au logement, à l'époque, ne pouvaient être appréhendées.**

Le choix même des élus requis pour participer et suivre sur le terrain cette opération n'est pas anodin. L'un d'entre eux, rapatrié d'Algérie, était issu du quartier et était devenu enseignant sur une école à proximité du quartier qui accueillait les enfants d'Olivier de Serres, l'autre était un militant et, donc en lien de proximité avec les différents groupes de militants qui dès le début des années 70 intervenaient sur le site. L'un était protestant, l'autre juif, l'un parlait arabe, l'autre pas. Les deux restent encore aujourd'hui un peu stupéfaits de la capacité de Charles Hernu à monter une telle opération, de son entêtement et de sa capacité à mobiliser différents réseaux à l'échelle de l'agglomération.

A refaire l'histoire avec les élus, jamais les questions de difficultés de logement des immigrés sur la commune ne se posent, tout se passe comme si la spécificité de ces populations devait être gommée derrière un problème que l'on peine à qualifier mais qu'il fallait régler, et dans ce dessein, ne pas discuter la décision imposée. Différentes mémoires sont là présentées en creux : celle des rapatriés d'une part (certains disent d'ailleurs que le journaliste Paul Amar aurait habité le quartier avec sa famille), celle des populations issues de l'immigration maghrébine d'autre part, sans que l'une ne vienne recouvrir l'autre. Les deux sont gommées dans un processus d'euphémisation, où l'on a du mal à discerner de qui et de quelles populations il s'agit exactement. La démolition n'émerge pour les élus concernés que sur une construction préalable de la panne de l'action, solution radicale, il lui faut devenir nouvel enclenchement de l'action à tout prix pour éviter que le pouvoir ne puisse dire : « je n'ai pas de solution ». C'est une invention permanente de l'inscription particulière de l'homme politique dans l'histoire qui ne peut être l'histoire de la panne. Inversement, la panne oblige à l'action symbolique, agir pour en tirer bénéfice. Les hésitants n'ont guère le choix, donner un peu de la voix, se taire ou sinon sortir. La démolition d'Olivier de Serres est l'un des premiers dossiers dont se saisit Charles Hernu, alors nouveau maire, la réussir lui permet d'asseoir son autorité et de conforter le coup de force électoral qu'il avait pu faire en arrivant à Villeurbanne, en évinçant le secrétaire de la section locale du PS puis en refusant la liste commune d'Union de la gauche au premier tour.¹

¹ Pour la petite histoire, la fédération du Rhône du PS a vraisemblablement accepté l'arrivée de Charles Hernu à Villeurbanne en 1977 à une voix près, celle d'André Chazalette, le mari d'Andrée, dont nous reparlerons plus loin, cadre et militant syndical CGT puis CFDT à partir de 1964 chez Rhône-Poulenc puis Berliet, passé par le PSU puis par le PS en 1974 au moment des Assises du Socialisme. Il a retracé son parcours et rend compte de cette anecdote dans « Un itinéraire politique », Lyon, Mario Mella, 1997. La raison principale de son vote pour Charles Hernu s'explique par son opposition de l'époque à Jean Poperen qui deviendra maire de Meyzieu en 1977 et était à l'époque député de la circonscription de Meyzieu et de Bron. André Chazalette sera conseiller municipal de Bron de 1989 à 2001, sa femme aura été conseillère municipale à Bron de 1977 à 1983. Pour poursuivre sur ces éléments de contexte propres au fonctionnement interne du parti socialiste du Rhône, André Chazalette explique comment une lutte sourde existait tout au long des années 1970 entre les catholiques et les francs-maçons socialistes. Dans son ouvrage, il se montre étonné de la nouvelle génération de militants, souvent francs-maçons par ailleurs qui avaient du mal à articuler les luttes politiques avec les mouvements sociaux. Il narre aussi comment à partir de 1978, le premier secrétaire fédéral va se déchaîner contre les rocardiens, comment sa femme souhaitant devenir adjointe à Bron sera mise à l'écart par les poperenistes et se mettra en dernière position de la liste socialiste aux municipales de 1983. Il montre aussi comment lui-même, neuvième sur

Issu des réseaux de la résistance, bénéficiant d'accointances francs-maçonniques, ses ressources sont déjà nombreuses même s'il est nouvel élu sur la commune. Lors d'une de ses premières conférences de presse, Charles Hernu fait de la « rue Olivier de Serres », une « question urgente, grave, passionnelle, difficile » pour laquelle, il faut « témoigner courage, droiture, vigilance. »

La démolition n'a même plus à être justifiée dans la mémoire des élus. Elle s'impose car telle a été la décision du maire. Elle apparaît rétrospectivement comme consensuelle et imparable. Elle laisse sans voix car elle empêche toute alternative, elle est proprement moderne, elle est clôturée sur elle-même et ne donne aucune prise. On se trouve dans une situation de pur décisionnisme habermassien, celui où, encore marxiste, le philosophe estime qu'« en dernière instance, l'action politique n'a pas un fondement rationnel. Elle fait au contraire un choix entre certains ordres de valeurs et certaines croyances religieuses qui sont en concurrence, qui se dispensent des contraintes d'une argumentation et restent inaccessibles aux exigences d'une discussion. »¹

Hernu s'est impliqué personnellement sur ce dossier. Rivalta² était quand même à l'écart. Donc il pilotait directement son affaire, même si c'était pas bien monté techniquement. Pourquoi on n'a pas fait de ZAC, pourquoi la SERL ou l'agence d'urbanisme n'étaient pas dans le coup ? Aucune médiation technique... Hernu n'avait aucune réflexion en termes d'urbanisme ou d'aménagement. Donc on est dans le geste qui génère la solution. On est dans le geste, dans la décision, et on oublie tout, et on sait pas gérer le temps et les évolutions. Et ceux qui ne sont pas dans l'idéologie du geste et de la décision, ont du mal et les autres oublient tout. Mais ils ont leurs partisans, on entend beaucoup ça... On n'intègre pas le temps, la médiation, le contexte et l'histoire. Je suis sidéré de ça. C'est comme si tout ce qu'on a fait avant n'existait pas... La question de la transmission ne se fait pas...

A l'époque, j'étais militant associatif sur le quartier Saint-Jean. Lorsque l'équipe Hernu s'est mise en place sur Villeurbanne, je suis rentré au PS tout en étant professionnel à l'Agence d'Urbanisme. Mais Olivier de Serres, ça n'a rien à voir avec le renouvellement urbain d'aujourd'hui, tout le monde était d'accord pour dire que la situation était inadmissible. Donc on était vraiment dans une vision positive des familles et dans une visée intégrationniste. C'était un élément important dans la campagne d'Hernu, il fallait régler ce problème. La première difficulté, c'est le relogement qui avait surpris tout le monde à l'époque... La seconde difficulté, c'est l'image, on parlait des bandes d'Olivier de Serres, on

la liste aux municipales de 1989 aurait dû prétendre à un poste adjoint pour se retrouver finalement conseiller délégué à l'insertion.

¹ Habermas J., « La science et la technique comme idéologie », Paris, Denoël-Gonthier, 1984, p 99.

² Adjoint à l'urbanisme en 1977 et toujours élu à Villeurbanne depuis, conseiller général en 1979, vice-président chargé de l'habitat au Grand Lyon de 1995 à 2001, Président du SYTRAL (Syndicat des transports Lyonnais) depuis 2001.

disait que les Minguettes étaient en HVS car il y avait des familles d'Olivier de Serres, il y a une image qui s'est créée.

« Je me souviens des histoires avec la police, de viols par des policiers... Que les flics débarquaient dans le quartier, ramassaient des jeunes et allaient les lâcher dans le Beaujolais... Je me souviens qu'on avait quand même des remontées de toute la région... Au fin fond de l'Ardèche, Olivier de Serres était connu... on était vraiment dans un système de représentations pas facile... Sur Saint-Jean, les populations françaises craignaient l'arrivée des populations d'Olivier de Serres, il y avait des liens entre les deux quartiers et les jeunes d'Olivier de Serres débarquaient souvent lors des fêtes de quartier... bon, tout ça, c'était pas simple.¹

Charles Hernu ira jusqu'à envoyer un courrier aux habitants de la cité Saint-Jean pour les rassurer quant aux relogements éventuels des personnes d'Olivier de Serres tant la rumeur ne cessait d'enfler sur Villeurbanne.

Entre la mémoire de la décision, la mémoire du stigmatisme et la nécessité d'agir **émerge cependant le reste du décisionnisme, son déchet, l'os du relogement**, sa longueur, près de six ans et tous les écueils qu'il a pu produire. L'image et son changement ont pourtant rapidement été traités : on fait disparaître le nom du quartier d'Olivier de Serres à Jacques Monod, deux protestants. Maintien de la filiation religieuse, changements toponymiques, restes à venir.

1.2. Mémoire des « gauchistes »

Pour l'équipe de Charles Hernu, cette opération s'inscrit dans un positionnement politique complexe entre d'un côté ses débats internes et locaux avec le parti communiste et de l'autre côté, les critiques de ceux qu'il va vite appeler les gauchistes. Ainsi de la conférence de presse de Charles Hernu lors de la démolition de la quatrième barre en 1981 :

« Lorsque le maire de Vitry/Seine est passé à l'action avec son bulldozer, j'ai été surpris que l'on ne pense plus à comparer avec ce que nous réalisons à Villeurbanne. La méthode employée ne fut pas celle de la violence mais de la concertation. Nous n'avons pas déménagé des familles, nous les avons relogés en prenant garde à ne pas recréer ici ou là des ghettos. Ce qui s'est passé à Vitry aurait très bien pu se passer dans notre agglomération, car l'action des élus communistes, je ne fais que le constater, était concertée... J'avais déjà reçu des lettres de maires communistes me demandant non seulement de ne plus accueillir de travailleurs migrants mais aussi de refuser les

¹ On retrouve une trace de ce stigmatisme dans un travail réalisé sur Saint-Jean pour l'agence d'urbanisme et Economie et Humanisme en avril 1979. « L'urbanisme au quotidien. Réflexions sur une méthode d'observation et d'aménagement des détails des espaces extérieurs ».

logements à des français et des françaises des départements et territoires d'Outre-Mer... Quand j'entends nos collègues communistes dire : » les travailleurs migrants doivent être répartis sur toute l'agglomération et aller dans l'ouest lyonnais », moi, j'en suis bien d'accord mais ils ignorent ou feignent d'ignorer que les familles refusent pour les raisons que vous savez : la proximité du lieu de travail, la fréquentation scolaire, les habitudes aussi. »

On pourrait surtout rajouter le manque de logements sociaux dans l'Ouest Lyonnais. Olivier de Serres ouvre, en la refermant, la parenthèse de la possibilité de distribution des populations immigrées dans l'ensemble de l'agglomération, celle de leur accès au parc social mais aussi et surtout les modes de gestion communale du peuplement via le parc HLM et la possibilité de l'échelon communautaire d'infléchir ces systèmes de gestion.

S'il est une mémoire restée alors prégnante du côté des élus de Villeurbanne, c'est celle de ceux qu'ils dénomment souvent les gauchistes, à savoir les différentes personnes et associations qui se sont mobilisées sur la période dans la défense du logement des immigrés.

Dès 77-78, en tant qu'élu, j'étais dans la question des droits et des devoirs. Certains disaient faut pas démolir. D'accord, s'ils l'avaient géré eux, qu'est-ce qu'ils auraient fait ? L'ACFAL disait les droits, les droits... Mais les devoirs, on dit quoi là ?

« Il y avait bien la CIMADE qui défendait les immigrés, mais c'était pas vraiment un problème... Il n'y a pas eu vraiment d'opposition, il n'y a pas eu de manifestation quand on a démoli...

Avec certains, on avait poussé pour pas construire ces villas, ces logements spécifiques. Quelle affaire ! D'un côté, il y avait eu un foyer SONACOTRA construit et inoccupé avec un gardien dedans... et les villas, là, cette affaire... C'est toujours inoccupé... Chazallette¹ n'était pas à la municipalité mais avait une mission à l'époque... Ca a créé des tensions, on se disait que c'était une connerie. A la mairie, on me disait, si tu veux les garder les familles qui restent, tu te débrouilles... Tu les loges toi... Il devait rester 6, 7 familles, on savait plus quoi en faire... Avec l'autre élu, c'était pas vraiment de notre ressort en fait, on était plus chargé de faire le lien avec la population, c'est tout... C'était l'époque où les gauchistes, c'était pas des gauchistes, en fait, c'était des chrétiens d'ailleurs, les mouvements auxquels j'appartenais étaient minoritaires et les opposants se plaçaient vraiment en opposition au pouvoir...

¹ Andrée Chazallette a créé dans les années 1960 le Groupe de Sociologie Urbaine à Lyon puis a travaillé au CREPAH (bureau d'étude) au début des années 1980 avant de devenir déléguée régionale du FAS de 1983 à sa retraite en 1993. Elle était à l'époque conseillère municipale socialiste à Bron.

La question des gauchistes recouvre, en fait, une **succession de strates militantes qui ne sont pas forcément liées les unes aux autres**. En effet, il y a chez certains une forme de confusion mémorielle entre les débats qu'ont pu entraîner la démolition d'Olivier de Serres et où ce sont principalement la CIMADE puis l'ALPIL et l'ACFAL qui portaient ponctuellement la mobilisation avec les mobilisations suivantes qui font suite à l'intervention de Charles Hernu pour demander l'expulsion de deux familles des villas à l'été 1986. Cette affaire va prendre une ampleur nationale avec nombreux articles de presse à l'appui, intervention sur le terrain d'Harlem Désir dans la suite de la constitution récente de SOS Racisme et surtout implication forte de deux figures chrétiennes lyonnaises bien connues : Jean Costil, pasteur protestant, au titre de la CIMADE et le père Delorme, non pas curé des Minguettes, mais vicaire à Saint-Fons. La CIMADE va faire citer pour « abus de pouvoir » le maire de Villeurbanne devant le Tribunal Administratif. Il semble bien que ce soit cette affaire qui ait cristallisé la question des « gauchos » vus par les élus de Villeurbanne. La réponse de Charles Hernu au Quotidien de Paris¹ en 1986 vaut d'être citée in extenso.

« Ils sont bien légers ceux qui parlent sans savoir. Ma démarche vis à vis des immigrés reste résolument de gauche : intégration et assimilation. A Villeurbanne, comme dans toute la périphérie lyonnaise, il y avait d'énormes problèmes... De véritables ghettos où régnait la violence et l'insécurité... Les premiers à pâtir de cette situation, on l'oublie trop souvent, sont les immigrés eux-mêmes. En quelques années, nous avons, grâce à la démolition puis à la rénovation de la cité Olivier de Serres, réussi à résoudre en grande partie le problème en supprimant le ghetto insalubre et dangereux pour reconstruire à la place des immeubles neufs, où français et immigrés cohabitaient en bonne intelligence, grâce à une judicieuse répartition. Lorsque j'ai appris, à la suite de plaintes de familles, aussi bien françaises qu'immigrées que deux résidents, deux chefs de familles, faisaient régner la terreur dans la cité, j'ai réagi... En fait, à la cité Jacques Monod, expérience d'intégration réussie, ces deux-là risquent de saboter des années d'efforts, grâce à la complicité de quelques « gauchos » locaux, toujours prompts à utiliser ce genre d'affaires.... Nous ne sommes pas en période électorale que je sache, mais si c'était le cas, les accusations lancées contre moi par mes adversaires assureraient à coup sûr ma réélection au premier tour ! »

Cette affaire ouvre sur la fin sans fin d'Olivier de Serres, la question des villas spécifiques et surtout la crainte que d'emblée Jacques Monod ne devienne un Olivier de Serres bis. Telle est la raison principale de la fermeté de Charles Hernu à lire les coupures de presse de l'époque.

¹ édition du 13/08/1986

1.3. Mémoire des villas

Les douze villas vont alors jouer un rôle de cristallisateur important et constituer en quelque sorte la mémoire dans la mémoire d'Olivier de Serres, comme si une fois la décision prise, il ne pouvait y en avoir une forte mémoire, elle est prise, tout est dit. Dans cette découpe affective de l'histoire que constitue la mémoire, les douze villas servent de signal fort dans la remémoration des événements relatifs à l'opération sur Olivier de Serres. Derrière, se trame une mémoire particulière des questions de logement, de même qu'un rapport particulier au politique.

« La reconstruction du quartier m'a créé quelques problèmes et tensions avec Hernu, c'est personnel et anecdotique mais ça a fait que j'ai quitté le PS. Il y avait un concours d'urbanisme pour la reconstruction. On savait ma proximité sur Villeurbanne donc Frébault, le directeur de l'agence m'a demandé de le représenter. Le projet pour lequel j'ai voté est passé à une voix. Ça a créé quelques tensions avec Hernu qui m'en a voulu... »

« Hernu soutenait le projet d'un autre via des réseaux francs-maçons, je pense. Bon, mais c'est pas son projet qui a été retenu ! »

« Sur le concours, j'aurais pas choisi ce projet, mais ça c'est les concours d'urbanisme, la constitution du jury fait qu'on arrive à ça et qu'on n'est pas maître de la décision en tant qu'élus... Dans la reconstruction, ce patchwork d'immeubles, ça a vraiment montré sa limite. On avait les grandes familles à reloger, je me souviendrais toujours, il y avait un jeune dans ces villas qui m'avait dit : tu nous mets deux salles de bain dans les villas, tu crois qu'on se lave pas ? C'est difficile de dialoguer par rapport à ça. Les familles ont évolué aujourd'hui, c'est fini ça. Le problème, c'est qu'on n'avait pas les moyens de l'accompagnement social à l'époque. On restait classiquement avec les associations de secteur et le bénévolat. Donc on a été un peu dépassé par le processus des besoins. On n'a pas échappé aux évolutions de la société. Donc je dirais que sur le technique, on a été bons, sur le social, on a eu plus de difficultés.

Le choix de l'équipe de concepteurs a en effet créé quelques tensions et conflits entre la ville de Villeurbanne et l'agence d'urbanisme. Une lettre de Charles Hernu sera envoyée à Jean Frébault, directeur de l'agence d'urbanisme pour s'insurger devant le vote du représentant de l'agence d'urbanisme : « Il ne me semble pas souhaitable que Mr X. continue à s'occuper au titre de l'agence des affaires concernant Villeurbanne... Il n'est pas acceptable qu'un agent de l'agence d'urbanisme puisse ainsi devant un jury désavouer le choix des élus... »

Les douze villas, c'est vraiment un concentré de contre-sens. En même temps, c'est la découverte des problèmes du relogement. Comment on fait pour reloger les familles les plus en difficultés ? Premier contre-sens : on met les familles les plus en difficultés toutes ensemble. Deuxième contre-sens : les villas tournent le dos au quartier. Troisième contre-sens : on donne un marquage ethnique aux villas avec l'architecte qui va au Maghreb voir l'architecture et la réimporte ici ; pour les autres habitants, c'était les maisons des étrangers. Quatrième contre-sens : dans le montage financier, on a des familles qui ont déjà des enfants adultes, donc plus de droit à l'APL sans compter, cinquième contre-sens, l'indivision dont on n'est pas sorti. Tout ça, ça fait que le premier jour où les habitants entrent dans les villas, bataille rangée et ça finit au poste de police ! J'en ai parlé quelques fois avec les élus qui ont monté l'opération à l'époque, mais ils n'ont toujours pas compris !

Etre en capacité de lister plus de vingt ans après l'événement et aussi spontanément la somme de ce qui est présenté comme des contre-sens n'est pas neutre ici. Proche de l'hypermnésie, cette liste montre comment cet événement est source de sens pour des expériences futures.

Il restait douze familles extrêmement lourdes, impossible à reloger dans d'autres logements et qui refusaient toute solution de relogement. Les 12 villas tournaient le dos, elles étaient adossées au mur d'une ancienne usine. C'était un système clos selon la vision traditionnelle des pays méditerranéens (protégé des regards, organisé autour de la cour, ...). Ce système semblait bon à l'époque. Il y avait des attentes par rapport à une transition par les enfants, qui allaient à l'école alors que leurs parents n'étaient pas scolarisés. En 86, on a une résidence HLM neuve, très intéressante au niveau de l'urbanisme. Les 12 familles sont un foyer de délinquance très difficile mais on voit renaître un quartier. Ces villas constituent un foyer de non-intégration... On abandonne alors la réalisation de la maison de quartier en raison des difficultés. Je commence à demander le relogement des familles à partir de 90 où je passe au conseil général. On achète des maisons dans Villeurbanne, on fait appel aux organismes HLM... On a relogé toutes les familles en 1993. Que faire alors des villas ? On les a murés. Nous avons eu le projet de faire des villas privatives, de transformer les villas en F3. Nous avons fait des simulations, des esquisses financières, les maisons ont été vandalisées. On a décidé d'en démolir 6 et d'en transformer 6 autres avec la volonté de les dissocier de Jacques Monod. Mais pour ça, il faut créer un chemin privatif, les riverains ne sont pas d'accord, ils n'ont jamais donné leur accord malgré la proposition de la ville de refaire la route, l'éclairage, les places de stationnement... Après, j'ai fait inscrire au POS une nouvelle sortie pour pouvoir faire ouvrir une voie. Il faut en sortir, c'est un problème d'urbanisme pur et dur.¹

¹ Extrait d'entretien réalisé par Mathilde Renoux, opus déjà cité.

Un mémoire de DESS d'urbanisme¹ a tenté dès 1985 de faire le bilan de l'opération des douze villas. Il montre bien comment le relogement de deux cents familles a pris 7 ans et comment en bout de course, l'urgence à achever l'opération impose une solution qui va à l'encontre de la démarche initiale : celle de la dispersion des familles sur la commune de Villeurbanne, les 12 villas obligent à revenir à la concentration des familles les plus en difficultés mais aussi les plus nombreuses sur le site. Entre concentration et dispersion, ce sont toutes les fluctuations futures des politiques du logement qui sont là expérimentées et synthétisées. Au regard d'objectifs d'insertion, comme le mémoire des étudiants l'évoque, la conclusion est sans appel : « l'option dispersion en petits groupes (2 ou 3 logements) semble la plus satisfaisante. » Le bilan réalisé auprès des familles des 12 villas montre une somme de critique contre le nouveau logement (conception, chauffage, regroupement des familles, architecture, sentiment d'enfermement, etc, ...). Ces critiques avaient été très tôt posées comme on l'a vu. La puissance publique locale souhaitait circonscrire l'opération d'autant plus que des tensions sur le marché du logement social sur Villeurbanne voyaient le jour que les familles d'Olivier de Serres étaient prioritaires dans le cadre du relogement et empêchaient, de fait, une autre frange de populations d'accéder au parc social. L'Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement (AVDL) que l'on retrouvera ultérieurement est ainsi née, en 1985, dans la suite d'Olivier de Serres en réponse aux refus systématiques qu'apposait la municipalité aux demandes de logements de familles immigrées. La raison invoquée était la suivante : « priorité au relogement des familles d'Olivier de Serres. ».

« Le principal effet que je vois à cette affaire, c'est qu'avant Hernu, le logement social sur Villeurbanne, il n'y en avait pas beaucoup, on avait creusé le déficit et qu'après Hernu, Villeurbanne s'est mis à beaucoup construire. »²

« Bon, les attributions sur Villeurbanne, à l'époque, c'était quand même assez simple. T'étais blanc et t'avais ta carte au PS, tu allais au Gratte-ciel, t'étais blanc et électeur, tu te retrouvais ailleurs dans Villeurbanne. T'étais immigré avec une carte d'électeur, tu pouvais aller sur Saint-Jean, immigré sans carte d'électeur, ben t'allais dans le parc de l'office de Villeurbanne à Vaulx-en-Velin. J'exagère à peine !

Ces douze villas sont devenus tellement emblématiques à leur manière que leur devenir s'en trouve gommé depuis qu'elles sont murées. Ainsi, pour certaines personnes rencontrées, elles auraient été démolies.

Ca marqué ceux qui l'ont vécu, c'est sûr... Il y a eu une tentative de gestion des villas par une animatrice salariée, l'idée était de faire un projet de requalification par et avec les habitants, ça n'a pas marché.

¹ « L'habitat spécifique : un moyen d'habitat adapté ? » Bezzayer J., Bonazzi P., Landas J., Scemama C., Zair F.,

² Au début des années 1980, on compte près de 7000 logements sociaux sur Villeurbanne pour plus de 15 000 aujourd'hui. Sur l'agglomération, fin 1977, plus de 90000 logements sociaux sont dénombrés pour 120000 actuellement, pour une population presque stagnante autour de 1,15 millions de personnes entre le RGP 1975 et celui de 1999.

C'est la fin d'Olivier de Serres. Mais il n'y a pas eu de leçon tirée du traitement de cette affaire. Pareil pour les Iris¹. Le travail de relogement a été fait dans une situation difficile, mais ça se fait dans une absence totale de mémoire... Dès que les gens changent, on manque d'imagination et on se remet à inventer l'eau chaude... L'action des services gestionnaires devient canalisée...

Du côté des bailleurs aujourd'hui, l'oubli de cet épisode vaut comme mode de gestion et permet aussi d'expliquer les attermolements quant à son devenir.

Sur ce dossier, entre bailleurs, on a un problème, à chaque fois, on fait appel aux archives et personne ne les a. Les nôtres ont disparu, elles ont brûlé. Il y a déjà eu un projet de démolition en 98. Ça ne s'est pas fait. On a le problème de l'indivision dont il faut sortir. La dernière estimation, c'est 440 000 euros. Les trois bailleurs sont en déficit sur le quartier. Les garages en sous-sols sont inoccupés à 70 %... Monod a eu une mauvaise image dès le départ. Et encore, faut pas trop se plaindre, on serait pas en pleine crise du logement, c'est sûr que ça se viderait à vitesse accélérée aujourd'hui. Ceux qui ont habité Olivier de Serres ne veulent pas revenir à Jacques Monod. Des personnes qui sont là depuis l'origine, il ne nous en reste pas beaucoup. Mais même leurs enfants ne veulent pas aller à Monod. D'ailleurs, les gens ne connaissent pas vraiment Monod, pour eux, c'est Olivier de Serres. Dans dix ans, c'est sûr que ce quartier, on aura du mal à le faire évoluer. Dans la partie haute, c'est une caisse de résonance. Ça attire les jeunes de partout et on ramène le problème. Aujourd'hui, on sort de l'indivision, pourquoi pas, on rase et on reconstruit de l'accession sociale, cela ne règlera pas le problème de l'accès. Le chemin d'accès appartient aux riverains qui sont opposés à donner leur accès... Donc pour accéder à la parcelle, il faudrait faire une route devant les autres appartements ! Il faut en sortir d'une manière ou d'une autre, mais refaire du locatif ici, c'est sans doute pas mal de souci... Il y a ce problème de bouche à oreille qui est resté, c'est Olivier de Serres. Alors les villas, on voulait bien faire, à l'époque, on ne faisait pas d'accompagnement social, après, on en a trop fait... Monod, avec ces garages en sous-sols où on peut se perdre... C'a a été construit à l'époque des Minguettes, et on a produit pareil...

L'opération d'Olivier de Serres pose à l'échelle de l'agglomération la question du logement des immigrés. « Villeurbanne est un centre où ils sont exclus du logement social normal. Et ce n'est pas le dénouement récent de l'affaire Olivier de Serres qui infirmera cette interprétation. »² **Et pourtant, tout se passe comme si ce sujet peinait**

¹ Les Iris est le nom d'une copropriété de Villeurbanne de 63 logements où l'ALPIL est intervenue à partir de 1983 sous forme d'une des premières maîtrise d'œuvre Sociale sur l'agglomération. Les deux immeubles constituant la co-propriété seront acquis par l'office HLM Rhône et Saône en vue de leur réhabilitation. Certains interlocuteurs, en parlant de la régie d'Olivier de Serres ont cité le nom de la régie qui gérait les immeubles des Iris avant sa reprise par un office HLM.

² Cf « Le labyrinthe », CIMADE Information, dossier n°1-2, 1978, p 80.

encore à pouvoir être évoqué : le sort fait aux populations immigrées dans l'accès au logement social.

1.4. Une fenêtre de tir pour débattre du logement des immigrés sur l'agglomération : la commission permanente de l'habitat social et le groupe des techniciens

Si les populations ont besoin de lieux physiques pour se souvenir comme nous l'a enseigné Halbwachs, les acteurs professionnels se souviennent parfois moins de lieux matériels que d'espaces de débat. Revenir sur la mémoire d'Olivier de Serres avec eux oblige à déplacer la focale, à l'élargir à ce dont ils se souviennent des débats du moment, de l'ambiance de l'époque et de ces événements marquants. Les événements des Minguettes à l'été 1981, la naissance de la politique de la ville importent alors. Deux lieux formels et informels émergent où Olivier de Serres est évoqué, déposé en réserve de sens ultérieur comme un parmi d'autres des événements qui rythment leur activité de l'époque : le groupe des techniciens et la Commission Permanente pour l'Habitat Social.

Olivier de Serres, c'est de la préhistoire quand même ! Il y a eu un truc informel dans les années 70, le groupe des techniciens qui a été monté par Andrée Chazalotte. C'était un groupe informel qui se rencontrait de manière épisodique, avec des bureaux d'études, des associations, l'agence d'urbanisme, où on discutait boulot au sens politique et sur les questions urbaines et liées à la ville. Les plus vieux avaient trente ans, on avait plein d'envies, c'était nourrissant pour tout le monde, et il y avait de la réciprocité, à tel point qu'aujourd'hui, un vieux collègue d'un office HLM me dit, vous ne jouez plus aujourd'hui cette fonction ressource pour nous... Nous, on est plutôt dans une histoire de militants associatifs en quartiers anciens, dans la suite des transformations de la ville à la Croix-Rousse et la montée de la Grande Côte et l'opération Saxe-Paul Bert. Sur Olivier de Serres, on arrive très tard dans l'opération donc on n'a pas eu d'actions aussi fortes que sur la Place du Pont ou les Pentes. A cette époque, toutes les histoires de concertation, ça courait pas les rues non plus. Les mécaniques étaient bien huilées et nous on n'avait pas les modes de travail construits non plus comme on le fera aux Iris plus tard. Alors je me souviens qu'on avait été invité à une réunion où Hernu nous avait dit : « vous venez à la réunion, mais vous ne prenez pas la parole ! ». Donc on n'avait pas l'expérience de ces opérations, on a été un peu spectateur de tout ça. On avait des intuitions sans aller plus loin car on n'avait pas l'outillage. Il y a eu une dernière tentative pour nous avec un projet de requalification fait par les habitants et l'embauche d'une salariée. Le projet a été refusé. Fin d'Olivier de Serres. C'est un épisode qui a marqué ceux qui l'ont vécu mais il n'y a pas eu de leçon tirée du traitement de cette histoire. La commande publique, on arrivait à la produire à l'époque, on avait des entrées syndicales qui permettaient d'avancer, aujourd'hui, ce milieu n'existe plus. »

« Bon, il y a un fil, c'est l'intérêt pour le logement des immigrés. Il y a d'abord le rapport sur les sans-abri qui doit dater de 73-74, puis Olivier de Serres et l'ouvrage fait par la CIMADE « Le labyrinthe » fait par Rouge, Gachet et Saglio, on était en lien, Saglio avait travaillé à Economie et Humanisme... Il y avait aussi l'affaire des garnis de Saint-Fons où il fallait faire appliquer la loi sur les réquisitions ainsi que l'opération Brotteaux-Garibaldi avec les HCL, où l'on faisait disparaître une offre privée sociale, après, c'est redescendu vers Saxe Paul Bert et la place du Pont, ça a amené la régie 1515, Habitat et Humanisme, etc, ... En fait, on se retrouve tous à cette époque à la commission permanente Habitat Social montée par l'agence d'urbanisme. Il y a un capital militant qui est reconverti dans la périphérie de l'agence d'urbanisme. Donc, en gros, il y avait le GSU¹, Economie et humanisme, la CIMADE, l'ALPIL, et l'agence d'urbanisme où on essayait d'aller vers une véritable politique urbaine. Ce qui a changé la donne, c'est les DSQ. Subitement, le terrain occupé par nos militances expertes devient l'instrument des politiques urbaines et des experts urbains sont recrutés par les bailleurs, avec des missions sur les copropriétés sociales, les chefs de projet, de nouveaux bureaux d'étude... On se retrouve avec de jeunes diplômés au chômage qui sont embauchés par les institutions. Ça date de là avec la question du territoire et émerge un deuxième cercle d'experts dont pas mal étaient d'anciens du GSU d'ailleurs... Tout ça, ça faisait un petit monde et paradoxalement il n'était pas politiquement construit même si certains étaient proches du PSU et de la CFDT... »

La commission permanente de l'Habitat social est née en mai 1982 à l'initiative de l'agence d'urbanisme dirigée à l'époque par Jean Frébault et présidée par Jean Rigaud, maire d'Ecully. Soutenue par la Préfecture, elle était constituée comme une émanation locale de la Commission Nationale du Développement Social des Quartiers, elle rassemblait élus, techniciens et professionnels de l'urbanisme et des associations, personnels administratifs, gestionnaires de logements sociaux, travailleurs sociaux, nous allons y revenir... Elle marque surtout le début de la nécessité de changer d'échelle d'intervention : passer du communal à l'intercommunal.

« La commission Permanente, pour moi, c'est plus les Minguettes qu'Olivier de Serres. En même temps, ça renvoie à la dimension d'agglomération de l'Habitat. On commençait à parler des grandes familles, de logement adapté, ... C'est l'ancêtre du PLH et compagnie, de la conférence d'agglomération aujourd'hui... C'était beaucoup porté techniquement et beaucoup moins politiquement que maintenant. Mais l'enjeu, c'était l'agglomération, c'est vraiment le début de la montée en régime de l'agglomération. »

¹ Le groupe de Sociologie urbaine est créé à la fin des années 1960 par Andrée Chazalette. Y passeront un certain nombre de personnes que l'on retrouvera ensuite en poste soit dans d'autres bureaux d'études, soit comme chefs de projet, soit encore comme professionnels de l'agence d'urbanisme ou des offices HLM.

Trois objectifs étaient issus de la première séance comme devant prélude à la suite de ces travaux qui dureront jusqu'en octobre 1984, date à laquelle, elle laissera la suite au Comité Départemental de l'Habitat, mis en place dans la suite des lois de décentralisation :

- mieux connaître les besoins en logement social sur l'agglomération
- faire le point sur les études concernant les immigrés dans l'agglomération
- étudier des propositions concrètes à court terme

La commission permanente, pour moi, c'est plus issu des Minguettes, en même temps, Olivier de Serres a joué, c'est sûr. On était encore dans la question du relogement donc ça pesait dans l'agglomération. C'était quand même très lié au logement des immigrés. Ce qui m'a le plus marqué, c'est les stats. A partir du recensement de 83, il y a eu un travail statistique sur les immigrés, leur logement. C'est le dernier traitement spécifiquement fait sur les immigrés qu'on a eu dans l'agglomération. Ça date de 25 ans. La question a ensuite été recouverte pour plusieurs raisons. Il y a d'abord un phénomène politique, les municipales de 83 et la montée du FN, mais aussi une transformation sociale, la pauvreté vient remplacer l'immigration. On est dans l'euphémisation, on se met à parler de mixité dont il faudrait interroger le lien avec la notion antérieure de seuil de tolérance... Et il faudra attendre 2000 pour qu'on revienne sur la question du logement des immigrés à travers les discriminations, au national. Sur Lyon, c'est avec le GIPIV¹, que la question va revenir. On a bien tenté un travail sur modes de vie et politiques publiques, mais c'était pas encore entendable pour les élus... On l'avait bien euphémisé la question de l'ethnicité là aussi ! Et aujourd'hui, on voit bien la montée en régime de la question de la lutte contre les discriminations, les choses commencent à redevenir entendables même si on n'est pas encore sorti de ces difficultés françaises à appeler un chat un chat... Donc finalement, il y a eu une fenêtre de tir très courte pour poser la question du logement des immigrés, après les gens se sont retrouvés soit dans des stratégies individuelles de trouver des postes dans les institutions et d'inciter l'intervention publique à être plus respectueuse des gens, de la contestation à la gestion soit dans les associations, à être un peu moins militant tout en le restant. Mai 68 s'était aussi éloigné !

Cette commission émerge comme un lieu fondateur chez différents interlocuteurs. Sa première formalisation, à travers des rencontres éphémères préalables d'acteurs que l'on retrouvera dans la commission, marque la naissance d'un « milieu lyonnais » sur les questions urbaines, d'immigration et de logement qui est aujourd'hui, remémoré par ses membres comme source de sens ultérieur à la fois d'acculturation des élus locaux à des

¹ Le Groupe d'Initiative Pour l'Intégration dans la Ville créé sous le mandat de Gérard Collomb en 2001 est une instance consultative tournée vers les questions de lutte contre les discriminations à l'échelle de la ville de Lyon.

questions qu'ils découvrent mais aussi d'hybridations des expertises portées par différents acteurs.

Elle oblige à tirer deux fils à la fois, un premier fil tire vers l'impossible mise en débat de la question du logement des immigrés sur l'agglomération. Ce fil sera d'ailleurs repris dans le rapport de recherche¹ des membres de l'ALPIL en 1989. Un deuxième fil tire vers la manière dont justement cette question sera déplacée et territorialisée par la mise en œuvre sur l'agglomération de la politique de la ville, comme si le second fil venait recouvrir le premier. D'une certaine façon, la fin de la commission Permanente va tracer des fils professionnels et militants éclatés où le milieu d'origine va à la fois se fortifier en se professionnalisant et en s'accroissant quantitativement mais où **vont se déconnecter les questions urbaines et les questions de logement du point de vue des associations militantes. Dans le même temps, le travail institutionnel interne à la Courly va tenter de les reconnecter à travers sa montée en régime.** Il faudra près de vingt ans pour qu'un nouveau tissage des fils s'opère, à partir d'une nouvelle opération de renouvellement urbain... Entre temps, il faudra aussi que lentement, les tensions entre le niveau communal et intercommunal s'apaisent pour sortir de la logique des 55 chefferies (correspondant aux 55 maires de l'agglomération) qu'aimait à dénoncer tout au long de cette période Olivier Brachet dans de nombreux textes ou interventions publiques. Quoi qu'il en soit, la CPHS est souvent présentée, d'une certaine façon, comme un lieu fondateur de cette particularité. Il faut alors en refaire l'histoire spécifique, mais avant faire un détour par le milieu qui a permis de la faire naître pour, en particulier, souligner que la permanence du milieu dans la durée ne s'opère qu'au prix de déplacements fréquents de ses acteurs d'une institution à une autre. Nous y reviendrons dans la seconde partie de ce travail.

1.5 Premier surgissement mémoriel

1.5.1. un ouvrage : « Olivier de Serres ou la Médina brumeuse »

Un premier travail de mémoire sur la cité Olivier de Serres va être produit en 1997. Il sera réalisé par un écrivain public en lien avec le centre social de Cusset.

J'ai eu une demande du centre social de Cusset pour une action d'écriture. Il s'agissait de faire écrire les gens. C'était surtout en lien avec des jeunes du quartier des Iris qui se trouvaient à proximité du centre, enfin des jeunes c'était déjà des adultes, mais ils venaient d'Olivier de Serres. Ils se présentaient un peu comme ça en roulant les mécaniques, ils le revendiquaient d'être d'Olivier de Serres. Je suis passé par le biais des éducateurs qui étaient en poste depuis très longtemps ainsi que par une assistante sociale. Ces gens m'ont donné des pistes. Je connaissais ce quartier en tant que lyonnaise, avant d'être écrivain public, j'étais formatrice dans une école de travail social, donc j'en avais entendu parler. Les travailleurs sociaux avaient

¹ Cf « Construire les solidarités », opus déjà cité.

vécu des choses très fortes avec tous ces jeunes. Ils estimaient qu'ils avaient des choses à dire. L'idée du centre social, c'était de valoriser la parole des adhérents. Après, on peut pas dire que les archives de la ville m'aient accueilli à bras ouvert, ni que les élus se soient beaucoup manifesté. Ça a fait quatre lignes dans le journal municipal. Le livre a été présenté lors de la kermesse du centre social et pas plus. Une fois de plus, on a touché les limites de ce genre de travail qui est à la charnière du culturel et du social. Et comme les gens du social ont du mal à passer au culturel, que le financement venait du social, même s'il était venu du culturel, c'aurait été pareil, il y aurait pu avoir une suite à la condition que des artistes s'en saisissent. C'est ce que voulait la DRAC d'ailleurs. On a fait une lecture à la maison du livre et de l'image de Villeurbanne et c'est tout. Le livre a été mis en dépôt vente dans différents endroits de la ville.

Ce livre n'est pas resté anodin, il a circulé. Un enfant d'Olivier de Serres l'a constitué comme emblème de son agir futur, l'ayant avec lui dans ses démarches institutionnelles pour la réalisation d'un projet qui lui tenait à cœur : tourner un film sur Olivier de Serres, quartier au nom effacé mais présent dans certaines mémoires.

1.5.2. Un premier film

Le premier film réalisé est plus une quête identitaire entre la France et l'Algérie où Olivier de Serres sert de toile de fond. Il sera souvent projeté dans différentes salles de l'agglomération, dans les réseaux des équipements socio-culturels puis peu à peu un peu partout en France. Il va mettre le pied à l'étrier à son réalisateur pour son projet futur : reconstituer le quartier, le filmer et y filmer ses anciens habitants trente ans après.

J'ai habité une des douze villas. Ici, c'était vraiment un truc... Tous les jeunes de la rue se retrouvaient ici sous le porche. Ça créait tout plein de problèmes avec les voisins, la police était toujours là. Mais dès qu'elle arrivait, tout le monde partait. Il n'y avait que deux entrées aux villas donc on pouvait vite les repérer. Même Hernu venait souvent ici. Il habitait un peu plus loin, rue du 4 août, il prenait son vélo et il venait boire le thé et discuter avec les familles... Ma mère a gardé un très bon souvenir d'Hernu, elle disait, lui, au moins il vient nous voir... Les autres élus, on les voit pas. J'ai commencé à travailler sur le premier film, mon projet, je l'ai depuis très longtemps. Je savais que je voulais reconstituer la rue dans les villas, le long du mur. Après pour le faire, il m'a fallu du temps. Ça fait au moins six ou sept ans que j'y travaille. Après le premier film, j'ai déposé un projet au contrat de ville : faire des ateliers d'écriture dans différentes structures sociales pour commencer, c'est ce que j'ai fait. Ensuite, derrière, l'idée, c'était de déposer le projet de film avec les décors. La ville y croyait pas. Ils me disaient tu fais ça pour payer ton salaire. Sauf, que les 25000 euros qu'ils m'ont donnés pour les ateliers d'écriture, je n'y ai pas touché, j'ai vécu du RMI, de l'aide de ma femme et des projections du premier film. Quand ils ont vu que j'avais

gardé l'argent, là ils ont commencé à me regarder différemment. Tout le monde s'est intéressé à moi tout d'un coup. Chabert¹ est venu me voir, les élus de Villeurbanne m'ont payé le train pour aller voir Ségolène Royal à Paris, au moment du parlement des banlieues à Villeurbanne, ça commençait à monter... Il a fallu négocier avec les ateliers Frappaz pour qu'ils fassent les décors, ça a été toute une bagarre. Heureusement, la DRAC et le FASILD me soutenaient. Moi, je dépose mes dossiers au contrat de ville et après je vois... Evidemment, ils m'ont bien fait sentir que si je voulais, peut-être qu'ils pourraient m'aider pour une place d'élus... Je leur ai dit que je ne faisais pas de politique. Donc si tout va bien, on monte les décors à l'automne, il y aura plusieurs centaines de personnes qui doivent venir... des anciens d'Olivier de Serres. L'idée, c'est de les filmer en discutant avec eux le long du décor de la rue. Les mamans du quartier nous feront à manger. Mon père avait une caméra super 8. Les images qu'il y a dans mon premier film, c'est lui qui les a filmés. C'est fou parce qu'il filmait à l'intérieur de la villa, mais jamais à l'extérieur. J'en ai reparlé avec lui, je lui ai demandé mais pourquoi tu ne filmais jamais à l'extérieur, il ne pouvait pas...

Après de multiples circonvolutions propres à un projet de ce type, le tournage a pris du retard. Dans un premier temps, le projet de tourner dans les villas s'est trouvé compliqué par la prise de décision de leur démolition. L'arrivée d'un producteur local, sur les conseils du chargé de mission du FASILD a donné plus de poids au réalisateur dans son projet de tournage même si celui-ci a pris du retard : d'un démarrage à l'automne 2007, on est passé au printemps 2008. La date de démolition des villas a elle aussi connu des fluctuations et donc obéré un tournage in situ. Prévue pour le 15 décembre 2007, elle ne débutera vraisemblablement que fin janvier 2008. Le tournage doit démarrer par une journée portes ouvertes aux Ateliers Frappaz, lieu culturel villeurbannais où sont construits les décors. Cette soirée doit préluder au tournage qui se déroulera dans la foulée si tout va bien.

1.5.3. Le centre de la mémoire à Villeurbanne

La commune de Villeurbanne présente la particularité d'avoir instauré en 2001 une délégation d'adjoint au patrimoine architectural, aux anciens combattants et à la mémoire.

Ce poste d'adjoint à la mémoire, c'était dans l'air du temps. Lorsque le maire avait fait sa lettre aux villeurbannais dans sa campagne en 2001, c'était quelque chose qu'il avait abordé. Il y a une forme d'exception villeurbannaise, une mémoire qui fait la force d'une ville ouvrière et multiethnique. Il y a eu un vingtième siècle fort avec un monde humain et inhumain, donc garder la mémoire du XXème siècle d'une ville, c'est dans l'air du temps. C'est peut-être aussi dû au vieillissement d'une

¹ Ancien adjoint de l'Urbanisme de Michel Noir puis de Raymond Barre à Lyon, il s'est présenté aux législatives à Villeurbanne en 2007 et se présentera aux Municipales en 2008.

génération de personnes ! L'idée c'est de garder trace tant de mémoire individuelle que collective. Evidemment, la mémoire, c'est un concept simple et très compliqué. C'est pas un sujet clé en main et en plus, c'est un sujet très politique. L'idée c'est d'essayer de rendre les choses moins opaques. En plus, moi, je suis d'origine italienne, j'ai vécu au Tonkin, mes grands-parents se sont installés ici en 1924... Donc on a commencé à travailler sur différents thèmes, les Gratte-Ciel, les cinémas à Villeurbanne, les usines, les arméniens, les italiens, la résistance, les brigades internationales, ... On a associé un historien du CNRS, Philippe Videlier, qui a réalisé différents ouvrages. On a travaillé à la préfiguration d'un espace mémoire qui doit ouvrir début 2008 et qui sera à la fois le lieu pour les archives, une médiathèque et un espace culturel.

Le centre mémoire et société ouvrira en janvier 2008. Il remplira trois missions d'études, d'archivage (avec le déménagement des archives municipales) et d'espace culturel. Force est de constater que la mémoire de l'immigration maghrébine dans la ville n'y est pas encore centrale. « Un cosmopolitisme que la municipalité revendique comme une richesse, mais qu'il ne faudra pas taire afin de vouloir l'unité des différences. L'hétérogénéité culturelle transpire dans les mémoires, elle s'exprime et s'attache à ses travailleurs de mémoire, que nous sommes tous. Il faudra se frotter à ces mémoires, mémoires de villeurbannais, mais pas forcément mémoires de Villeurbanne. Mémoires d'expatriés, mémoires d'immigrés, mémoires d'anciens habitants de bidonville, mémoires d'ailleurs mais de personnes devenues d'ici. Prendre en compte la fragmentation, la multiplicité des mémoires qui ne se résument pas à l'ancrage dans un territoire. »¹

1.5.4. 2008 : l'entrée en commémoration ?

Cette recherche se situe donc juste avant l'ouverture d'un centre mémoires et société et du tournage d'un film consacré à Olivier de Serres. Au regard des délais impartis, il n'a pas été possible d'investiguer plus avant en avant ces deux entrées mémorielles sur Villeurbanne. Néanmoins, elles ouvrent peut-être sur une entrée en commémoration dont l'avenir certifiera la pertinence ou les écueils. Elle participerait d'une construction identitaire de la ville qui nécessiterait à elle seule un autre travail, relatif à « une pratique de réaffirmation identitaire de la ville, de revendication de sa continuité historique et de renouvellement de la légitimité des autorités municipales ».²

¹ Telle est la conclusion du mémoire de DESS Sociologie Appliquée au Développement Local de Déborah Broyer « Le centre Mémoire et Société comme processus d'élaboration de la mémoire collective à l'épreuve de la pluralité de mémoires. Enjeux de développement pour un équipement culturel municipal », Lyon II, septembre 2006, p 95.

² Cf Gérard Althabe, in « Vers une ethnologie du présent », Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992.

2 Nouvel intermède, flash-back, naissance d'une politique d'agglomération et recomposition militante

2.1. Flash back : La naissance d'un milieu d'experts

« On avait monté ce groupe informel, autour d'Economie et Humanisme, de Chazalotte et du GSU... »

Les années 1970 sont le moment de la naissance d'un **milieu lyonnais**¹ autour des questions urbaines en général et des questions de **logement des populations immigrées en particulier**. Ce milieu est constitué de différents pôles qu'il faut présenter pour mieux en comprendre les ressorts, l'épaisseur social, la « densité d'un milieu d'hommes »² et les liens qui ont pu se constituer entre ces différents pôles. Ce milieu a eu pour particularité de porter une **expertise** locale forte sur la question du logement des immigrés et d'irriguer ensuite, par une succession de trajectoires professionnelles en évolution et en déplacement, vers d'autres secteurs ou institutions porteuses de ces questions. Ce milieu a largement participé de la construction d'une sociologie urbaine lyonnaise liée aux bureaux d'études, détachée de l'université, non-rattachée au CNRS, errante d'un point de vue institutionnelle mais qui n'est pourtant pas rien dans l'histoire des politiques publiques de l'agglomération lyonnaise.³ Le travail de ce milieu a, en effet, d'une certaine façon été amnésié comme le dirait Michel Marié, souvent prompt à rappeler la place des bureaux d'études dans la production des politiques urbaines.⁴

Ce milieu se constitue autour d'une **certaine communauté de charges**⁵ : le sort fait aux immigrés dans leur accès au logement et au logement social en particulier. Cette

¹ La notion de milieu est tirée des travaux d'Yves Grafmeyer. Celui-ci fait de cette notion au « statut mal assuré, un intérêt heuristique. » Car « c'est l'un des intérêts de la notion de milieu que de s'inscrire justement dans la tension entre deux ordres de processus :

- d'une part, ceux qui dotent les êtres sociaux de ressources et de dispositions héritées ou acquises, leur assignent une place au sein des rapports sociaux, délimitent le champ de leur possible et orientent par là-même le cours de leur trajectoire de vie ;
- de l'autre, les processus par lesquels se construisent, se distendent et se recomposent les liens interpersonnels qui situent chaque individu dans des configurations elles-mêmes interreliées de proche en proche, et porteuses d'effets spécifiques sur les manières de penser et d'agir. » in Grafmeyer Y., « Milieux et liens sociaux », Lyon, Editions du Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Sociales, 1993, p 10.

² Nous ne faisons que reprendre l'expression de Bruno Voisin dans ses deux articles introductifs au n°2 des cahiers du CR-DSU, cahier intitulé « Repères pour aujourd'hui : 20 ans de pratiques de DSU dans l'agglomération lyonnaise. », mars 1994. Les développements qui suivent ne font qu'élargir son propos. Le Centre de Ressources et d'échanges du Développement Social et Urbain en région Rhône-Alpes a été mis en place en 1993 sous l'égide de la région Rhône-Alpes, de la Préfecture de Région et de différentes collectivités. Rappelons juste que le premier numéro des cahiers du CR-DSU était consacré au logement.

³ Fatiha Belmessous en a fait l'histoire pour ce qui concerne le GSU dans un travail à paraître aux éditions du PUCA et que nous n'avons malheureusement pas pu lire, faute d'accord du commanditaire de la recherche (le PUCA) dont ce travail était issu, même si nous avons pu en discuter avec l'auteur.

⁴ Cf « Les terres et les mots », Paris, Méridiens-Klincksieck, 1989.

⁵ La notion de communauté de charges m'a été suggérée par la lecture d'un texte de Jacques Ion, Christian Laval et Bertrand Ravon « Politique de l'individu et psychologie d'intervention : transformation

configuration réticulaire s'est constituée dans la suite de la nébuleuse de mai 68 mais pas seulement puisqu'elle agrège ici des générations différentes en particulier celle forgée dans le militantisme de gauche autour de la guerre d'Algérie. Néanmoins, elle a fait de la défense du logement des immigrés et de la reconversion de ces énergies militantes au sein des transformations de l'action publique son histoire. Olivier de Serres joue un rôle fort et caché dans cette affaire dans la mesure où son histoire sert de condensateur, de révélateur puis d'ouverture de questions qui, refermées sont déplacées vers la situation des Minguettes.

2.2.1. La place de l'agence d'urbanisme

En mai 1978, l'agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise est officiellement créée. Elle prend la suite de l'atelier d'urbanisme créé en 1961 sous l'égide de Louis Pradel¹ et dirigé jusque là par Charles Delfante. Un nouveau directeur est nommé : Jean Frébault. On ne peut continuer l'histoire qui nous occupe sans revenir sur la place spécifique de l'agence d'urbanisme et le nombre important d'études qu'elle va financer sur la période autour des questions qui nous préoccupent à ce stade : logement des immigrés sur l'agglomération, naissance d'une politique intercommunale de l'habitat, naissance de la politique de la ville sur l'agglomération.

« La volonté politique à Lyon est de tourner la page de la période « Louis Pradel » (réputé maire bétonneur), d'engager une politique urbaine davantage tournée vers les attentes qualitatives, la concertation et l'ouverture à la société civile, de transformer la ville existante, d'affirmer progressivement la vocation métropolitaine de Lyon. En chantier à Lyon ; la planification et la coordination des politiques d'habitat, de transports, d'urbanisme commercial, de trame verte et bleue, etc., la transformation de la ville et les grands projets, les technopôles, l'investissement sur l'habitat social et la politique de la ville, les banlieues en difficulté (Les Minguettes, Vaux-en-Velin,...) et, de 1985 à 1988, la conduite d'un chantier passionnant, « Lyon 2010 », démarche innovante de prospective et de planification stratégique, un exemple précurseur en France. » Chargé par les élus de conduire le dossier « Lyon 2010 », de 1985 à 1988, déclenché par la révision du SDAU, j'ai participé à une aventure collective passionnante. L'enjeu était d'inventer de nouvelles façons de « planifier » tournant le dos aux démarches technocratiques et procédurales des années 1970.

des cadres d'action dans le travail social » où ils la définissent ainsi à partir de Roberto Esposito : "La communauté ne se fonde pas sur du déjà-là, mais précisément sur quelque chose qui fait défaut au départ : le partage d'une charge, d'un devoir ou d'une tâche. Nous sommes en charge de notre *avec*, c'est-à-dire de *nous*. Il en résulte que la *communitas* est l'ensemble des personnes unies non pas par une "propriété", mais très exactement par un devoir ou par une dette ; non pas par un "plus" mais par un "moins", par un "manque", par une limite prenant la forme d'une charge, voire d'une modalité défective, pour celui qui en est « affecté » à la différence de celui qui en est "exempt" ou "exempté". Voir Roberto ESPOSITO, *Communitas. Origine et destin de la communauté*, (Précédé de Conloquium de Jean-Luc Nancy), PUF, Paris, 2000. Cf leur article paru in « Action publique et subjectivité » - Coordinné par Fabrizio Cantelli et Jean-Louis Genard, Paris, LGDJ, 2007.

¹ Maire de Lyon de 1957 à 1976.

Préalablement à toute approche juridique, nous avons mis l'accent sur l'élaboration d'un « projet stratégique » pour un territoire métropolitain, à partir d'un chantier de prospective participative impliquant fortement élus et administrations, experts et universitaires, et largement la société civile. Le projet a fait apparaître des thématiques nouvelles à l'époque: refaire la ville sur la ville, travailler sur les territoires en difficulté, le paysage et l'environnement, les fonctions métropolitaines et internationales, les relations avec les territoires voisins dans le cadre de la Région urbaine de Lyon. Le projet fera l'objet d'une appropriation collective des acteurs de l'agglomération, qui s'avérera forte et durable. Et il a d'une certaine façon anticipé la démarche de « projets de territoires » qui, dix ans plus tard, sera inscrite dans les lois Voynet, et SRU... Lyon 2010 constitue l'expérience territoriale la plus inventive et la plus marquante de mon parcours professionnel. »¹

X-Ponts, Jean Frébault² arrive donc à la tête de l'agence d'urbanisme en 1978, ayant précédemment occupé les mêmes fonctions à Toulouse. Il est assisté d'un directeur adjoint, Jean-Pierre Aldeguer, déjà adjoint de Charles Delfante dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme. Leur direction est marquée par un travail important d'études et de commande d'études. L'agence, à l'époque, regroupe une cinquantaine de personnes. GSU et Economie et Humanisme puis l'ALPIL sont largement mobilisés sur les thématiques du logement social et des immigrés. Différents travaux seront ainsi commandités au GSU ou menés en interne à l'agence par des anciens du GSU (cas d'une étude sur les étrangers de Villeurbanne qui ne sera jamais diffusée suite à un conflit avec la ville de Villeurbanne). Parmi ces travaux, ceux consacrés au logement des immigrés restent importants.

2.2.2. Le GSU

Le Groupe de Sociologie Urbaine est créé au milieu des années 60 par deux montpelliérains d'origine. L'un d'entre eux, Jean-Claude Barthez, va repartir au milieu des années 70 à Montpellier ouvrir un autre bureau d'études après avoir longtemps enseigné à l'École d'Architecture de Lyon. Le second, Andrée Chazalotte, va, après la disparition du GSU en 1980, passer au CREPAH puis devenir délégué régional du FAS. Dans les années 1970, un troisième membre, Maurice Chevallier, les rejoindra avant de monter une nouvelle structure (Arcades) suite à la fin du GSU. Bureau d'études créé dans la grande tradition de la recherche urbaine, le GSU va mener de nombreux travaux pour des commanditaires tant nationaux (ministères) que locaux (collectivités). Son positionnement politique est tendu entre le PS (l'un des fondateurs y est membre après l'avoir été du PSU et plutôt issu du catholicisme social), et le PC. Dès 1972 par exemple, dans le cadre des premières réhabilitations de grands ensembles sur

¹ Eléments tirés de l'autobiographie de Jean Frébault écrite à l'occasion de sa remise du grand prix d'urbanisme en 2006.

² Rappelons qu'aujourd'hui retraité, Jean Frébault est président du conseil de développement du Grand Lyon.

l'agglomération, Bron Parilly et Lyon Mermoz, le GSU produit un rapport de recherche pour le Ministère de l'Équipement. Souvent sur le fil rouge financier, ses membres ne seront pas non plus toujours d'accord sur la stratégie à mener quant au développement de la structure : entre le militantisme et la réalité économique de la viabilité de la structure, des tensions se feront jour avant la disparition du GSU en 1980.

Deux anciens membres du GSU¹ vont devenir salariés de l'agence d'urbanisme en 1980. L'un d'entre eux, Bruno Voisin, sera missionné sur Vénissieux avant de devenir chef de projet sur la Duchère puis de réintégrer l'agence en 1996. Le second fondateur du GSU dans les années 60 reviendra à Lyon après son escapade montpelliéraine comme chef de projet sur Bron Terraillon de 1990 à 1992 avant que de devenir administrateur de la FONDA et d'ARALIS² et membre du comité de suivi des États généraux du logement montés sur l'agglomération en 2003 et dont nous reparlerons. La filiation du GSU n'est donc pas neutre, elle a essaimé sur l'agglomération du côté de l'agence d'urbanisme, des offices HLM, d'autres bureaux d'études (CREPAH, ARCADES, Trajectoires) où l'on retrouvera d'anciens membres du GSU ou encore du côté des chefs de projet de la politique de la ville (deux de ses membres seront chefs de projet dans les années 1990).³

2.2.3. Economie et Humanisme

Cette association a une longue histoire sur l'agglomération lyonnaise et nombreux sont les travaux qui lui ont été consacrés tant d'un point de vue interne⁴ qu'externe⁵. Fondée par le Père Lebret, dominicain, en 1941 à Marseille, installée à Lyon deux ans plus tard, l'association va devenir à la fois le chantre de la notion de développement mais aussi d'une certaine façon de faire de l'enquête sociale. En revenant sur la genèse de la politique de la ville, Sylvie Tissot estime que c'est Robert Lion⁶ qui « va importer, au sein de l'action publique, un mode d'intervention né dans le milieu associatif du catholicisme social et plus précisément le réseau Economie et humanisme : il s'agit du développement social. »⁷ Même si plus loin, elle constate que « le milieu associatif né autour d'Economie et Humanisme ne va pas constituer un pôle dominant au sein des réformateurs des quartiers. »⁸

Deux personnes, membres du centre d'étude de l'association jouent, pourtant, à cette époque un rôle important autour des questions de logement des immigrés sur Lyon : Jean Saglio et Olivier Brachet. Le premier, ingénieur des Mines de Paris est arrivé sur

¹ Pour l'anecdote là encore, il faut juste dire que la propre fille de Bernard Lacoïn, acteur majeur d'Olivier de Serres puis futur premier président de l'ALPIL travaillera aussi au GSU...

² Association Rhône-Alpes pour le Logement et l'Insertion Sociale. Elle a pris la suite de la Maison du Travailleur Étranger.

³ Pour la petite histoire, l'actuel directeur du GPV de la Duchère a commencé sa carrière professionnelle comme chargé d'études chez Arcades.

⁴ Cf Puel H., « Economie et Humanisme dans le mouvement de la modernité », Paris, Cerf, 2004.

⁵ Avec en particulier les travaux de Jacques Ion.

⁶ Robert Lion est inspecteur général des finances, directeur de la construction au Ministère de l'Équipement jusqu'en 1974, à l'initiative d'HVS à partir de 1971, délégué de l'Union nationale des HLM, puis directeur de cabinet de Pierre Mauroy puis directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations.

⁷ Tissot S., « L'État et les quartiers », Paris, Seuil, 2007, p 229.

⁸ *ibid*, p 232.

Lyon pour mener avec Philippe Bernoux et Dominique Motte un ouvrage qui fera date et ancrera fortement l'association du côté de la sociologie du travail dans les années 1970 : « Trois ateliers d'OS »¹ avant que ce groupe de sociologues du travail n'intègre le CNRS. Proche de la CIMADE, il va écrire en collaboration avec André Gachet et Michel Rouge « Le labyrinthe » avant que de faire partie du premier Conseil d'Administration de l'ALPIL. Il est aujourd'hui chercheur au CNRS, membre du CA national de la CIMADE et membre du CA de Forums-Réfugiés². Olivier Brachet rejoint Economie et Humanisme en 1978, devient le directeur de la revue en 1982 avant de quitter l'association en 1985 pour passer à l'enseignement universitaire tout en prenant la direction du CRARDA³ en 1986. Il inscrira son travail à Economie et Humanisme du côté des questions urbaines (logement et transport en particulier) même si ce secteur restera en définitive peu reconnue par l'historiographie qu'en donne Hugues Puel et travaillera fréquemment à partir de commandes de l'agence d'urbanisme.

Un sondage fait dans la revue « Economie et humanisme » entre 1977 et 1985 montre que les questions lyonnaises y sont peu abordées. Les articles ne présentent généralement pas d'entrée territoriale forte même s'ils peuvent aborder des thèmes comme ceux de la participation des habitants en 1981 avec Albert Mollet qui présente les expériences du Petit Séminaire à Marseille et de l'Alma Gare à Roubaix ou des numéros spéciaux sur le pouvoir local, la question urbaine et la sociologie urbaine, les questions de pauvreté ou d'immigration ou encore un numéro sur la réalité de la notion de quartier. Une recherche sur les occurrences par auteur montre que Jean-Pierre Aldeguer écrit trois articles sur la période tout comme Olivier Brachet. Andrée Chazalotte en écrit un, relatif au logement des immigrés. Jean Saglio y produit un certain nombre d'articles plutôt consacrés à la sociologie du travail. Néanmoins, en 1979, des sessions de formations sur 4 jours sont organisées l'une consacrée au logement des travailleurs immigrés et l'autre sur les acteurs des politiques urbaines. Même si elle est peu abordée par la revue qui a un rayonnement national et international, la question du logement des immigrés est prise à cœur par certains membres du centre d'études et de recherche de l'association humaniste lyonnaise.

2.2.4. Du côté des aménageurs

Les aménageurs ne restent pas non plus inertes sur cette période. Que ce soit du côté de la filiale locale de la SCET, la SERL, de l'OPAC du Rhône ou de LOGIREL, des expérimentations autour des maîtrises d'œuvre sociales sur l'agglomération se mettent en place. Du côté de la SERL, on nomme des chargés de questions sociales (ancêtres des agents de développement), le premier en 1976 à la Grappinière à Vaulx-en-Velin. L'un des cadres de la SERL à l'époque, deviendra ensuite un des principaux animateurs techniques de la CNDSQ après un passage à Marseille puis une installation comme

¹ Publié en 1973 aux Editions Ouvrières.

² Association dirigée par Olivier Brachet spécialisée dans l'accueil des réfugiés et la défense du droit d'asile.

³ Ancien nom de Forum-Réfugiés.

consultant en 1987, toujours à Marseille : Alain Fourest¹. L'OPAC du Rhône va lancer en interne une petite cellule « migrants » en octobre 1980, première tentative en France, selon la presse locale, d'aborder les problèmes posés par la cohabitation d'ethnies différentes. Elle est composée de trois personnes, un responsable ayant 20 ans d'expérience dans le milieu associatif d'aide aux immigrés venant du Nord et deux autres personnes parlant l'arabe qui sont toujours aujourd'hui en poste à l'OPAC, responsables de gestion locative. Leurs premières interventions se déroulent dans différentes communes de l'agglomération (Brignais, Décines) avant que de mettre en place sur Vénissieux le CASCE (Centre d'Action Socio-Culturel pour les Etrangers).

2.2.5. L'ALPIL : une nouvelle association dans le paysage

La création de l'ALPIL, en 1979, par la débauche de deux permanents de la CIMADE qui y avaient fait leur service civil est le dernier point fort de la constitution de ce milieu. Son Conseil d'Administration, à la création, montre bien la densité relationnelle du milieu lyonnais en phase de fortification et la multiplicité de ses attachements et inscriptions. Présidé par Bernard Lacoïn, ancien cadre chez Berliet et l'un des acteurs majeurs dans l'histoire d'Olivier de Serres au titre de financeurs du 1% patronal, on y retrouve deux sociologues, un de la SERL, l'autre de Economie et Humanisme, Jean Saglio, un notaire, les responsables de la MTE², le président de l'URCIL Rhône-Alpes Henri Hubsch, des directeurs d'offices HLM (LOGIREL et Rhône-Saône), Jean-Jacques Queyranne, premier adjoint à Villeurbanne, un directeur honoraire du Crédit Foncier et enfin le secrétaire général de l'URPACT. Si elle intervient au démarrage, en produisant de l'étude, l'Alpil n'a pas encore routinisé ses modes d'interventions comme elle fera par la suite, ce qui explique aussi qu'elle soit resté relativement à l'écart de l'opération Olivier de Serres. C'est l'opération des Iris qui constituera son référent fort en termes d'interventions sur des opérations similaires.³

2.2.6. Le logement des immigrés : une préoccupation qui monte dans le système d'expertise locale

L'expertise autour des difficultés de logement des immigrés monte dès la fin des années 70 et au début des années 80, à travers la multiplication des rapports d'étude commanditées en particulier par l'agence d'urbanisme auprès de trois structures principales (GSU, E&H, Alpil) et d'une plus marginale (GENEST)⁴. Se crée là une configuration réticulaire qui souhaite peser de toute son expertise sur le sujet. Pour ce faire, cette configuration multiplie les travaux, les diagnostics et les études pour déboucher souvent sur les mêmes conclusions : **le problème, si problème il y a, du**

¹ Dont on retrouve la retranscription du parcours et la place dans l'histoire marseillaise in « Action culturelle, politique de la ville et mobilité sociale : la longue marche des classes moyennes » Duport C., Péraldi M., Ministère de la culture, 1998.

² Maison du Travailleur Etranger, association lyonnaise, gestionnaire de foyer de migrants qui deviendra ensuite ARALIS.

³ Voir plus haut la note 1 page 37.

⁴ Marginal en nombre d'études financées par l'agence à l'époque même si rappelons-le, l'un de ses membres deviendra le responsable du service DSU du Grand Lyon à partir de 1989.

logement des immigrés est un problème d'agglomération qu'il faut traiter à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi, en 1978, le travail de la CIMADE relatif à l'agglomération¹ conclut : « Il faut prendre acte de l'incapacité à l'échelon communautaire d'aboutir à un consensus qui permettrait la mise en place d'actions globales efficaces. A défaut, municipalités, offices, préfectures, groupes politiques se renvoient la balle (avec courtoisie) et s'accusent mutuellement tout en protestant, chacun pour sa part de son innocence. »²

Andrée Chazal, pour le GSU, produit un rapport relatif à la situation lyonnaise stricto-sensu en 1979. Il conclut comme préconisation possible : « Lever les blocages actuels en ne posant plus le problème à l'échelle des communes mais à l'échelle de l'agglomération et peut-être du département. » Puis, une ancienne membre du GSU produit un rapport en février 1981 sur Villeurbanne qui ne sera jamais diffusé. Une fuite dans la presse quant à la communication d'informations relative à ce document avait valu un courrier cinglant de Charles Hernu à Jean Frébault pour connaître l'origine de la fuite ! Ce rapport consacré à quatre quartiers de Villeurbanne et même s'il ne concerne pas directement la cité en passe d'être rasée à l'époque montre comment cette affaire pèse : « Olivier de Serres sert de point de repère dans tous les discours sur les immigrés dans la ville soit pour s'en distancier « ici, c'est pas comme à Olivier de Serres », soit pour exprimer une crainte « dans quelques années, ce sera Olivier de Serres » ». Par ailleurs, ce rapport insiste sur la situation particulière de Villeurbanne : « Olivier de Serres absorbe les attentions et les moyens disponibles pour améliorer la condition des immigrés de la ville mais les Maghrébins à Villeurbanne, ce n'est pas seulement le problème de la rue Olivier de Serres ».

Un autre rapport est présenté par André Chazal dans le cadre des travaux de la CPHS en 1983. Il conclut : « On ne pourra pas longtemps sans troubles refuser aux immigrés le droit au logement au nom d'un meilleur équilibre de nos quartiers. » Un autre rapport « L'accès au logement des catégories défavorisées dans l'agglomération lyonnaise » produit par le bureau d'études GENEST conclut en 1982 sur « un refus social et politique de l'accueil des étrangers souvent maghrébins qui n'est pas combattu mais reproduit par les responsables politiques et administratifs. » L'ALPIL, de son côté, accumule la connaissance sur le financement du logement des immigrés (étude financée par l'agence d'urbanisme en 1980), ou encore le comptage des meublés dans la ville de Lyon, pour constater leur diminution des deux tiers. Olivier Brachet, pour le compte d'Economie et Humanisme, fait une étude, toujours pour l'agence d'urbanisme sur la vacance du parc HLM dans quatre communes. Au cœur de ces différents travaux, la notion de seuil de tolérance revient fréquemment. Est en cause en particulier la notion des 15% d'immigrés que ne devraient dépasser les gestionnaires du parc HLM avec 5% de maghrébins. Et même si cette notion d'immigrés fait peu de cas de sa définition même, parle-t-on d'ailleurs d'immigrés ou d'étrangers ? Elle réapparaît bien souvent dans tous les différents documents à la fois pour être dénoncée d'un point de vue réglementaire : seul existerait pour justifier ce chiffre et taux un courrier de la Préfecture

¹ Cf l'ouvrage « Le labyrinthe : étude sur le logement des immigrés dans la région lyonnaise » en 1978.

² Ibid, p 140.

du Rhône aux bailleurs datant de 1973 mais aussi comme problématique dans son essence même. Parle-t-on de familles ou de logements avec ce taux ?

Quoi qu'il en soit, on assiste donc à la **démultiplication des études sur le logement des immigrés** qui fortifient à la fois le milieu d'expertise qui les portent tout en questionnant directement le pouvoir politique qui cautionne la situation. Ce milieu autour du logement se connaît et se côtoie. Il se rencontre dans le cadre du « groupe des techniciens » mis en place à l'initiative d'Andrée Chazalette à la fin des années 1970. L'expertise qu'il porte pénètre via l'agence d'urbanisme les instances communautaires et commence à approcher les décideurs politiques.

Cette « nébuleuse réformatrice »¹ constituée de ce milieu d'expert n'est pas en elle-même productrice de réformes. Mais « l'effet propre du champ réformateur est donc autre : c'est l'énoncé de « problèmes », de diagnostic et de prescriptions, bref, un langage et une méthode. Il produit du sens qui en cas de succès devient un sens commun et s'impose à tous les acteurs qui comptent dans les autres champs concernés. »²

Cette somme de connaissances et de sens (près d'une dizaine de rapports en cinq ans entre 1978 et 1983) sur la question des immigrés et leur logement sur l'agglomération pose cependant les limites de leurs contributeurs techniques et / ou militants : la décision politique. De l'approche de la décision à sa mise en œuvre, la voie reste escarpée.

2.2.7. Des obstacles politiques à lever

Tout au long des années 1970 et 1980, les obstacles politiques sont nombreux à lever pour aller vers une logique d'agglomération sur les questions de logement et à fortiori sur les questions de logement des immigrés. Ils tournent tout d'abord sur l'implication même des élus à la notion de solidarité d'agglomération. « Maire d'une commune pauvre, je reste dans la COURLY, riche, je partirais ! »³ Un second obstacle tient à la représentation même du logement social. Les élus de l'agglomération rechignent à construire, tendent à assimiler l'habitat collectif au logement social et surtout estiment que l'APL pose un risque de paupérisation de leurs populations et des charges supplémentaires d'aides sociales pour les communes.⁴ Ensuite, c'est la notion de compétence juridique qui se pose et donc la manière dont l'intercommunalité se saisit juridiquement et techniquement des questions d'habitat et de logement.

Dès 1979, un premier groupe de travail se réunit sous l'égide de l'agence d'urbanisme pour réfléchir à un bilan et diagnostic de la situation du logement sur l'agglomération lyonnaise. Il fait suite à la parution d'une circulaire de la direction de construction. Ce groupe est présidé par un élu communautaire et associe la DDE⁵, le directeur de

¹ Pour reprendre l'expression de Christian Topalov in « Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice en France 1880-1914 », Paris, Editions de l'EHESS, 1999.

² Ibid, p 471.

³ Telle est la déclaration du maire de Mions, tout à fait représentative d'un certain nombre d'élus à cette époque dans le journal d'information de la Courly en septembre 1979.

⁴ Tels étaient les positions des élus lors d'un débat à propos de la Région urbaine de Lyon en 1982.

⁵ Direction Départementale de l'Équipement

l'OREAM¹ et celui de l'ADERLY². Les sources principales sont les statistiques du Ministère de l'Équipement. La question du logement des immigrés n'y est pas encore centrale, les experts qui se constituent parallèlement ne sont pas encore associés à ces travaux. Ceux-ci concluent pourtant à un passage de « la différenciation à la ségrégation sociale ».

« Il est difficile de trouver des solutions et cela d'autant plus que le courant de différenciation sociale est puissant. Les efforts devraient porter sur :

- une diversification spatiale de l'habitat mais en sachant bien que la juxtaposition ne résout pas tout (cf (ce n'est qu'un exemple) la Pérallière et Olivier de Serres à Villeurbanne).
- Un effort notamment financier en faveur des quartiers et des groupes sociaux les plus pénalisés
- Un effort collectif en faveur du respect des cultures. »³

La question continue à cheminer du côté de l'agence d'urbanisme par la tenue le 4 mars 1981 d'un comité consultatif de l'agence d'urbanisme relatif au logement social dans l'agglomération lyonnaise. Un cadrage général est fait par Jean-Pierre Aldeguer qui reprend les travaux du groupe de travail de 1979. Une présentation du monde des HLM est opérée par le directeur de l'OPAC du Rhône Monsieur Villeneuve. La question du logement des étrangers est abordée par Bernard Lacoïn au titre de l'ALPIL qu'il vient de constituer et qu'il préside. Son constat est triple :

« - dégradation de la situation du logement de migrants

- conviction que des moyens d'y remédier existent tant sur le plan juridique ou administratif que sur le plan financier.
- Nécessité en matière de relogement des immigrés d'une action d'accompagnement permettant d'éliminer ou de réduire les difficultés de cohabitation qui semblent se multiplier. »

Sa conclusion est sans appel : « un certain nombre de ménages sont actuellement exclus du logement social ». Un premier chiffrage du taux de logements sociaux par commune est aussi produit à partir des sources de la DDE même s'il n'intègre pas la totalité des logements sociaux existants. La synthèse de ces travaux servira de prélude à la mise en place de la CPHS. Sa première session reprendra en effet une note récapitulative des travaux du comité consultatif. En décembre 1981, un document de l'agence d'urbanisme fait une synthèse de ces différents travaux et présente une préconisation forte de méthode : la mise en place d'une commission permanente de l'Habitat social dans l'agglomération lyonnaise. Il est attendu de celle-ci un rôle politique accru dans la manière où en associant un ensemble d'acteurs sur le sujet, elle permettra par son rôle de concertation de dépasser les conflits en présence. « On peut penser que de nombreuses communes seraient prêtes à renoncer à des positions de blocage et à apporter une contribution aux efforts nécessaires, dès lors que celle-ci se situerait dans le cadre d'une mobilisation d'une solidarité d'agglomération, s'exprimant par la mise en

¹ Organisme Régional d'Études et d'Aménagement de l'aire Métropolitaine.

² Agence pour le Développement Économique de la Région Lyonnaise.

³ Agence d'urbanisme, Dossier habitat, logement et urbanisme, rapport de présentation, janvier 1980.

place et les travaux de cette commission. Une nouvelle dynamique pourrait être ainsi créée. »¹

Dans ce document de synthèse préalable à la mise en place de la CPHS, les constats insistent en particulier sur la vacance des logements qui plus qu'un paradoxe est appréhendée comme un symptôme significatif de la crise. « Ce phénomène démontre la nécessité de recomposer le parc de logements sociaux de l'agglomération et de reconstruire ailleurs et différemment d'autres logements sociaux. Cela dit, il ne faut pas sous-estimer la difficulté de mise en œuvre d'une telle politique qui peut, par exemple se traduire par la fermeture définitive des logements vacants, voire à la démolition de certains immeubles. Cette démolition est actuellement à l'étude sur certains secteurs des Minguettes, mais elle pose la question du relogement de familles vivant encore aujourd'hui dans les immeubles concernés et qui, soit devraient être maintenus sur place (ou dans des immeubles voisins ,) soit transférés ailleurs (mais où ? ne va-t-on pas simplement déplacer le problème ?) Pour mémoire, on citera aussi l'exemple de la cité privée Olivier de Serres (300 logements occupés par des familles immigrées) à Villeurbanne, dont la démolition complète a été engagée à partir de 1979 mais qui a posé et pose toujours de problèmes très difficiles à résoudre de relogement dans les autres quartiers de la commune (réaction de rejet de la population de ces quartiers...). »²

Nouvelle répartition du logement social dans l'agglomération, démolitions possibles, difficultés du relogement, telles sont les prémisses d'une politique locale de l'habitat.

2.2. Les Minguettes : un dossier d'agglomération

L'explosion des Minguettes à l'été 1981 fait advenir de nouvelles questions même si elle déplace celles d'origine. « Aux Minguettes comme ailleurs, on va donc voir 10 ans durant, (grosso modo, à partir de 1973) des tentatives et débats autour de ce que personne ne nomme de façon frontale la question de l'immigration. A partir de 1975, à la demande de la préfecture et de la ville, le blocage des attributions aux ménages étrangers devient quasi total. (Pour l'Est lyonnais, un contrôle en principe sévère était déjà instauré depuis 1970, notamment pour les régularisations de situation et les autorisations de regroupement familial).³ »

Le dossier des Minguettes a été mis en route avant les émeutes. Le GSU avait fait une étude pré-opérationnel d'HVS en 1979. Je suis entré à l'agence en 1980. L'idée de l'agence tout de suite, c'était d'en faire un dossier d'agglomération. Mais il y avait le problème du conventionnement. Le Ministère disait qu'il n'y aurait pas un centime sur les Minguettes si on ne conventionnait pas l'ensemble. Le PC criait au loup et a monté une campagne contre HVS, c'était aussi un moment où les liens PC-immigrés n'étaient pas simples, on était au

¹ Cf « Eléments pour une politique de l'habitat social sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise : propositions, Agence d'urbanisme, décembre 1981, p 19.

² Ibid, p 5.

³ Cf Chevallier M., opus déjà cité.

paroxysme... Il n'y a donc pas eu de conventionnement global, les offices ont monté chacun leur convention. Par ailleurs, il y a eu un engagement d'agglomération mais le problème c'était le transport. La mairie et Gérin, en particulier ont bloqué la question des transports pendant trente ans. L'idée, c'était d'amener le métro et ensuite d'avoir un site propre, Gérin disait que ce n'était pas digne de Vénissieux ! Nous à l'agence, on était impliqués sur la question de l'accueil des familles immigrées dans le logement, les enjeux de la participation et de la prise en compte des familles dans la vie associative. Le GSU avait fait une analyse du fonctionnement de la MJC des Etats-Unis et montrait que les équipements tournaient pour la petite classe moyenne. Donc le CASCE a été mis en place, c'était l'équipe de maîtrise sociale de l'OPAC du Rhône quoi... L'important, c'était de faire des Minguettes un dossier d'agglomération. Quand je vois qu'il a fallu attendre 2007 pour que les élus de l'agglomération acceptent de penser que la culture et l'insertion sont des thématiques d'agglomération même si le Grand Lyon n'en a pas la compétence, la CPHS le disait déjà ! »

Bon, les Minguettes ça vient peut-être recouvrir Olivier de Serres mais c'est surtout parce qu'on n'est pas à la même échelle. Olivier de Serres, c'est une affaire villeurbannaise. Les Minguettes, ça devient un dossier d'agglomération parce que c'est porté par l'agence d'urbanisme et son directeur et son président. Il y a eu un tas de travail fait et l'agence était beaucoup plus impliquée sur ces questions qu'aujourd'hui et était aussi beaucoup plus mouillée avec les acteurs de ces histoires qu'aujourd'hui ! On était dans la mise en relation des partenaires. Il y avait un pouvoir technique mais qui n'arrivait pas à s'exprimer avant le mandat de Michel Noir.

L'échelon de l'agglomération comme mode de résolution de problèmes se constitue en termes de réponse d'abord sur la question de la politique de la ville avant que celle du logement. Le dossier des Minguettes comme premier grand dossier d'agglomération sur ces questions liées (politiques du logement et de la ville) en est l'emblème local qui vient recouvrir par sa durée, son ampleur et la difficulté du sujet tout autre sujet pendant de nombreuses années.¹

2.3. La CPHS : une volonté technique de mise en débat

2.3.1. La réussite technique d'un échec politique ?

La somme de réflexions engendrées sur la période récente n'a pas laissé les élus indifférents. Les Minguettes résonnent fortement. L'agence d'urbanisme qui occupe une position médiane entre la COURLY et le milieu lyonnais va se saisir des événements

¹ Je n'ai pas développer plus cette partie sur les Minguettes à la fois car elle n'est pas le cœur de mon propos mais en outre car elle a déjà fait l'objet de nombreux travaux.

des Minguettes pour faire avancer le dossier HVS d'une part mais aussi porter à l'échelle de l'agglomération les débats relatifs au logement social et à l'accès des immigrés dans le parc HLM. Présentée comme une déclinaison locale de la CNDSQ, la CPHS dont la durée de vie ne dépassera pas les deux ans va tenter de mettre en débat localement cette somme de questions avec une réussite mitigée, aux dires mêmes de ces principaux acteurs.

Cette commission est d'ailleurs suivie nationalement. L'expérience en est relatée dès octobre 1982¹ avec l'expérience marseillaise du Petit Séminaire comme exemple d'évolution des pratiques urbaines et comme exemple de politiques de l'habitat. Son fonctionnement et les études qu'elle peut lancer sont d'ailleurs financés pour partie par l'Etat. « Une attente importante existe de la part des ministères concernés et de la commission Dubedout à l'égard de cette commission ».²

La commission va commencer à fonctionner à partir de septembre 1982 même si son lancement date de mai 1982 et qu'une conférence de presse se tiendra pour annoncer ses travaux le 15 juillet 1982 en présence de Mr Rigaud, président de la commission, Mr Houel, maire de Vénissieux et Monsieur Dubedout³.

Une des premières questions portées à l'ordre du jour de la CPHS est le nombre et l'évaluation quantitative en besoin de logements pour les catégories défavorisées et en particulier pour les immigrés. Les chiffres fluctuent entre les expertises du GSU et celles de GENEST. De manière générale, la commission engage un travail important dans deux directions : une meilleure connaissance de l'offre et de la demande en logement social d'une part et la mise en place d'actions expérimentales d'autre part (lancement des réflexions sur l'habitat adapté, réflexion sur de nouvelles politiques d'attribution, mise en place d'un fonds de garantie, etc, ...). Cette analyse de l'offre et de la demande va conclure à un déficit de l'offre et donc à la nécessité d'augmenter la construction de logements sociaux dans un contexte de diminution de la production. La commission fonctionne principalement à partir d'un secrétariat technique réunissant Agence d'urbanisme, CAF, DDASS, DDE, Préfecture, CAF. Une assistance technique à la tenue de ses travaux est confiée à Economie et Humanisme. Si la commission en elle-même ne se réunira pas très souvent (8 fois au total de 1982 à octobre 1984), le secrétariat technique va travailler à un rythme élevé avec des réunions tous les quinze jours sur différents thèmes à l'ordre du jour.

Cependant, très vite la Commission fait face à d'importantes difficultés : elle n'a pas de pouvoir de décision. Réunir un ensemble de partenaires très nombreux sur l'agglomération (55 communes, plus d'une vingtaine de bailleurs, ...) n'est pas si simple. Par ailleurs, elle reconnaît que « les tendances ségrégatives sont très difficiles à renverser. Les blocages à l'égard des familles immigrées existent presque partout. La composition actuelle du parc HLM est très difficile à modifier. (...) Critiquée par les

¹ Dans les dossiers de liaisons prospectives de la direction de l'urbanisme et du paysage du Ministère de l'Équipement.

² Cf le document de l'Agence d'urbanisme : « La commission permanente de l'habitat social dans l'agglomération lyonnaise : un premier bilan mai 1982/février 1983 », p 2.

³ Maire de Grenoble, présent ici au titre de la CNDSQ.

uns de prétendre imposer des contraintes, par les autres de ne pas trouver des solutions, la commission va-t-elle être prise entre le marteau et l'enclume ? »¹

Dès février 1983, dans ce document de bilan réalisé à l'approche des municipales, l'enjeu est clair et reste politique pour l'avenir : « une des premières tâches de l'a commission sera de davantage informer et mobiliser les élus de toutes les communes de l'agglomération. »² Les élections municipales de 1983, les lois de décentralisations et la mise en place du CDH³, les réticences des bailleurs vont modifier la donne. Olivier Brachet⁴ en tirant le bilan de cette expérience pointe quatre dossiers d'achoppement des débats : les impayés qui remettent directement en cause la gestion des bailleurs, une étude du CREPAH sur les emménagés récents qui montre le caractère peu social des attributions, une nouvelle étude du CREPAH sur les modalités d'enregistrement de la demande et enfin le débat spécifique aux politiques d'attribution. Il voit un rôle positif et un rôle plus négatif à la CPHS. Du côté du négatif, dix ans après, soit en 1993, et en l'absence de signature d'un PLH sur l'agglomération, il se demande si les choses ont vraiment changé. Du côté du positif, il se demande si cette commission en ouvrant un espace de débat n'a pas permis de favoriser les apprentissages mutuels en particulier au regard de la mise en place future de la loi Besson. D'elle et de ses suites, serait née toute l'effervescence associative, toutes les expérimentations autour du droit au logement, traduites par la constitution de nouvelles associations dans l'agglomération. De ce point de vue, l'échec relatif de la CPHS est paradoxal : s'il a bien pu permettre la rencontre d'élus anticipateurs et de contre-élites minoritaires, la conspiration réformatrice à laquelle cette rencontre aurait pu donner lieu s'est déplacée du côté d'un contre-pouvoir associatif qui va devenir moteur dans la mise en place de la loi Besson et retrouver des modes de réformes possibles.⁵

2.3.2. Olivier de Serres : un cas qui pèse en arrière-fond

Si la CPHS poursuit ses travaux, l'histoire d'Olivier de Serres ne manque pas de peser en arrière-fonds. Rappelée à la marge des travaux ou des nombreux rapports consacrés au logement des immigrés, les questions de relogement qu'elle pose continuent d'interroger. Olivier Brachet, dès la fin des années 70 avait tenté de faire financer un projet de recherche au Plan Construction qui avait décliné au prétexte que l'opération était trop « spécifique et particulière ». Il réitère sa demande en proposant un projet d'étude à l'agence d'urbanisme et en axant son propos problématique sur les politiques de relogement. Finalement, ce sera le Plan Construction qui financera le travail en 1983, du fait des accointances d'Albert Mollet⁶ avec Economie et Humanisme.

¹ Ibid p 7.

² Ibid, p 9.

³ Comité Départemental de l'Habitat

⁴ Cf son article dans les cahiers du CR-DSU n°2 : « Il y a 11 ans : la commission permanente de l'Habitat Social », mars 1994, p 31-35.

⁵ Nous reprenons ici les termes de Pierre Grémion, in « L'échec des élites modernisatrices », Esprit, novembre 1987, p 3-8.

⁶ Albert Mollet, sociologue a longtemps travaillé au ministère de l'Equipement avant de passer à la Délégation Interministérielle du RMI.

« Mon sentiment à l'époque, c'est que c'était invraisemblable quand même. Il y a là une vraie politique publique qui se met en place mais il n'y a pas la mémoire d'une action d'urbanisme. Parce que je crois bien que ce contrat avec Mollet, on l'a négocié de gré à gré. Il n'y avait pas de commandes d'études de l'Etat, c'est nous qui avons soufflé le sujet, ça a dû passer par les Dominicains cette histoire, ils avaient dû tous se connaître à Eveux, ça doit venir de là ce contrat de gré à gré : la suite d'Economie et Humanisme dans la superstructure parisienne ! Alors après, je me souviens que Mollet m'a écrit une longue lettre, à la lecture du rapport. Ca le prenait aux tripes cette histoire, il s'est senti un de ces acteurs de ces politiques publiques qui font les choses nécessaires et aussi le sale boulot. Ca le peinait, il avait bien conscience de quelque chose... »

Sa proposition à l'agence d'urbanisme datée de février 1982 insiste sur « la manière dont se construisent des politiques de relogement. » Elle se conclue ainsi : « si d'une manière globale la politique de relogement n'améliore pas les conditions de logement des familles, ne sommes-nous pas en train de déplacer seulement les problèmes d'une zone sur une autre ? »

2.4 Recomposition et éclatement des expertises

La fin des années 1980, après l'échec relatif de la CPHS, sont le moment de recompositions importantes. Celles-ci prennent différentes formes. La naissance de la politique de la ville entraîne dans son sillage l'arrivée d'une nouvelle masse de professionnels dont certains, pas les plus nombreux, ont un lieu de filiation très fort avec ce « milieu lyonnais » que nous évoquons. Elle va se structurer sur l'agglomération d'une manière très forte et sans doute très différente de nombreux autres sites de la politique de la ville par un pilotage d'agglomération et par ce qui deviendra un tri-mandatement des chefs de projet par les communes, la COURLY et l'Etat.

Par ailleurs, de nouveaux acteurs associatifs autour du logement vont se constituer dont les affiliations sont là plus franches à établir avec notre milieu d'origine. Enfin, il ne faut pas sous-estimer la façon dont sur la période, le milieu lyonnais se recompose à travers les trajectoires et changement d'inscriptions professionnelles. On assiste en effet à un double mouvement de reconversion professionnelle¹ et de relative stabilité du personnel politique jusqu'à l'arrivée de Michel Noir à la tête du Grand Lyon en 1989. Le directeur adjoint de l'Agence d'urbanisme, Jean-Pierre Aldeguer quitte Lyon en 1983 pour une dizaine d'années avant d'y revenir comme directeur d'Habitat et Humanisme en 1993. Olivier Brachet quitte Economie et Humanisme en 1985 et devient responsable du CRARRDA qui deviendra Forum-Réfugiés. Andrée Chazalette, élue PS à Bron, quitte le GSU, transite par le CREPAH avant de prendre la direction du FAS Rhône-Alpes au milieu des années 80 puis prendra sa retraite en 1993. Michel

¹ Ce mouvement de reconversion professionnelle entre militantisme et professionnalisme s'apparente aux trajectoires décrites par Sylvie Tissot. Cf « Reconversions dans la politique de la ville. L'engagement pour les quartiers », Politix, N°70, 2005 p 71-88. La spécificité lyonnaise réside moins dans une reconversion des compétences militantes vers la politique de la ville que vers les questions de logement et/ou d'immigration.

Rouge quitte l'ALPIL en 1989 pour prendre la tête du service habitat de l'agglomération. Bref, se développe une sociologie des transfuges qui est aussi constitutive du milieu lyonnais. Un certain nombre d'acteurs de la DDE ou de la DRE passent dans le même temps du côté des offices HLM.

« A Lyon, dans nos milieux, on peut faire carrière à l'écart des appareils politiques ».

« A Lyon, il y a quelque chose de particulier quand on regarde les acteurs du logement. Tu ne sais jamais si ça passe par la famille et la belle-sœur du cousin de machin, la loge franc-maçonne, la messe du dimanche, les réseaux associatifs ou les partis politiques, les réseaux militants mais ça passe et ça circule toujours. »

2.4.1. Du côté des politiques du logement : l'effervescence expérimentale et la maturation politique

La question de la connaissance de jeux de l'offre et de la demande de logement social évolue dans la suite de la CPHS avec la mise en place d'observatoire des flux sur quatre quartiers par le CREPAH dès 1984 : les Minguettes, Vaulx-en-Velin, la Duchère et Rillieux-la-Pape qui deviendront quinze ans plus tard les quatre GPV. Par ailleurs, l'ALPIL expérimente dès la fin des années 1980 sur le troisième arrondissement de Lyon les observatoires de la demande de logements sociaux qui vont se généraliser sur de nombreuses communes de l'agglomération. En sus de ces apports de connaissance qui vont renforcer l'expertise locale et le repérage des besoins nécessaires à l'élaboration du PLH, une effervescence expérimentale se développe sur l'agglomération.

Tout au long des années 1980 et 1990 en effet, le milieu associatif autour du logement sur l'agglomération lyonnaise se transforme, se professionnalise, expérimente, crée. De nouvelles associations apparaissent sur la période autour des questions du logement, du droit au logement et de sa concrétude. Ces nouvelles associations sont créées dans la suite de ce milieu porteur à la charnière des années 70 et 80, à la charnière de l'agence d'urbanisme et du milieu associatif déjà existant. Ce milieu porteur en est parfois à l'origine ou en très grande proximité.

« Si on regarde, c'est quand même aussi pas mal une affaire de villeurbannais, l'AVDL, la SCI 1515¹ Marignan, etc, ... »

En particulier, l'AVDL² et Habitat et Humanisme naissent en 1985. L'AVDL est créée suite à la mobilisation de travailleurs sociaux et d'associations autour de l'accès au logement social des familles immigrées sur la ville de Villeurbanne. Ces familles se

¹ Cette Société Civile Immobilière naît au sein d'économie d'Habitat et Humanisme pour acheter des logements et les mettre à disposition de publics défavorisés. Elle deviendra par la suite la Société Foncière d'Habitat et Humanisme dont l'ancien directeur de Logirel est l'actuel gérant.

² L'Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement.

voyaient systématiquement argumenter pour leur refuser leur accès au parc social, la nécessité de reloger d'abord les familles d'Olivier de Serres. L'ALPIL suivra sa naissance. Habitat et Humanisme est une association fondée par un promoteur immobilier devenu prêtre, Bernard Devert. Elle remplit principalement deux objectifs : produire du logement d'insertion en diffus et accompagner les publics au logement. Régie Nouvelle émerge en 1989 portée par différentes autres associations (ALPIL et Habitat et Humanisme entre autres). L'ACAL¹, association qui permet une garantie auprès des locataires, naît aussi dans les années 80 dans la suite directe des réflexions de la CPHS.

André Gachet, resté à l'ALPIL, développe l'activité de la structure en la centrant fortement sur les questions d'accès au logement autour de missions de maîtrise d'œuvre sociale, d'accompagnement social au logement et de gestion des premiers observatoires du logement qui se mettent en place peu à peu dans la suite des travaux préluant à la signature du PLH en 1995. En 1988, l'ALPIL va œuvrer, avec d'autres associations à la création de la Fédération des Associations Pour l'Insertion par le Logement, FAPIL, présidée aujourd'hui par André Gachet et qui regroupe plus de 90 associations en France. Celle-ci va développer le concept d'AIVS : Agence Immobilière à Vocation Sociale, marque déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle en 1994. Les AIVS qui sont plus d'une trentaine aujourd'hui se sont développées à partir de l'expérience lyonnaise de Régie Nouvelle créée en lien avec l'ALPIL et Habitat et Humanisme. Elle participe de la reconfiguration des associations effectuées tout au long des années 1990 et dont l'histoire et la manière dont elle venait transformer les modes de faire traditionnels a été narrée par ailleurs.² Dans les années 1990, l'ALPIL va aussi intervenir sur la question du saturnisme infantile puis dans l'accueil et l'hébergement des populations migrantes issues en particulier des pays de l'Est, avant de tenter de résorber la ré-émergence des bidonvilles.

Un travail de recherche marque ces changements. Il date de février 1989, c'est le travail de Michel Rouge et Jean Saglio en collaboration avec André Gachet et Claudette Scemama³. Après une présentation de la série d'expérimentations en cours dont Régie nouvelle, la SCI 1515 et la création de l'AVDL, ce rapport porte des conclusions sévères sur la situation lyonnaise. D'une part, les acteurs locaux rencontrés estiment que le CDH⁴ et la CPHS n'ont pas vraiment joué leur rôle dans l'organisation d'une véritable politique locale de l'Habitat, même si les acteurs avaient apprécié l'expérience de la CPHS. Une critique forte du système de décision locale est apportée en particulier autour du secret qui entourerait les décisions d'attribution des crédits PLA. Le logement des immigrés serait au cœur d'un système bloqué (car incapable de produire une offre nouvelle de logement) et confisqué (car pris dans les rêts d'un faible nombre d'acteurs).

¹ Association Collective pour l'Accès au Logement.

² Cf Ballain R., Jaillet M-C., « le logement des démunis : quel accompagnement social ? », Esprit, mars 1998, p 128-141.

³ Cf « Construire la ville et gérer les solidarités » MIRE, 1989. Ce travail reprend 11 ans après le fil tiré en 1978 par les mêmes auteurs avec l'ouvrage « Le labyrinthe ».

⁴ Le Conseil Départemental de l'Habitat est mis en place à partir de 1984 dans la suite des lois de décentralisation et rend caduc la poursuite de la Commission permanente.

2.4.2. Après le groupe des techniciens : le rôle de la FONDA

C'est autour de la FONDA, Rhône-Alpes, tout au long des années 1990, qu'en parallèle de la constitution d'une politique de l'habitat à l'échelle de l'agglomération se fortifie le milieu associatif lié aux questions du logement. Celui-ci se saisit de la loi Besson et sous l'impulsion d'une administratrice de la FONDA va animer le réseau des acteurs lyonnais autour du logement dans deux directions. D'une part, un travail de coordination informelle à travers le groupe logement va être assuré de manière à constituer une force locale de propositions, d'échanges et de débat sur les questions du logement et en particulier sur toute la partie liée à l'accompagnement social du logement dans le prolongement de la mise en place du FSL et des mesures d'accompagnement social au logement ainsi que du Plan Départemental d'accès au logement des plus démunis. D'autre part, la FONDA va jouer un rôle ressource auprès des associations de quartier de l'agglomération, d'appui méthodologique et technique, de soutien dans les actions de participation locale, d'accompagnement des dynamiques habitantes sur les quartiers de la politique de la ville mais pas exclusivement. Le groupe logement constitué à travers l'animation du réseau qu'en fait la FONDA va jouer un rôle fort dans l'histoire du renouvellement urbain sur Parilly Ses membres vont peu à peu aider les militants locaux de Bron à élaborer un contre-projet.

L'histoire de la Fonda, c'est une affaire politique liée à la région. La FONDA était financée par la région, ce qui lui donnait légitimité et indépendance par rapport aux autres associations. Ça tient beaucoup sur une personne, Anne Lichtenberger, qui était au Conseil Economique et Social régional. Il y avait un deal entre la droite et la gauche pour permettre une ouverture du côté du logement. Le groupe logement de la Fonda, il est mort à la mort d'Anne Lichtenberger... C'était plus un lieu de réflexion sur le logement que sur la ville et l'urbain... Il y en a qui en sont vite partis, les gens des sans-abris entre autres...

Centrés sur l'amont du parc social et l'accès des populations les plus démunies au parc social, oeuvrant plus en centre-ville qu'en banlieue, devenus experts du logement très social, la question des banlieues et de la politique de la ville n'est qu'une des préoccupations à la marge des différentes associations participant aux travaux de la FONDA. Cela n'empêche pas la densification du milieu par un jeu de cooptation des membres des conseils d'administration des associations concernées mais aussi sa segmentation en particulier sur les questions d'hébergement des demandeurs d'asile.

« Avant, c'était l'agence d'urbanisme qui jouait le faux-nez d'une politique de l'habitat. Donc elle ne pouvait pas s'exprimer comme telle cette politique. La CPHS l'avait bien montré, donc il fallait une plus grande maturité politique, la mission habitat a participé à cette construction ainsi que la politique de la ville puisque c'est la seule agglomération où on a une vision d'agglomération de la politique de la ville. »

3. MEMOIRE DU GOUVERNEMENT II Bron Parilly : une opération anticipatrice

Moi, ces deux opérations, je les rapproche pas. Olivier de Serres, c'est un bailleur privé déjà. L'UC6A, on est dans l'affichage. Olivier de Serres, c'est un ghetto urbain, j'emploie pas souvent ce terme mais c'est quand même ça, un petit ghetto urbain, à un moment donné, il n'y a plus de sortie possible pour des personnes. Hernu avait une véritable politique d'affichage et beaucoup de moyens ont été mis là-dedans. A la DDE à l'époque, on était dans l'idée de résorption, on a fait beaucoup de logement adapté et pas seulement aux 12 villas. Ca, c'est la transposition architecturale de là-bas ici et c'est un échec. Il faut avoir les reins solides pour murer ça 15 ans ! Parilly, c'est différent, on est dans l'acte symbolique. Et avec l'UC7, on continue à être à l'envers puisqu'on continue à garder l'écran anti-bruit de l'UC1 ! Donc, on est dans le geste politique... Après le contre-projet posait problèmes. D'abord, le gestionnaire n'avait pas vraiment fait la preuve de son échec, on peut pas dire que l'office avait arrêté de gérer. Après, sur les questions de mixité, les pauvres sans logements, je les gère en direct, la crédibilité du nouveau gestionnaire était pas vraiment évidente et puis c'était un truc un peu porté de l'extérieur... En même temps, on a trop vite pensé que la démolition réglait tout. Sur la Duchère, il faut faire diminuer la part de logements sociaux, mais les délais de reconstitution de l'offre ne sont pas les mêmes non plus. Dans la capacité de répondre aux besoins des familles, on n'y arrive plus. On a du mal à produire de manière diversifiée, c'est pas tant les normes de confort ou la notion d'équipement qu'il faut jouer, c'est la question du service rendu et de la localisation du produit. On diminue l'offre de petits loyers et plus on reconstitue plus il faut que les bailleurs mettent des fonds propres...

La démolition sur Parilly arrive à un moment bien précis en 1996 : celui de la fin du projet urbain sur le quartier qui datait du début des années 90, mais aussi à une autre échelle, celui de la signature du premier Programme Local de l'Habitat sur l'agglomération, signé le 20 novembre 1995, même si les travaux préparatoires et préalables à sa signature dataient du milieu des années 80. Il a fallu en effet attendre plus de 10 ans entre le moment où la Courly a délibéré pour un lancement de la démarche d'élaboration du PLH (le 29 novembre 1984 très exactement) et sa signature. La première réunion du Comité de pilotage du PLH s'était tenue le 25 juin 1985. Un gros travail de meilleure connaissance des besoins et des enjeux avait été élaboré. En 1987, une synthèse des travaux était prête mais ne sera pas votée. Il faudra encore attendre une mandature pour voir le PLH déboucher. Sa signature repose d'emblée la question de la répartition du logement social dans l'agglomération.

Le PLH de 1995 présentait trois grands objectifs :

- rééquilibrer et assurer la mixité dans l'offre nouvelle de logement
- développer le partenariat avec tous les acteurs de l'habitat

- soutenir l'action des trois offices publics communautaires de HLM.

Pour atteindre le rééquilibrage évoqué plus haut, différents sous-objectifs étaient déclinés, en particulier la nécessité de connaître la situation de la demande en se dotant au niveau communal d'outils d'observation de la demande de logement social pour mieux orienter la production et les attributions et définir une politique de peuplement en organisant la concertation entre tous les partenaires du logement social.

Sur Parilly, cette stratégie de rééquilibrage et de peuplement va prendre une forme plus radicale. Elle s'inscrit dans le prolongement direct d'une opération de requalification importante du site qui va se mettre en place tout au long du début des années 1990 avec un chef de projet, architecte de formation, qui prendra ensuite, à partir de 1996 la direction de l'Ecole d'Architecture de Grenoble. C'est au moment où ce projet est livré, que se finalisent les dernières opérations de réhabilitation d'immeubles que surgit l'idée de la démolition.

3.1. La mémoire d'une bataille

3.1.1. Scène de la bataille

« Je suis rentré à l'OPAC en 1991 et je venais de la DDE où je faisais des POS. Ma première mission, c'est sur l'aménagement urbain sur Parilly. Queyranne voulait qu'il se passe quelque chose, donc on travaillait à des hypothèses de requalification. On avait déjà des scénarios dessinés à l'époque, des hypothèses de démolition, de l'UC6A mais aussi de l'UC1. Le chef de projet de l'époque ne trouvait pas ça idiot non plus. Bon, ce qu'on nous disait, c'est qu'on n'était pas maître d'œuvre. Donc il y avait quelques tensions avec la COURLY, ils avaient peur qu'on leur prenne tout quoi ! L'Etat travaillait sur les écrans anti-bruit dans son coin et nous on était parti avec la Caisse des Dépôts sur le programme 50 quartiers à l'époque, à un projet de requalification urbaine, de réhabilitation des logements et des pieds d'immeubles (avec le centre social, des commerces, un pôle emploi-formation, un centre commercial etc, ...). On était quand même sur un programme impressionnant... On a fait évoluer les idées de chacun et l'idée c'était de faire vraiment une opération coup de poing. Tout s'est réalisé en très peu de temps en 1995. C'était un immense chantier avec des missions de coordination générale des maîtres d'ouvrage importantes. A l'époque, on parlait beaucoup de maîtrise d'ouvrage collective. Donc on s'est tous soutenu, services de Bron, OPAC, Courly, Etat, tous au service du projet. L'ensemble des maîtres d'ouvrage se rendait compte qu'il se passait un truc pas ordinaire quand même et ça suivait, le politique, les financements, on avait tout ce qu'il fallait pour donner une vraie cohérence. On était repéré nationalement, les gens venaient nous voir, on présentait ce qu'on avait fait un peu partout.

« Quand je suis arrivé sur le quartier, les élus m'ont dit, bon, maintenant le projet urbain est en phase d'achèvement. Ce qu'il nous faut faire, c'est développer un véritable projet social, chose que l'on n'a pas encore faite... Quelques semaines après, arrive le projet de démolition... »

La démolition va marquer une rupture politique forte tant elle est inattendue, tant elle paraît anticipatrice alors même que le projet urbain élaboré au début des années 90 est en voie d'achèvement. L'anticipation réside dans une crainte : que ce quartier ne devienne un ghetto, tel est l'argument souvent répété par l'adjointe à l'urbanisme de l'époque qui va devenir maire en 1999.

Après, la démolition, on y va timidement et bêtement. On avait réhabilité l'UC3, l'UC4, l'UC5. Par contre, avec l'UC6a, on est au cœur d'un quartier pathogène. La rue Paul Pic était bien connue et là, c'était pas simple. Donc raisonnablement, on veut tout démolir. Mais on a un peu peur du relogement. On a appris depuis mais à l'époque, on savait pas faire et puis il fallait faire passer la pilule à l'Etat. Ils l'ont très mal pris, vont nous soutenir les habitants contre nous, on va quand même en baver beaucoup. Mais bon, quand c'est engagé, c'est engagé. Très rapidement, on s'est dit, il faut tout démolir, on a été timide, on s'est contenté de la logique de la proximité de l'autoroute. 375 logements, ça faisait peur. Et même en interne, il y avait de grosses tensions avec les services de la gestion locative. Ils étaient vraiment choqués de la décision. On a pris des coups. Donc les porteurs phares, c'était la ville et l'OPAC, l'Etat était contre nous et la COURLY comptait les points. On craignait plus l'Etat que les habitants. Le message de la ville, c'était de dire, on va faire venir des nouveaux habitants, une autre population, on disait qu'on démolissait car il y avait des problèmes sociaux, qu'on vivait mal, là, c'était vraiment mal engagé. Nous, on a toujours présenté ça comme un projet patrimonial et technique. Mais pour les habitants, c'était la haine, surtout avec la ville, nous, ils nous ont plus épargné, mais ça facilitait pas... Heureusement, on a réussi sur le relogement. Le contre-projet, faut vraiment l'oublier... cette république autogérée, c'était vraiment irresponsable. On a vraiment tout vu... Avec le recul, c'était vraiment dur... Ca nous a obligé à nous dépasser. Quand les trucs sont partis, les habitants et les associations ont le tort d'être jusqu'au boutiste, En fait, c'est pas un problème technique, la difficulté à faire tomber un tabou, c'est ça le problème.

« On aurait dû attaquer par le cœur et l'UC1, l'OPAC avait commencé à y réfléchir. Mais c'était trop compliqué, donc on a attaqué par les franges : l'UC6a puis l'UC7. »

Faire tomber le tabou, expression reprise et répétée à travers les opérations de renouvellement urbain, comme si il y avait un tabou à démolir du logement social alors même qu'il s'en était toujours démoli. Les oppositions vont se cristalliser en différents endroits : tant du côté des habitants que des services de l'Etat mais aussi dans la propre majorité municipale avec le BRS, groupe politique membre de la majorité municipale

qui date des années 1970 lorsque André Chazalette en avait pris l'initiative à Bron avec quelques autres avant d'entrer au Parti Socialiste en 1974. Le principal leader du BRS sur Bron occupe par ailleurs un poste important au CERTU.¹

« La première fois qu'on en a entendu parlé, c'est par un élu de notre groupe dont le frère était à la CSF. Quand on a appris ça, on est quand même tombé du placard. Ca n'avait jamais été discuté entre élus. En même temps, on n'était pas forcément des opposants à la démolition, certains parmi nous disaient que sur la maîtrise du peuplement, on n'y arrivait pas, qu'on était dans l'acharnement thérapeutique avec la politique de la ville. Et à l'époque, on ne parlait pas non plus autant de pénurie qu'aujourd'hui. Ce qu'on trouvait choquant, c'est que ça se soit fait sans concertation. Mais en mairie, il était impossible d'aborder le dossier. Nous, le contre-projet, on le trouvait intéressant, il nous paraissait important que les habitants soient écoutés, que le contre-projet soit discuté. Mais chaque fois, ça se retournait contre les habitants ou les associations avec des pressions énormes sur certaines d'entre elles. Et ça devenait contre-productif par rapport aux habitants. Comme sur d'autres dossiers d'ailleurs, on se retrouve face à une force politique redoutable. Chaque fois, on nous disait, c'est la seule solution, on ne maîtrise rien en termes de peuplement. On était dans la culpabilisation et comme il y avait en face des élus qui étaient issus du quartier, dont la parole pesait sur le sujet et qui étaient pour...C'est vrai que la problématique du logement social, c'était pas notre préoccupation principale, on était plus sur les questions de vie associative et de lien social. Donc, dans un premier temps, on n'est pas dans le coup, le BRS, les Chazalette et le leader des habitants, c'est trois mondes qui partagent pas au début. C'est ce qui me frappe d'ailleurs, ce cloisonnement des acteurs sur un thème comme ça : il n'y a pas de pratique du partage.

Le secret de la décision, la manière dont il faudra œuvrer pour tenter la mise en débat, à tout le moins l'atténuation de son opacité et de ses raisons ont marqué les acteurs à l'époque.

« Bon, Parilly, ça a été une affaire difficile pour nous. La ville était en conflit avec la DDE et la Préfecture. Je ne regrette pas, ça a posé les conditions de la suite et de l'UC7, donc il ne fallait pas lâcher... La ville voulait montrer qu'on pouvait faire baisser la part de logement social, on était vraiment dans le démonstratif et nous on disait oui, mais c'est quoi le projet ? Des garanties ont assez vite été données sur le relogement qui s'est fait dans de bonnes conditions mais on n'a jamais pu revenir sur la décision stratégique. Le préfet de région avait aussi en face de lui deux ministres de la région Queyranne et Besson. Besson disait au Préfet, je comprends pas, le jeu en vaut pas la chandelle, je passe devant tous les jours, c'est pas l'affaire du siècle, 100 logements, c'est pas un scandale... En même temps, c'est toujours la politique des

¹ Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques ...

grands trucs publics qui touchent des intérêts particuliers. Ce qui se joue là, à un moment, il faut que ça se tranche dans une plus grande dignité, c'est quand même brutal ce qu'on fait, même si je veux pas tomber dans le sentimentalisme, mais c'est brutal.

« Dur, difficile, brutal ». Dix ans après les qualificatifs ne manquent pas pour désigner une expérience marquante, vécue douloureusement mais dont il faut ensuite trouver les justifications pour montrer et démontrer que l'histoire continue et que l'action publique locale tente de réintégrer en son sein les fruits et acquis de cette expérience.

3.1.2. Bataille en coulisse

En 1995, je me retrouve premier adjoint pour mon premier mandat. En 1997, lorsque la dissolution arrive, Queyranne vient me voir après les législatives et me dit : « je vais être ministre, c'est super pour toi, je veux que tu sois maire, Jospin est contre le cumul des mandats, je démissionne ». J'étais embêté, comment faire passer ça ? On a dit que comme j'étais le premier sur la liste, on me faisait monter. Ca a provoqué des rancoeurs extraordinaires, des batailles qui ont provoqué ma démission deux ans après... Alors la démolition sur Parilly, ben une fois la décision prise, on la justifie ! Mais c'était une décision très difficile à prendre, j'ai reçu les habitants plusieurs fois... Le projet coopératif, c'était pas idiot mais ça a pas été discuté, c'était un combat perdu d'avance par rapport aux décisions prises. Et c'est clair, que ça a valorisé le maire qui m'a remplacé en 1999 !

Même si ce n'est pas directement l'objet, l'affaire de Bron Parilly s'est déroulée sous fond de lutte interne au sein même du conseil municipal de Bron qui se soldera par la démission du maire nommé en remplacement de Jean-Jacques Queyranne et par la nomination d'un nouveau maire au printemps 1999. Bron aura donc vécu la mandature 1995-2001 sous l'égide de trois personnes différentes !

3.2. Agrégations associatives : la mémoire du contre-projet

3.2.1. L'enquête sociologique confisquée

On a fait un contre-projet, on a fait une contre-enquête car l'enquête sociale réalisée en 96, à la demande de l'OPAC par un cabinet de sociologue, n'avait jamais été diffusée.

C'est pas l'UC6a qui posait le plus de problèmes mais bien l'UC6b ! L'enquête sociologique l'avait bien montré mais bon !

De fait, cette enquête ne sera jamais diffusée et les habitants n'en connaîtront pas la teneur ce qui les obligera à mobiliser leurs propres outils d'expertise : contre-enquête puis contre-projet. Face à un système permanent d'opacité et de non transparence, face à une organisation du secret de la décision, la mobilisation locale portée par une figure des questions de logement va s'étendre aux associations des professionnels du logement très social. En effet, le principal leader habitant à s'affronter à la décision n'est pas un inconnu sur l'agglomération lyonnaise. En 1989, au moment des discussions autour de la démolition des tours du quartier Démocratie à Vénissieux, il avait porté la mobilisation tout en habitant Bron à l'époque. Il se trouve avec l'UC6a directement concerné. La démolition vise, en effet, l'immeuble où il réside. Il va, via la FONDA, permettre d'étendre ses réseaux militants. Il va aussi bénéficier de l'implantation récente sur le quartier d'un frère mariste, habitant la cure de l'Eglise de Parilly, qui, longtemps militant associatif sur Villeurbanne, à l'origine de nombreuses associations sur cette même ville, un temps salarié de la CIMADE, directeur, dans les années 1980 du centre social de Croix-Luizet à Villeurbanne, va constituer sur Parilly une nouvelle association Droit Pour Tous à laquelle participent différentes personnes issues, en particulier, des réseaux militants catholiques locaux liés pour partie au BRS.

3.2.2. Le débat sur la mixité

Un objet a servi d'emblème dans le rapprochement des associations locales et dans la fortification de la mobilisation qui va déboucher sur le contre-projet. Un texte produit par Andrée Chazalotte va servir en particulier de ralliement à ces deux mouvements associatifs positionnés très différemment : l'un tirant vers les associations de quartier et les revendications des locataires, l'autre oeuvrant à la mise en œuvre du droit au logement à l'échelle de l'agglomération

Ce texte est issu du groupe logement qu'animait la FONDA Rhône-Alpes. Il fait suite à une réflexion des membres du groupe qui discutaient du pré-projet de loi de lutte contre les exclusions en 1997. Certains membres du groupe remarquaient la récurrence du concept de mixité et se demandaient le sens qu'il fallait y mettre. Andrée Chazalotte produira un texte sur la place des pauvres dans la société et sur l'indigence du concept de mixité. Ce texte garde un fort écho sur Bron tant du côté du collectif habitant que des élus brondillants opposés ou sceptiques sur le projet. Il viendra renforcer leur légitimité intellectuelle à s'opposer au projet dans un contexte d'évitement du débat.

Les Chazalotte étaient au PS à Bron, et quand c'est le PS, rien ne sort de leurs débats ! Mais Andrée m'a interpellé sur la mixité sociale dont on commençait à parler. Elle, elle n'y croyait pas, elle disait que c'était un cache-sexe pour faire passer d'autres politiques et elle dénonce le terme. Pour nous, en 1997, c'était pas encore un terme familier. Et sa prise de position nous a obligés à réfléchir.

Comme le dit André Bruston : « On a considéré comme un acquis les résultats des travaux sur les grands ensembles qui montraient les difficultés de cohabitation de certaines populations. C'est le fameux article de Chamboredon et Lemaire (« proximité spatiale, distance sociale ») qui a servi de credo de base à la recherche urbaine pendant

trente ans. Mais il n'y a rien eu à faire, cela n'a jamais été accepté, par aucun acteur ni aucun journaliste. Il y a des cas où les résultats de la recherche en sciences sociales ne sont pas entendables. »¹ Pour certains, le terme de mixité fleurait surtout bon la notion de seuil de tolérance des années 1970 et ils y voyaient le retour sous une forme euphémisée de cette notion vingt ans après.

3.2.3. Jeux politiques

Via le CERTU, un ancien membre était passé au cabinet de Besson. Je l'ai branché sur la démolition, il m'a fait un relais en interne avec une conseillère qui avait mordu, à l'époque, elle s'interrogeait. A l'époque, il n'y avait aucun texte qui encadrait les démolitions. On démolissait point. J'ai eu l'occasion d'en discuter deux fois avec Besson. A la fin, il était même choqué, il ne comprenait pas pourquoi on s'interrogeait comme ça. Donc, en 98, on est quand même sorti du vide juridique. Par ailleurs, j'étais en lien avec la DDE, via des réseaux CFDT. On se voyait, on en discutait dans un autre cadre. Parce qu'en interne en mairie, c'était impossible d'en parler. Quels que soient les maires successifs d'ailleurs. Donc avec le PS, impossible, avec le PC pareil. Ils nous disaient : vous n'y habitez pas, il y a des rats, des blattes, des canalisations bouchées... Donc, on n'avait pas d'autres soutiens politiques. En plus, tout ça, ça a fait des séquelles dans notre propre groupe politique avec un élu qui a démissionné...

Les tentatives d'extension des réseaux au plus haut niveau de l'Etat furent donc nombreuses tant du côté des habitants concernés que des élus interrogatifs. L'affaire va monter en haut-lieu et donner l'espoir aux adversaires de la démolition une issue favorable à leur mobilisation.

3.2.4. Connexions associatives

Après une série de revendications et manifestations, une rencontre se tient avec le sous-préfet à la ville en février 1997, un courrier de ce dernier en avril 1997 indique : « Si on ne démolit pas, il faut nous aider à être capable de repeupler ces immeubles dans des conditions responsables... L'Etat est le dernier rempart contre les démolitions, il peut y avoir un contrat avec les associations qui s'engagent à un peuplement raisonnable. »

On avait le groupe logement à la Fonda mais ça restait quand même très spécialisé pour certaines associations, les plus petites n'avaient pas vraiment de place. Il y avait une demande de Bron pour coordonner un peu ces petites associations, donc on l'a fait avec les gens de Bron, de Charvieu-Chavagneux, Vaulx-en-Velin, etc, ... Ce qui ressortait, c'est que les habitants n'étaient pas associés aux décisions et que

¹ In « Quarante ans de recherche en sciences sociales : Regards sur le CERAT 1963-2003 » coordonné par A.C. Douillet et J.P Zuanon, Grenoble, PUG, 2004, p 79

c'était des logiques d'image, à Vaulx, on justifiait par une route, à Bron par l'autoroute puis après par le tramway... Sur Bron, ça bougeait beaucoup donc on a interpellé l'autre groupe logement des plus grosses assocs... on n'avait pas d'opposition de principe sur les démolitions mais notre souci, c'était de défendre les habitants, bon... Après, le contre-projet, c'était beaucoup d'espairs déçus quand même...

Les associations locales, suite au vote du CA de l'OPAC pour la démolition vont élargir leur champ d'action. Cette mobilisation d'associations locales (comités de locataires de l'UC6a et Droit Pour Tous (dont certains membres étaient liés au BRS, membre de la majorité politique à Bron mais fortement interrogé par le projet de démolition)), et d'associations à envergure intercommunale va déboucher sur un contre-projet en 1998.

Le groupe Logement de la FONDA est en effet fortement questionné par les questions de démolitions. Les petites associations évoquées plus haut viennent participer au travaux de ce groupe en février 1998. Ayant mis en place un travail d'évaluation du rôle des associations dans la mise en œuvre du PDALPD¹, ce groupe tient sa quatrième séance d'évaluation le 19 mars 1998 sur les questions de démolitions. Jean-Pierre Aldeguer, pour Habitat et Humanisme introduit les débats à partir de l'exemple des Minguettes en 1982/1983 pour comparer les enjeux. Il insiste fortement sur le peuplement et de la demande des familles d'origine étrangère : « on peut même estimer que la situation actuelle est plus pernicieuse qu'il y a 15 ans dans la mesure où elle se dissimule beaucoup plus dans les discours des partenaires politiques. » Plus loin, il ajoute : « les premiers débats sur intégration ou communautarisme datent de ces années 80 et nous avons peu progressé (c'est d'ailleurs un sujet rarement abordé entre associations). » Il conclut : « comme il y a 15 ans aujourd'hui, elle traite l'effet (les logements vacants) et non la cause(la politique du peuplement et de gestion du parc HLM). Comme il y a 15 ans, les justifications s'appuient sur les nécessités du projet urbain. La participation des habitants à la définition et à la mise en œuvre des projets est toujours absente. » Les conclusions du débat qui s'en suivra restent, à travers le compte-rendu qui les résume, mesurées. Le principal accent est mis sur la nécessité de l'association des habitants en amont.² Pourtant quelques semaines plus tard, le positionnement des associations sur la démolition prendra une allure plus vigoureuse.

Ca a quand même eu des tas d'incidences sur ma carrière professionnelle, cette histoire. Qu'est-ce qui fait qu'à un moment, on s'implique ? Je me suis engagé en outrepassant ma responsabilité professionnelle. Je me suis engagé personnellement. Je connaissais le leader habitant sur Parilly, on se connaissait du temps des GAM. Un samedi, ils avaient fait une journée portes ouvertes à Bron. J'ai été touché par les gens... On ne lâche pas ses origines, je suis issu d'une famille de prolétaire ! Et je me suis engagé personnellement. C'est vrai que je n'étais pas vraiment impliqué dans les questions militantes, à l'époque, j'étais surtout très pris professionnellement par des questions

¹ Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.

² Cf « Evaluation du rôle des associations dans la mise en œuvre du plan : compte-rendu de la quatrième séance 10 mars 1998. Fonda, 18 pages.

de management de structures et de licenciements importants. Au départ donc, personne disait vraiment qu'on allait démolir. Donc, on lance le contre-projet. En plus je connaissais bien les élus de Bron que j'avais croisés dans les années 80, pareil pour le directeur de l'Opac qui était avant dans un bureau d'études. Qu'est-ce qui fait qu'à un moment, on ne se parle plus ? Ca aurait évité la situation de crise. Je me suis fait traiter de révolutionnaire et la démolition, elle s'est faite sans débat alors que j'en connaissais tous les acteurs, il n'y a pas eu de possibilité de médiation. En même temps, dans les relations avec le ministère, on sentait bien qu'un truc se passait, que la digue allait lâcher. On sentait bien que c'était le début d'un truc quand on discutait avec la FAPIL. Personnellement, je voyais un groupe d'habitants moteurs, une expérimentation sociale à mener sur la question du peuplement et des attributions... Ca aurait été que des grands logements, j'aurais pas réagi comme ça, mais bon, là c'était des petits... Après, tout le monde me tombe dessus, c'est des pressions qui vont me poser problèmes plus tard dans ma carrière... Si l'OPAC m'avait dit la mairie de Bron veut qu'on démolisse, je n'aurais pas eu cette attitude, c'est évident... Ma conclusion, c'est que il n'est pas possible que le technicien porte un contre-projet. On franchit une limite là, on n'est plus dans le même monde. Et les Etats Généraux montrent qu'il était important de se parler, il fallait réguler la démolition, le relogement... Il fallait un espace d'échange et d'ouverture pour sortir de l'opposition frontale. Il fallait que le milieu lyonnais se parle quoi ! Si c'était à refaire, j'aurais plus de sagesse, une décision contraire aux élus, on ne se bat pas avec des armes techniques. Ce qui me frappe, c'est la difficulté à penser une solution. A Parilly, j'ai repensé à l'opération Saxe Paul Bert à Lyon dans les années 70. Là aussi il y avait des tensions très fortes, des gens à fond pour la démolition mais heureusement, la SERL¹ qui est intervenu a pu jouer un rôle de médiateur. Ca avait permis de gérer les choses dans le temps, au rythme de la ville. Mais, à Parilly, ce qui s'est passé, c'est qu'on a pas pu retrouver cette fonction là. La question, c'est qu'on sait pas gérer le temps et l'évolution des choses...

3.2.5. Un contre-projet non discuté

La FONDA ayant fait le lien entre les groupes locaux qu'elle soutenait et le groupe d'agglomération qu'elle animait, les proximités et les interconnaissances personnelles des uns et des autres ayant fait le reste, tout est en place pour l'extension associative de la mobilisation. Tout d'abord, un certain nombre d'associations² se rassemblent dans un collectif pour un projet à l'UC6a et élaborent un premier document daté de mai 1998 puis un second où Habitat et Humanisme a disparu de la liste des signataires. Le premier document est sévère. Il débute par une précision de contexte : « aucun argument

¹ Société d'Équipement du Rhône et de Lyon.

² ALPIL, ATD-quart-monde, AVDL, Comité de locataires de l'UC6a, UD CSF, Fonda Rhône-Alpes, Habitat et Humanisme Rhône, Solidarité pour le droit au logement.

particulier ne justifie la démolition des 100 logements de l'UC6a de Bron Parilly... La décision semble relever beaucoup de la difficulté rencontrée par les gestionnaires de logement sociaux à définir et à mettre en place une politique de gestion locative appropriée à ce type de logement et de quartier et à une volonté politique de réduire le parc social de Bron Parilly alors que les besoins pour ce type de logements sont criants sur Bron et sur l'agglomération lyonnaise. » Ensuite, se décline le projet de prise en charge de la réhabilitation et de la gestion locative et patrimoniale des logements par un opérateur associatif à partir d'une mise à disposition ou d'une cession par l'OPAC du Rhône du bâti des 100 logements. Le contre-coup politique étant fort, les pressions sur Habitat et Humanisme conséquentes, le deuxième document, élaboré quelques semaines plus tard, déplace le contexte sur un autre versant : « La position des promoteurs de la démolition de ne transmettre aucun document technique ni aucune des études préalables n'a pas permis d'argumenter aussi précisément que nous l'aurions souhaité le projet alternatif sur les plans du montage technique et financier. Ce document reste donc centré sur ce que le collectif maîtrise aujourd'hui le plus :

- le diagnostic de la vie sociale
- les propositions en matière de peuplement, de gestion locative participative, d'accompagnement des personnes et d'animation. »

De l'attaque frontale contre le bailleur et le politique, on passe à la volonté de confronter les expertises et d'ouvrir le débat par « l'organisation le plus rapidement possible d'un comité de pilotage réunissant tous les partenaires du projet pour l'approfondir et arrêter l'échéancier des études et actions à engager ». Le débat n'aura pas lieu. La question de la contrepartie se posera néanmoins.

On voyait bien qu'ils préparaient quelque chose quand même. Déjà, dans le cadre de la réhabilitation des autres immeubles, ils faisaient des fresques avec les jeunes. Nous, on n'a pas eu de fresque, elle a été faite à l'UC7, c'était décidé fin 95. Ensuite, on proposait des familles pour les logements vides dans l'immeuble, mais on refusait de leur louer donc on voyait arriver des signes. Le financement de la réhabilitation était acquis au moment où sort une pétition soit disant des gens de l'immeuble comme quoi, il y aurait trop de cafards, trop de délinquants et le bruit court que cette pétition circule en même temps que court le bruit de la démolition. C'est le maire qui gère le dossier en direct. En 1998, Besson était attentif à notre projet, on avait rencontré son adjoint. On pensait vraiment que le contre-projet allait être entériné, le sous-préfet de l'époque nous avait conseillé pour faire l'argumentaire. Au dernier moment, il y a eu des pressions politiques, enfin, c'est ce qu'on nous a dit, tant que c'est pas écrit, moi j'ai des doutes. Donc, on nous a lâché. On avait rencontré beaucoup d'élus pourtant, mais c'était difficile d'aller contre la volonté des élus de Bron. Ils ont un plan, l'UC6 puis l'UC7 et après l'UC1. Ils disent qu'ils veulent donner de la valeur aux terrains à côté de l'autoroute, qu'on pourrait recouvrir le boulevard de ceinture... Notre faiblesse, ça a été de s'appuyer sur les gens qui étaient touchés par la démolition alors que ça concerne tout le monde la démolition. Après, sur le relogement, ça a été bien effectué. Là, à 90% les gens ont été bien relogés, ça veut pas dire qu'ils

préfèrent pas rester mais les gens sont allés là où ils voulaient un logement.

L'opération de Bron Parilly, pour ses opposants, est un processus de décision qui développe la rancœur et les rancunes : impossibilité de la médiation, forte mise en opacité des éléments techniques, violence des réactions politiques avec pressions et interventions directes, coulisse comme emblème du débat, secret comme ressource. Le répertoire ici déployé laisse pantois, s'imprime dans les mémoires, a besoin de temps pour être retravaillé, lissé, pour passer du coup à l'après-coup, des crispations aux décrispations, du souvenir du non-débat à la nécessité du débat. Justifications politiques, lien complexe à la commande publique, difficulté à mobiliser à une échelle plus large, les raisons ne manquent pas pour rendre compte de l'échec du contre-projet.

« C'est un coup de force politique et on ne remet pas en cause la décision politique. C'est porté par la mairie sans qu'il y ait de débat à l'agglomération, ça tient aussi à l'équilibre des forces politiques, Barre donne des gages à sa gauche en laissant faire. L'Etat va pas au bout de sa contre-proposition même s'il y a eu un soutien partagé au plus haut niveau régional côté Etat. Et l'idée d'un mode de gestion plus participatif, ça intéressait la DDE, ça permettait aussi de sortir du monolithisme des organismes HLM. Bon, il y a eu des pressions, derrière l'OPAC, c'est le conseil général, le conseil général soutient Habitat et Humanisme qui intervient sur Terraillon à Bron... Donc si on veut continuer à intervenir sur Bron, il ne faut plus qu'Habitat et Humanisme porte donc on trouve un autre porteur. Mais il n'y a pas de possibilité de dialogue avec les élus. C'est un coup de force politique mais sur Bron, on a surtout été victimes de la maladie congénitale à Lyon qui est la division du milieu associatif et celle de son leadership ! Ca, c'est une difficulté permanente. Par ailleurs, toutes ces associations ne font pas le même métier, n'ont pas les mêmes pratiques, n'ont pas le même mode d'accès au politique ce qui fait leur richesse mais ce qui fait qu'il faut aussi trouver les lieux et les liens de l'ensemble. L'agence d'urbanisme a été facteur de lien un temps. Après, ça a été la FONDA, maintenant, c'est le collège logement du Rhône.

Une des difficultés, c'était qu'on était tous entre associations sur le même créneau, donc avec la commande publique, on se trouvait pris dans un jeu de concurrence où on était aussi tous plus encadrés par cette commande... Donc, lorsque la question du renouvellement urbain nous arrive sur Parilly, elle est plus portée comme une préoccupation de voisinage, par des militants implantés localement, autour d'ATD, de Droit Pour Tous, etc, .. Donc il faut du temps pour sortir un contre-projet et je sais pas vraiment si, il est vraiment sorti ce contre-projet... On était pas vraiment tous dans la recherche de cette dimension-là... On avait aussi d'autres préoccupations, d'autres chantiers à avancer et à consolider...

3.3. Le protocole comme sortie de crise : les effets d'une bataille

3.3.1. L'émergence du projet urbain comme justification

« La démolition, c'est l'étape ultime du sentiment d'abandon quand même. Les problèmes sociaux vécus dans ces quartiers sont abordés en termes urbains. Tout est présenté comme une opération de démolition, il y a un projet de démolition mais il y aussi tout une ambition autour. Les élus ont de la peine à entendre ce discours. Donc dans la présentation aux élus, on s'est demandé comment aborder ces questions de démolition. On fait passer l'idée qu'il ne s'agit pas de démolir tel ou tel immeuble, on justifie la démolition car elle devient un point incontournable du projet urbain. On ne fait pas un projet urbain pour justifier la démolition. On a d'abord des objectifs... »

Acte 1 : la circulaire du Ministère de l'Équipement

Le 22 Octobre 1998, le ministère de l'Équipement fait paraître une circulaire sur « Démolitions de logements locatifs sociaux, programmation de logements PLA construction-démolition et changement d'usage de logements sociaux. » Cette circulaire fait suite au Comité Interministériel des Villes du 30 juin 1998 et au rapport Sueur qui date de février 1998. Ce dernier dans la troisième de ses cinquante propositions pour la ville stipulait : « Beaucoup de quartiers relevant de la politique de la ville doivent être profondément transformés. A la réparation, il faut aujourd'hui préférer l'ambition...C'est dire que nombre d'opérations " construction-démolition " sont aujourd'hui pleinement justifiées. » La circulaire s'inscrit dans cette logique et pose quatre points clés à examiner dans un projet de démolition :

- « le projet de démolition doit être analysé dans le cadre de la politique locale de l'habitat
- le projet de démolition doit s'inscrire dans un projet global sur le quartier
- la concertation avec les habitants du quartier sur le projet urbain et avec les locataires à reloger est une étape indispensable
- le plan de relogement est le point le plus délicat d'une opération de démolition et doit être soigneusement arrêté. »

Acte 2 : le protocole (nouveau déplacement vers l'agglomération)

Et derrière le protocole de 98, ça a quand même posé des jalons pour la suite, ça a été remis dans le contrat de ville d'agglomération et ça va constituer les prémisses de l'ANRU actuelle... Ca fait que quand l'ANRU arrive et que Borloo pousse à accélérer la démolition, on n'est pas non plus dans l'effet d'aubaine. Nous, on s'en tient au programme fixé, on accélère, certes, mais en fonction du programme... Donc ça a fait bouger les choses, ça se serait passé sans l'UC6a, c'est sûr, mais ça nous a quand même beaucoup obligé... Les choses ont pu évoluer y compris du côté du maire sur la reconstitution de l'offre. On ne peut pas être tout le

temps que dans le négatif, il faut avoir un projet d'avenir sur le territoire. L'autre chose, là où Parilly a joué un rôle important de laboratoire, c'est du côté associatif. Les associations du logement sur Lyon, elles sont plutôt en centre-ville quand même et peu en banlieue et les associations de locataires sont un peu désemparées...Et là, la surprise, c'est qu'il y a eu une vraie mobilisation de force en lien aussi avec certains élus du conseil municipal de Bron... Là il y a eu un collectif qui s'est formé, ça s'est formé là et pas ailleurs. On voyait les vrais gens comme on dit, donc du côté de la Préfecture, on pouvait pas évacuer le truc, c'était pas qu'une bande d'excités autour de la table. Même si 6 mois avant, les mêmes parlaient des difficultés dans le quartier. Ca m'a toujours frappé ça et à la Duchère aussi mais bon.. Le débat s'est cristallisé sur Bron et la Duchère mais ça a aussi permis de le replacer à l'échelle de l'agglomération...

L'histoire du processus lent et complexe de mise en œuvre de la décision de démolition sur Bron Parilly a déjà fait l'objet de travaux. Carole Montagne¹, en particulier, fait de cette expérience, l'histoire d'une décision politique des élus qui auraient ensuite été chercher sa légitimation technique. Il faut préciser que ce travail a gardé localement une saveur particulière, le maire avait décidé de ne pas le rendre communicable pendant un certain nombre d'année et a fait une démarche en ce sens auprès du centre de documentation où il devait être stocké... ! Bref, Carole Montagne montre très bien les enjeux de la controverse autour de la démolition et l'étalage des positions. Elle insiste sur l'absence de projet propre à cette démolition qui s'apparente beaucoup plus à une opération symbolique de transformation forte du quartier et à une annonce de changement qu'elle ne puise sa source dans un registre de justifications techniques fortes. Sur le registre technique, le seul point redondant et martelé restait en effet la proximité de l'autoroute. Mais elle fait peu de cas du contre-projet porté par les associations, des attermolements de la puissance publique eu égard à ce contre-projet et des luttes internes au sein du cabinet de Louis Besson quant aux débats qui vont amener la circulaire d'octobre 1998 dont elle fait la condition de possibilité de la décision d'acceptation de l'Etat alors que cette circulaire était localement doublée de règles d'agglomération dans le cadre des démolitions. Si la bataille autour de la décision a marqué les esprits, elle a obligé les contreparties.

Le protocole, c'est un peu tombé du ciel politiquement porté par Mercier, Rivalta et Queyranne. C'est Rivalta qui a fixé les règles. Ca tombait dans un contexte aussi où pour la première fois on avait un DRE qui s'intéressait à l'habitat. En deux mois, ça a été bouclé ! Personne n'a vraiment compris. En même temps, ça tombe au moment où on parle de la démolition à la Norenchal à Fontaines/Saône, donc dans l'Ouest lyonnais et le Val de Saône dans un contexte où ce quartier va être le canon de ce qu'on veut faire en termes de reconstitution de l'offre avec les communes environnantes.

¹ Op déjà cité.

Le protocole en question signé en présence de Louis Besson, secrétaire d'Etat au Logement, par le Préfet de région, le président du conseil général et le président de l'agglomération, le 27 novembre 1998, insiste en particulier sur :

- Le développement et la diversification de l'offre de logements par la mise à disposition de foncier pour encourager la production de logements sociaux et très sociaux
- La lutte contre la vacance dans le parc locatif social en zone urbaine où le département est un site national d'expérimentation du traitement de la vacance avec la mise en place de programmes de Gestion Sociale de Proximité qui deviendront plus tard GUSP sur l'agglomération lyonnaise et Gestion Urbaine de Proximité sur de nombreux autres sites
- La restructuration urbaine avec en particulier l'édiction de règles de reconstruction de logements locatifs sociaux dans le cadre des opérations de renouvellement urbain :
 - **50% au moins du nombre de logements détruits dans le cas de communes comptant plus de 40% de logements sociaux parmi les résidences principales**
 - **75% au moins du nombre de logements détruits dans le cas de communes comptant entre 20 et 40% de logements sociaux parmi les résidences principales**
 - **100 % du nombre des logements détruits dans le cas de communes comptant moins de 20% de logements sociaux parmi les résidences principales**

Ce protocole qui fait référence à la circulaire du Ministère de l'Equipement sur les démolitions-reconstructions permet de légitimer la décision d'une part et de faire évoluer le projet d'une démolition sèche à une reconstitution de l'offre de logements sociaux d'un quart des logements détruits (soit une vingtaine). Ces règles seront reprises dans le contrat de ville 2000-2006 et sont toujours en vigueur dans le nouveau PLH de l'agglomération adopté le 10 janvier 2007.

3.4. La poursuite locale de la mise en secret

Les rancoeurs vont continuer à s'attiser sur Bron lorsqu'arrive la démolition de l'UC7 en 2000, glissée incidemment, sans vraiment être nommée tout en l'étant dans le contrat de ville 2000-2006.

« Et après arrive l'UC7... C'est là qu'on voit que les décideurs sont toujours dans le coup d'après, dans l'étape suivante... Il y avait un paragraphe dans le nouveau contrat de ville signé en 2000 sur le rond-point de la Boutasse, c'était la démolition de l'UC7... La politique de la ville incite à ça, on sait ce qu'il faut faire pour mettre un truc dans la procédure pour plus tard, c'est culturel... On n'avait pas pris conscience en tant qu'élus que le paragraphe sur l'entrée de ville, c'était la démolition de l'UC7... On avait le nez sur la seringue de l'UC6a, et en fait, ailleurs sur un autre immeuble, la seringue était déjà bien enfoncée... Donc pour nous, tant que le problème restait sur Bron, on ne s'en sortait pas. Il fallait faire évoluer le curseur au niveau de

l'agglomération. En même temps, ça concernait 3% du parc ces histoires de démolition. Donc, il fallait relativiser et se regrouper. Et c'est là qu'arrivent les Etats Généraux du Logement. Ca m'a permis de rencontrer des gens meurtris par ce qu'ils vivaient. Et ma grande découverte, c'est l'absence de dialogue entre les élus, les techniciens et les habitants ou leurs représentants et les associations du logement. Je ne crois pas à la démocratie directe, mais quand je vois que sur l'UC6a, les habitants écrivent, écrivent, et qu'ils n'ont pas de réponses... Donc aux Etats Généraux, je suis vraiment étonné que tout le monde soit content qu'on se parle et les techniciens les premiers d'ailleurs... A l'époque de l'UC6A, le niveau d'agglomération sur la question n'existait pas. L'argument des élus de Bron, c'était toujours de renvoyer à des politiques d'agglomération. Sauf qu'à l'agglomération, il n'y avait aucune instance où les associations pouvaient poser des questions...

Pourtant, le 10 mars 1998, s'était mise en place une conférence d'agglomération de l'habitat, dans la suite de la signature du PLH. Celle-ci était, pour Bernard Rivalta, le vice-président du Grand Lyon, chargé de l'habitat et du logement l'occasion « de redonner un coup de fouet à la mise en œuvre du PLH, afin de pallier ses insuffisances ou au contraire d'agir dans de nouveaux domaines. »¹ Mais celle-ci n'avait pas encore mis à son ordre du jour la question du renouvellement urbain. 5 groupes de travail étaient à cette époque envisagés traduisant les préoccupations du moment :

- la relance de la production du logement social et très social
- la résorption de la vacance dans le parc HLM
- les familles difficiles à reloger
- les copropriétés dégradées
- le logement privé.

Il faudra encore attendre quelques années pour le Grand Lyon se saisisse dans ses instances officielles du renouvellement urbain en y associant l'ensemble des parties prenantes. Un détour par la constitution d'un débat d'agglomération sera nécessaire.

3.5. Filmer le renouvellement urbain à Bron

La poursuite de la mise en secret prendra elle, d'autre forme : celle des liens compliqués entre l'office, la mairie de Bron et un jeune réalisateur qui souhaitera faire un film sur la démolition de l'UC7.

J'ai été sollicité par des militants de Bron pour une raison simple. A l'époque, je vivais avec la fille de l'un d'entre eux. Ils souhaitaient faire un film sur la mémoire du quartier avant la démolition. J'étais pas très motivé, faire un film sur un quartier, les questions de logement social et de précarité, j'y connais rien. J'y allais un peu à reculons quand même. Et faire un film sur la mémoire, je voyais pas bien, je me demandais plutôt pourquoi est-ce qu'on démolit ? Quelle logique il y a derrière ?

¹ Cf La lettre de la conférence d'agglomération de l'habitat, N°1, septembre 1998, p 3.

J'ai rencontré les militants de Droit Pour Tous. J'allais assister à leurs réunions. Et peu à peu, je me rends compte que j'ai vraiment avec ces militants des personnages de cinéma. Je contacte des producteurs que je connaissais déjà et on monte un dossier au CNC qui passe, on a une aide à l'écriture de la région Rhône-Alpes, le producteur décroche une co-production avec une télé locale. A un moment donné, le groupe d'élus de Bron qui était contre la démolition se pose la question de financer le projet. Personnellement, j'y étais pas trop favorable et ça bloquait l'accès au maire. Donc je garde mon indépendance et commence à tourner en mars 2005. Tout se passe bien, on fait vingt jours de tournage. J'avais rencontré l'OPAC l'été précédent, l'agence d'urbanisme, j'avais un certain nombre de contacts. Mais j'attendais d'avoir vraiment des billes avant de rencontrer le maire. Donc en juin 2005, je suis prêt et demande un rendez-vous. Il me reçoit, je le convaincs d'être dans le film. Je lui explique que je suis indépendant, il dit oui. C'est après ce rendez-vous que tout va basculer. Déjà, il y a un premier bug, c'est que je m'étais rapproché du centre social pour me détacher aussi un peu de Droit Pour Tous. Au moment de la fête de quartier, un deux pages sur mon projet circule. Le problème, c'est que le texte n'était pas actualisé. Je me demandais dans ce texte pourquoi les habitants n'étaient pas à la table des négociations. Et alors là, la colère a commencé à gronder ! Le maire fait un scandale auprès de la télé locale. Ils me convoquent avec mon producteur, au même moment, moi, j'étais au Pays basque sur un autre projet. Bref, je rencontre le maire à la fête quartier, qui me dit des mots très durs : vous m'avez manipulé, vous trahissez la démocratie... Bon, je me dis qu'il vaut mieux prendre ces distances ! L'été passe, je suis sur un autre projet en montage d'un documentaire. Septembre arrive, tout se complique. D'abord, j'apprends que la télé locale va déposer le bilan, que mon producteur est en cessation de paiement et ma mère me téléphone de Lyon pour me dire qu'ils venaient de commencer à démolir l'UC7. J'étais pas au courant, elle était prévue pour le mois de Novembre et je voulais tourner à ce moment-là ! Personne ne m'en avait informé ! Tout s'était accéléré pendant l'été. Les militants de Droit pour Tous ne m'avaient pas tenu informé, je ne vivais plus avec la fille de l'un d'entre eux... J'étais à Paris, si je voulais filmer la démolition, il ne me restait plus que trois jours ! Je descends à Lyon, ai un accident de voiture en plus. Et je commence le tournage avec la caméra prêtée par la télé locale dans le cadre de la co-production. Le lendemain, j'y retourne. Coup de film du co-producteur. Il a eu un coup de fil du maire de Bron, c'est scandaleux que des caméras filment la démolition... Il faut arrêter le tournage. On discute, finalement, je continue à tourner à la condition que les autocollants du logo du co-producteur soient enlevés des caméras ! J'étais vraiment lâché de partout ! Le film, ça devenait l'histoire d'un réalisateur qui n'arrivait pas à faire un film, la démolition, c'était la symbolique du petit face au pouvoir, là, je touchais une limite quand même ! Je n'avais plus les moyens du montage, le co-producteur devait m'aider, il déposait le bilan... Tout se cassait la gueule quoi ! Entre septembre 2005 et janvier 2006, ça a été l'enfer, en

plus, j'avais des problèmes par rapport à mon statut d'intermittent du spectacle... Heureusement, il y a eu des rencontres ! J'avais demandé à Donzelot, qui était venu à un colloque à l'ENTPE d'être dans mon film, il dit oui. Par ailleurs, j'avais croisé en allant voir la maquette du projet du GPV de la Duchère quelqu'un qui à la SERL s'occupait du renouvellement urbain et qui était un enfant de Parilly. Je le filme sur le quartier. En Janvier et Février, on finit le tournage avec en plus le vice-président du grand Lyon, chargé de la concertation. Je reprends mon bâton de pèlerin pour une dernière tentative auprès du maire et de l'OPAC pour qu'ils soient dans le film mais impossible de rouvrir le dialogue. On me raccroche au nez... Donc leur point de vue n'est pas dans le film et je finis le film là dessus !

La particularité du film est qu'il produit une forme de mise en abîme : comment filmer l'infilmable ou ce que l'on ne veut pas qui soit filmé. Il oscille entre une politique de la mémoire et une politique de l'oubli. La mise en abîme devient la ressource tactique. Sans fond, il ne peut y avoir de fond puisque le fond disparaît et s'efface et que le film tente d'en garder la trace, de garder la trace de ce que l'on souhaite faire disparaître, comment en garder la trace puisque cela a été voué à la disparition ?

Le paradoxe du film est qu'il montre la réalisation du film en train de se faire, passage obligé de la trace filmique du renouvellement urbain, la mise en abyme sollicite celui qui y est soumis et obligé pour continuer à filmer, passage par la réflexivité. L'intérêt du film est alors de nous laisser sur la fin (faim) sans convictions, car il déploie trois points de vue :

- celui de l'auteur sur les difficultés à faire le film
- celui de l'impossible (au sens d'insupportabilité du réel) travail de mise en image d'une intimité des pauvres qui est malgré tout tenté : comment continuer à agir dans l'insupportable
- celui de la nécessité de tenter de restituer les points de vue sur l'affaire (du politique, de l'expert, des habitants, etc, ...) somme de points de vue qui n'épuise jamais la réalité.

Le renouvellement urbain est-il un processus montrable ? Ou au contraire, ne peut-il rien montrer car c'est un processus d'effacement ? Continuer à faire trace sur l'effacement ne peut que provoquer des choses éprouvantes pour ceux qui tentent de donner à voir... Telle a été l'objet non prévu auquel s'est trouvé confronté notre réalisateur. Ainsi, le film n'a pu être encore montré sur la commune même de Bron, même si une démarche en ce sens avait été faite auprès de la directrice d'un cinéma Art et Essai implanté sur Bron. Elle s'est soldée par un refus. Quatre projections ont eu lieu sur la ville de Lyon, l'une à Ciné-Duchère, l'autre dans le cadre du Ministère de la crise du logement et une projection s'est déroulée au CNP Terreaux, cinéma d'art et d'essai de la presqu'île lyonnaise en juin 2007. Le film, prévu pour être diffusé dans le cadre d'un festival des villes se déroulant sur Lyon fin octobre 2007 sera dans un premier temps déprogrammé suite à une intervention du Conseil régional puis reprogrammé après négociation entre le producteur et les organisateurs. Autant de vicissitudes ne peuvent que laisser pantois.

Je ne comprends toujours pas pourquoi le maire a pas voulu être dans le film. Elle a des choses à dire quand même ! Ce n'est pas une histoire de démolition et point. On pouvait montrer comment le PLH avait évolué, la charte du relogement, les réflexions sur la participation, il y a des choses positives qu'elle aurait pu utiliser et se servir du film comme tribune de ça !

4. Les Etats généraux du logement : parler du renouvellement urbain

Une fois le débat relatif au renouvellement urbain placé à l'échelle de l'agglomération par les élus et les techniciens dans des formes où les accointances politiques locales et les proximités techniques permettent la production d'un document de référence (le protocole de 1998), la question de la démolition portée par les associations comme problème resurgit néanmoins de deux façons différentes sur l'agglomération lyonnaise. D'un côté, un nouveau projet fort est décidé en 2002 sur le quartier de la Duchère à Lyon, avec en particulier, la démolition d'une barre qui va cristalliser une très forte opposition d'un certain nombre d'habitants qui vont se constituer en réseau avec ceux de Bron. De l'autre, le marché du logement ne cesse de se tendre, la vacance diminue dans le parc social, c'est le début d'une nouvelle entrée dans la crise du logement qui va mettre pourtant longtemps à pouvoir être exprimée. Elle s'inscrit dans un contexte de très forte interrogation du côté des professionnels de la politique de la ville qui craignent avec l'annonce de l'ANRU, une césure forte entre question urbaine et question sociale, alors que socialement, c'est la masse de demandeurs de logements sur l'agglomération qui frappe. Plus de 40000 demandeurs sont alors recensés, dont une très grande part d'hébergés.

4.1. La Duchère

L'opération de renouvellement urbain de la Duchère devient avec l'arrivée de Gérard Collomb, maire de Lyon en 2001, l'un des projets majeurs de la mandature et de l'agglomération au même titre que l'aménagement des berges du Rhône, le carré de Soie ou encore l'aménagement du Confluent. Un GPV y est signé en 2001. En 2002, une bataille importante va se dérouler entre les habitants d'une barre concernée par la démolition et fortement mobilisés contre cette démolition. L'objectif de la convention ANRU signée en 2005 est de démolir près de 1600 logements d'ici 2012 et de faire chuter la part de logements sociaux sur le quartier de 80 à 60%. La reconstitution de l'offre prévoit 1600 logements en accession à la propriété, en location ou en résidences services (étudiants ou personnes âgées). L'offre de logements sociaux devra être reconstituée sur l'ensemble du territoire de la ville de Lyon pour 30% dans le 9^{ème} arrondissement et pour 70% dans le reste de la ville hors 8^{ème} arrondissement déjà fort doté en logements sociaux.

Derrière cet objectif d'affichage quantitatif s'est jouée une mobilisation importante portée par l'ancienne adjointe à la Politique de la ville de Gérard Collomb lorsque ce dernier était maire du 9^{ème} arrondissement de 1995 à 2001. Elle s'est appuyée sur un collectif local, implanté de longue date dans le quartier : le GTI (Groupe de Travail Interinstitutionnel). Les habitants mobilisés avaient mal pris de découvrir lors de la présentation de la maquette du projet que certains de leurs immeubles étaient prévus pour démolition alors qu'ils n'en avaient pas été tenus informés. Cette deuxième opération importante de démolition sur l'agglomération a une autre ampleur quantitative que celle de Parilly, tout comme autrefois, les Minguettes avaient reposé des problèmes

similaires à ceux d'Olivier de Serres mais à une autre échelle. La nécessité d'un débat d'agglomération sur le renouvellement urbain qui dépasse le cénacle des élus et des techniciens se fait sentir tout comme la CPHS obligeait à ouvrir la réflexion sur les questions de logement des immigrés.

4.2. Les Etats Généraux du logement

C'est par le biais de la crise du logement et de l'appréhension de sa réalité que le débat resurgit. La FONDA va prendre l'initiative d'un comité d'organisation des Etats généraux du logement et va lancer un premier manifeste en juin 2003 : « garantir le droit au logement constitue-t-il encore un devoir de solidarité pour l'ensemble de la Nation ? » Ce manifeste sera signé par la quasi totalité des associations oeuvrant dans le champ du logement, de l'hébergement et de l'urgence sociale. Il s'inscrit dans un double moment de crise du logement mais aussi de baisse drastique des subventions à ces mêmes associations. Il est suivi d'un manifeste pour les Etats Généraux du logement à l'automne 2003 plutôt porté par des élus de l'agglomération (verts, alternatifs et PC) et signé par différentes associations. (AILOJ, ALPIL, AVDL, CLAJJ, CFCV, CGL, CNL, Demeurant Partout, Habitat et Humanisme, et la Fonda).

Ce n'est donc qu'au moment des Etats Généraux du Logement en janvier 2004, que le débat élargi relatif au renouvellement urbain pourra enfin avoir lieu : « on s'est parlé », telle est la satisfaction des organisateurs. Le constat partagé par les élus alternatifs et verts de l'agglomération était celui d'une absence de dialogue entre parties prenantes autour du renouvellement urbain. L'ALPIL, sollicitée par des élus, va prendre langue avec la mission Habitat, le vice-président chargé de la politique de la ville, Maurice Charrier soutiendra l'opération.

« Les Etats généraux, ça part d'une réunion avec des élus alternatifs et aussi deux élus du 8^{ème} arrondissement très porteurs. On se dit, il faut faire des Etats Généraux, mais avec qui ? Il faut les politiques, les techniciens, les bailleurs, les habitants... Et tout le monde se met en route, c'est porté. Tout le monde se parle et ce qui divise c'est le renouvellement urbain. Ca a vraiment permis de relancer la machine à discuter... Et les ateliers du renouvellement urbain sont vraiment issus de ça. Je me souviens des premiers Etats Généraux qu'on avait fait en 1983, en fait, c'était une grande semaine du logement avec des occupations de logements organisés dans plusieurs quartiers de Lyon, mais c'était qu'associatif même si certains élus suivaient le mouvement, ça avait pas été facile, des travailleurs sociaux avaient été vidés de leur poste suite à cette semaine... »

Les Etats Généraux, cette capacité à mobiliser le secteur associatif, les élus et les bailleurs, c'est quand même fabuleux cette mobilisation d'acteurs de nature très différente...

Même si les Etats généraux ne résolvent pas tout des contradictions du milieu associatif lyonnais, ils permettent la circonscription d'un espace de débat d'agglomération.

Que ce soit porté par le politique, c'est quand même une connerie, car si ça n'avait été qu'associatif, ça aurait permis de structurer le milieu associatif lyonnais qui a quand même une maladie congénitale, c'est sa division à Lyon. Quand vous y mettez les deux principales figures dans la salle, ça va finir en explosion ! Il y a des enjeux de leadership et de personnalités mais aussi le fait que tout le monde ne fait pas le même métier sans compter la concurrence, bref ! Si on avait fait différemment, on se retrouverait pas aujourd'hui avec deux lieux, l'un pour parler du renouvellement urbain avec les ateliers et l'autre plus sur les questions du logement avec le collectif logement Rhône.

Les Etats généraux du logement apparaissent comme un renouvellement du récit local du renouvellement urbain, comme s'il fallait ré-ouvrir la boîte noire du contre-projet de l'UC6a alimentée par la décision tranchée de la Duchère, comme s'il fallait continuer à tenter de rendre plus mesurée et agissable une situation de grande ambiguïté sociale. Chez tous les acteurs rencontrés, cette rencontre bénéficie d'une aura forte, d'une mémoire vive, fondement d'un nouvel agir collectif. Car avant la mise en débat, il faut des expériences, des conflits, des rancoeurs, des victimes, des porte-paroles qui souhaitent revenir sur le passé pour mieux construire l'avenir. Mais pour cela, il faut créer les lieux qui, favorisant la réflexion, vont être autant de ralentisseurs à l'action pour éventuellement la réorienter.

Les Etats Généraux, c'est important, car ça a donné une vue générale qu'on avait pas avant grâce à l'implication et la présence de multiples acteurs. Parce qu'une de nos difficultés, c'est quand même de construire une réflexion commune entre associations d'une part et la logique de défendre la participation des habitants, d'autre part. Certaines associations ont plus le temps de réfléchir que d'autres qui sont toujours le nez dans le guidon.

Les Etats Généraux vont surtout remplir une double fonction. D'abord ils vont publiciser la réalité de la crise du logement en France et sur l'agglomération lyonnaise en montrant la spécificité de cette crise et la manière dont l'agglomération tente d'y remédier. « La crise se manifeste également par une inadéquation entre les caractéristiques de l'offre tirée vers le haut et les caractéristiques de la demande tirée vers le bas du fait de la fragilisation d'un nombre croissant de ménages. »¹ Michel Rouge insiste entre autres sur les effets de la demande. « La demande de logement social insatisfaite est importante : environ 40000 soit trois fois l'offre annuelle. »² Ensuite, cette rencontre va permettre de partager avec l'ensemble des participants (plus de deux cents personnes) un certain nombre de constats, d'accords et de désaccords. C'est sur le renouvellement urbain que se font jours les plus vives oppositions : » sur le

¹ Cf la conférence introductive aux débats de René Ballain retranscrite dans « Actes des Etats Généraux du logement dans l'agglomération lyonnaise . 3-24 janvier 2004 », p 12.

² Ibid, p 15.

renouvellement urbain (rénovation urbaine, démolitions) se manifestent les divergences les plus importantes entre les décideurs, les acteurs et les habitants. L'objectif social du renouvellement urbain ne fait pas consensus ainsi que les modalités de prise de décision. »¹ Ce dissensus mérite d'être débattu et les choses rebattues.

« Moi, ce qui m'étonne, c'est que tout le monde soit aussi étonné qu'on se parle ! Et encore plus les techniciens qui ont vraiment tenu à ce que les ateliers s'engagent derrière ! C'est vrai que les ateliers du renouvellement urbain ensuite sont un véritable lieu d'écoute et de partage. Charrier a posé une règle : on parle du terrain que s'il vient illustrer la problématique générale. Je suis étonné est-on vraiment sincère ? Mais les choses avancent, il y a un diagnostic partagé, on s'oppose proprement, on est dans un travail de co-élaboration. Evidemment que les ateliers se préparent aussi en coulisses entre techniciens et services de l'Etat, mais quand le sujet est mûr il passe à l'atelier. Le côté positif de cette affaire, c'est que les choses ne sont plus crispées comme on l'a connu à Bron !

4.3. Les ateliers du renouvellement urbain et la charte du relogement : poursuivre les échanges, écrire pour stabiliser les conflits

Dans la suite des Etats Généraux va se mettre en place, un comité de suivi des Etats Généraux. Parallèlement, les techniciens du Grand Lyon en lien avec les élus et le comité de suivi proposent un nouvel espace de rencontre : les ateliers du renouvellement urbain. Le premier se déroulera le 15 novembre 2004. L'objectif est simple : « améliorer la clarté et la transparence de l'action publique ainsi que sa diffusion en suscitant la diversité des expressions et en privilégiant l'écoute, le dialogue et le débat, en favorisant l'échange d'avis argumentés et de propositions motivées ».

4.3.1. Le rôle du comité de suivi

Très rapidement (juste après la tenue du premier atelier), le comité de suivi va avancer différentes propositions :

- 1 mettre au point une charte du relogement et l'intégrer au PLH
- 2 améliorer globalement la concertation (en référence à la charte de la concertation du Grand Lyon) à intégrer au futur PLH
- 3 mettre plus en avant la réhabilitation
- 4 reconstruire avant de démolir
- 5 mettre en œuvre des baux temporaires dans les immeubles à démolir
- 6 mettre en adéquation la nouvelle offre de logement avec la demande
- 7 mettre en place un observatoire du renouvellement urbain

« Après les Etats généraux, on avait bien vu que le point d'achoppement, c'était les démolitions et leur principe même. Il y avait un gros désaccord et certains élus sont ressortis des Etats généraux un

¹ Ibid, p 69.

peu blêmes ! Les habitants demandaient un moratoire sur le principe même des démolitions puis après étaient avec l'idée qu'on construit d'abord mais qu'on démolit après. Les élus étaient pas sur ce champ, certains sont ressortis choqués. Donc rapidement le comité de suivi a souhaité poursuivre les choses, c'est la FONDA qui en a assuré le secrétariat. Ils se sont réunis très régulièrement et ont rencontré Charrier pour créer un lieu de discussion par rapport à ça. Charrier avec l'accord des autres vice-présidents a dit d'accord à la condition que ce ne soit pas un espace de discussion par rapport à chaque projet. Et c'est parti comme ça ! »

Ces ateliers vont s'engager dans un travail important de stabilisation des conflits non pas autour de la décision de démolition mais de ces effets auprès des populations. Deux chartes sont rédigées en ce sens l'une concerne le relogement dans les opérations de renouvellement urbain, l'autre concerne la participation des habitants dans ces mêmes opérations. Comme si, seul, le travail d'écriture et de mise en mot pouvait participer de l'apaisement. Mais ils sont aussi d'emblée situés dans un cadre spécifique par la puissance publique : celui de la conférence d'agglomération de l'habitat dans le cadre de la préparation du futur PLH. Ils vont réunir chaque fois élus, services de l'Etat, associations de défense du droit au logement, collectifs d'habitants de quartier opposés aux démolitions, bailleurs et services du Grand Lyon.

Après les Etats Généraux, la décision politique à l'agglomération, ça a été de dire que c'était un sujet à traiter donc on met en place les ateliers du renouvellement urbain. Ça marche, car il y a trois vice-présidents qui suivent, Charrier à la politique de la ville, Polga puis Blein à l'habitat et Claisse à la concertation. Et derrière, c'est porté techniquement par trois services et trois personnes. Et on peut aboutir à la charte du relogement. Sur le contenu, quand même chapeau... Autant de signataires pour un texte aussi complet, si on m'avait dit dans les années 80, qu'on arriverait un jour à un truc pareil, j'y aurais pas crû ! Ça participe d'une lente maturation d'une politique de l'habitat sur l'agglomération avec sa succession d'étapes : la CPHS, l'arrivée de Michel Noir, la continuité avec Barre et Collomb, le renouvellement urbain... Il y a une progressivité et il y a aussi un milieu qui assure une continuité, ça c'est très important par rapport à d'autres agglomérations. Sur la longue durée, il y a une stabilité des personnes, on est un certain nombre à se situer dans une même lignée. Ça tient aussi au centrisme lyonnais, à cette tradition de catholicisme social, etc... Il y a trois raisons de cette montée en charge d'une politique de l'habitat sur Lyon, une stabilité du discours politique, une qualité du milieu sur la durée et une capacité à se retrouver dans l'action même si les présupposés ne sont pas les mêmes. C'est la seule agglomération où la politique de la ville est structurée comme ça... La seule agglomération où on a refusé le dialogue avec l'ANRU communes par communes... en conventionnant avec l'ANRU à l'échelle de l'agglomération... C'est une situation exceptionnelle qui a quand même fait des émules...

Vue du prisme de l'agglomération, la lente maturation de la politique de l'Habitat est faite d'étapes et de conflits qui la réinscrivent dans un mieux de l'action publique intercommunale. Vue du côté des associations locales, les choses sont plus complexes.

Les ateliers du renouvellement urbain, c'est que des propositions. Les politiques font ce qu'ils veulent. On est dans la compromission. Les politiques ont renoncé à imposer le moratoire sur les démolitions. Il fallait tenir là dessus, maintenant, on insiste pour que les démolitions viennent après les constructions. Il y en a encore trop qui croient à la mixité sociale, même le maire de Bron ne parle plus de mixité sociale mais de diversité urbaine, de diversification de la construction.... L'effet positif, c'est la charte du relogement. Ça donne des orientations mais c'est très malin, ça permet aux élus d'afficher des choses positives alors que le problème est pas forcément là. Sur les questions essentielles, est-ce qu'on demande l'avis des gens ? Non ! Lorsque les politiques décident, les choses sont bloquées donc je vois pas l'intérêt. En plus, la charte n'a pas force de loi. C'est aux offices à en tenir compte, c'est tout. C'est toujours orienté, les ateliers, c'est pas nous qui faisons l'ordre du jour, c'est comme en conseil de quartier quoi ! Il faudrait y aller avec nos propositions. Là, on est sur les loyers et les charges, mais on dévie encore du problème, ça, c'est une affaire entre les offices et les associations locales de locataires concernées, donc on a une lassitude, on sait très bien qu'on fera ce qu'on voudra.. Tant que les demandeurs de logements ne manifesteront pas plus vigoureusement, tant qu'on donnera la priorité à ceux qui ont un logement démolé alors qu'il y a des familles ou des appartements à 10 ou 12 dans un T2, on ne résoudra pas le problème du logement...

4.3.2. La charte du relogement

Dès la deuxième séance des ateliers du renouvellement urbain, il est décidé la constitution d'un groupe de travail spécifique pour préparer une charte du relogement dans le cadre des opérations de renouvellement urbain en réponse à la demande du comité de suivi des Etats généraux. Dans un second temps, c'est la question de la participation des habitants à ces opérations qui monte à l'ordre du jour. Le troisième atelier se conclut ainsi : « les débats ont fait apparaître une tension entre, d'une part les préoccupations d'amélioration de la vie dans les quartiers et d'autre part, le coût humain de la crise du logement et la question du logement des plus défavorisés, dont l'échelle de traitement dépasse celle du seul périmètre des quartiers. (...) D'où la nécessité d'une démarche du renouvellement urbain centrée autour de l'humain. »¹

Deux projets de charte vont se développer en parallèle : celle du relogement et celui de la déclinaison locale de la charte de la participation du Grand Lyon dans les opérations de renouvellement urbain.

¹ Cf la conclusion du compte-rendu de l'atelier du renouvellement urbain n°3 du 15 avril 2005.

Autant le devenir de la première sera assuré et par un travail de co-production sera finalisé en avril 2006, autant le devenir de la seconde va rester incertain. L'idée de la charte du relogement sera de donner un cadre général et identique à toutes les opérations de relogement portées par les bailleurs, maîtres d'ouvrage des opérations. Elle va poser quelques principes forts : locataire au centre de l'opération, transparence, qualité, délais raisonnables, inscription du relogement dans une démarche résidentielle positive. Cette charte sera signée par tous les maires des communes sur lesquelles ont lieu des opérations de renouvellement urbain, les bailleurs concernés, la CNL et la CSF. Elle sera inscrite en annexe du PLH et en constituera la fiche-action n°38. Elle marquera un satisfecit général : celui des participants aux ateliers du Renouvellement urbain dont le comité de suivi des Etats Généraux rend compte : « Depuis longtemps (toujours ?) les élus, les associations, les techniciens et les bailleurs, n'avaient pas été mis autour d'une même table et nous espérons que chacun y a vu un grand intérêt : le sujet du logement social est difficile et ne peut être traité en vase clos. »¹ Mais le devenir de la déclinaison locale de la charte de la participation va rester plus incertain : c'est l'échelle de la concertation qui est en jeu.

4.4. Les deuxième Etats généraux

Le comité de suivi des Etats Généraux de 2004 va se lancer dans l'organisation de second Etats Généraux en novembre 2006 où seront à nouveau associés élus, habitants, associations et techniciens en réunissant plus de 130 personnes. Poursuivant le diagnostic de la crise du logement, le renouvellement urbain y est moins central et la controverse à son propos moins vive, même si elles restent présentes à la marge avec une double revendication portée par certains participants : le moratoire sur la démolition remis à l'ordre du jour et la nécessité de rouvrir le débat sur l'utilisation des logements vacants ou en attente de démolition. Les débats seront ensuite structurés en trois ateliers :

- attributions de logement
- coût du logement
- vie sociale des quartiers.

Ces trois ateliers constitueront la suite opérationnelle de cette journée par la poursuite de rencontre sur chacune des trois thématiques.

Prévue à l'origine pour abonder le PLH, la charte de la participation dans les opérations de renouvellement urbain, charte en discussion au sein de l'atelier de renouvellement urbain va connaître des vicissitudes importantes et errer entre le PLH, le CUCS et le conseil de développement. En effet, le texte du PLH propose dans sa fiche-action n°56 d'organiser des échanges réguliers avec le conseil de développement, d'associer certains de ses membres à la Conférence d'Agglomération de l'Habitat et de rendre compte régulièrement au conseil de développement de l'avancée du PLH. Décision est donc prise après la signature du PLH début 2007 d'insérer le travail sur la participation dans le cadre du CUCS d'agglomération. Un document de travail sera produit à cet effet.

¹ Cf la contribution du comité de suivi des Etats Généraux à la réunion du 21 octobre 2005.

Finalement, le CUCS mentionnera la création d'un comité de suivi consultatif chargé de « ¹proposer les modalités concrètes de la concertation. »

Le conseil de développement, de son côté, compte travailler sur différents axes en 2007-2008 : dont à l'intérieur de la deuxième de ses deux commissions permanentes commission solidarité et cohésion sociale une entrée spécifique sur la question du logement « Avec la volonté d'alerter sur l'ampleur de la crise que le conseil considère comme sous-estimée ». Le processus de division continue et donne du grain à moudre à l'expression future des conflits, des décisions et des manières de continuer à en apaiser les effets. En simplifiant à l'extrême, on pourrait dire que les questions posées par le renouvellement urbain entre 1977 et 2007 auront fait une véritable révolution (au sens de faire un tour complet et de revenir au point de départ) et seront donc passés de l'agence d'urbanisme au conseil de développement, le président du second ayant été directeur de la première ! Certains gardent cependant une amertume de la période.

« Le bilan en fin de période 1977-2007, trente ans quand même, je suis effondré. On s'est bien foutu de nous... Peut-être qu'en disant ça je me dis que c'est la faute des autres et pas la mienne ! On a vraiment été dans une absence de prévision, de suivi, de diagnostic. Sur les éléments de la crise du logement, il y a une irresponsabilité grave. On a pas été capable de convaincre les élus, je sais pas, l'Etat, des évolutions des ménages... On a des difficultés à partager les diagnostics et à sortir des confusions des crises. Il y a une crise du logement et il y a une crise de l'hébergement et en plus une crise du diagnostic. Le droit au logement n'est pas le logement pour tous. Comme il n'y a pas de production de logements, on produit des textes et des chartes...! L'unification du droit interdit de différencier les publics. Donc, dans nos milieux, notre intelligence ne s'est pas élevée et c'est triste. La démolition pose cette question. On est dans une crise très structurée. Je ne dis pas qu'il ne faut pas détruire ou qu'il faut encore charger la barque de certains quartiers mais qu'on pourrait peut-être neutraliser pendant cinq ans par exemple, avec des baux particuliers mais on en veut pas. Il y a une impossibilité à s'adapter au terrain. On veut de la reconstitution de l'offre. »

4.5 Performer pour renouveler les récits urbains

Un récent colloque tenu en décembre 2007 à Vaulx-en-Velin sur trente ans de politique de la ville dans l'agglomération lyonnaise montre comment aujourd'hui est mise en scène cette histoire d'agglomération avec ses éléments forts : interconnaissance, permanence du dialogue dans la durée, montée en charge de la reconnaissance de l'agglomération comme bon niveau d'élaboration des politiques publiques tout en maintenant le niveau communal. Si les propos tenus déplacent quelque peu le sujet de l'habitat à la politique de la ville, ils n'en sont pas pour autant anodins.

¹ Cf le CUCS de l'agglomération lyonnaise, 2007-2009, p 67.

« Il faut insister sur l'agglomération qui est une condition nécessaire mais pas suffisante pour contrecarrer le risque que le pouvoir municipal ne soit obsolète. Dans l'agglomération, les dossiers avancent car il y a une capacité communautaire à faire des politiques publiques. Si le mode de gouvernance existant est tel, c'est peut-être parce que, à la Courly, on n'est pas élu au suffrage universel ! Il y a une relation, un couple de forces communes-agglomération qui a évité que l'agglomération soit sous la tutelle des appareils politiques pour résumer ! » (Maurice Charrier¹)

« Lyon et l'agglomération, c'est vrai que c'est un modèle, en termes de gouvernance, en termes de projets dans la durée. Ici, les gens sont dans l'intimité que ce soit les fonctionnaires de l'Etat ou les autres. Il faut le dire cela, car on ne le dit jamais assez ! Ici, on résiste au cycle politique, ça permet de travailler dans la durée. Il y a un véritable socle qui est beaucoup envié d'ailleurs ! » (Claude Lanvers²)

« Le premier fait à rappeler, c'est la montée progressive de l'agglomération dans ces politiques tout en maintenant l'approche communale. Le deuxième fait, c'est la constitution d'un partenariat institutionnel dans la durée malgré tous les changements de dispositifs, le dialogue a perduré au fil du temps et s'est consolidé même s'il y a eu des hauts et des bas. » (Dominique Mouillaud³)

Comment expliquer ces discours unanimes, qui ont quasi valeur performative (la dire cette unanimité, ce serait la faire) dans la façon dont ils affichent l'exemplarité lyonnaise (dire l'exemplarité la produirait) ? Il y a là une particularité lyonnaise sur laquelle il faut revenir : celle de construire une consensualité par dessus les coulisses conflictuelles. On a vu, en particulier, que la démolition de Bron Parilly a sérieusement effrité ce consensus apparent.

Il existe à Lyon une tradition humaniste, qui s'illustre entre autres par une présence associative active, militante, ancrée dans des milieux sociaux et politiques différents (laïcs, chrétiens, etc...). Le réseau Habitat & Humanisme, l'association Notre Dame des Sans-Abris, l'ALPIL (Association Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement), Forum réfugiés, l'Association Villeurbanaise pour le Droit au Logement (AVDL), le mouvement Pact Arim, etc... Ce milieu associatif est animé par des personnalités fortes comme Bernard Devert, André Gachet, Olivier Brachet... Il est composé de militants impliqués dans le débat local, et malgré des difficultés récurrentes de fonctionnement, une indépendance face aux institutions qui n'est pas toujours facile à trouver et à défendre, le réseau associatif parvient à maintenir une réelle pression sur les pouvoirs publics. Les contacts sont

¹ Maire de Vaulx-en-Velin et vice-président chargé de la politique de la ville au Grand Lyon

² Ancien sous-Préfet à la ville du Rhône puis directeur adjoint de la DIV de 1998 jusqu'en 2002 avant de devenir responsable de la politique de la ville à la mairie de Paris.

³ Responsable du service habitat Politique de la Ville à la DDE.

réguliers. Cette permanence des échanges a permis progressivement de construire un socle extrêmement riche qui a alimenté directement le PLH. Pour exemple, on peut citer la mobilisation d'acteurs de l'agglomération (des responsables associatifs, des élus, quelques organismes HLM, des militants...) qui, en janvier 2004, ont organisé les Etats Généraux du Logement. Cet événement, qui a coïncidé avec le lancement du PLH, a eu un gros succès. La salle du Conseil de Communauté était pleine, toutes les familles politiques réunies, en présence de l'exécutif du Grand Lyon, du Président Gérard Collomb, des maires d'arrondissements et des communes de l'agglomération, de représentants d'organisations professionnelles... C'est au cours de cette journée de débat qu'a été pour la première fois employé publiquement le terme de « crise du logement », devenu aujourd'hui presque galvaudé. Le débat a été riche, les confrontations réelles sur le dossier du renouvellement urbain et de la démolition de logements sociaux en particulier. L'un des mots d'ordre de la mobilisation était alors un moratoire sur les démolitions, au moment où l'Etat, le Grand Lyon et les communes annonçaient un programme de démolition/reconstruction de 600 logements sociaux par an. La journée a eu une incidence directe sur la structuration du PLH : elle nous a permis de médiatiser les objectifs que nous portions et de donner suite aux attentes exprimées ce jour-là en faveur d'une concertation et d'une collaboration plus fortes sur le thème du renouvellement urbain. L'actualité du PLH était idéale et nous a permis en retour de prolonger les discussions au sein des ateliers que nous avons mis en place en 2004, dont un consacré entièrement au renouvellement urbain. Des jalons ont ainsi été posés, me semble-t-il, pour un renouveau de la concertation et de la participation citoyenne en matière d'habitat. Des points de vue divergents ont pu s'exprimer publiquement. Les élus du Grand Lyon ont développé leurs arguments en faveur du renouvellement urbain, c'est-à-dire leurs objectifs et les actions destinées à améliorer la vie au quotidien des habitants des quartiers les plus en difficulté de l'agglomération : rééquilibrer les territoires, promouvoir le « vivre ensemble » et faire le point sur l'état d'avancement du renouvellement urbain (nombre de logements démolis, réhabilités dans les quartiers et reconstitués dans l'agglomération, montant en euros investis, nombre de ménages relogés, résultats des enquêtes de satisfaction...). Le déficit d'information et de pédagogie sur des dossiers aussi complexes et sensibles risque d'amplifier la polémique ; se mettre tous, à un moment donné, au même niveau d'information est primordial. De nos échanges est née la « Charte d'agglomération pour les relogements opérationnels », qui garantit aujourd'hui une méthode commune à tous les opérateurs, quels que soient les sites. Elle réaffirme la place centrale donnée aux locataires dans le processus, ainsi que les principes fondamentaux d'équité de traitement pour tous et de transparence. Elle est aujourd'hui annexée

au PLH. Dans le même esprit, un observatoire du renouvellement urbain sera mis en place l'année prochaine.¹

Entre les associations toujours prises dans un scepticisme quant aux effets des politiques publiques, les autres producteurs de l'action publique, techniciens ou élus, toujours prompts à performer l'histoire (la dire la ferait), l'action publique locale autour des questions du logement présente une même pièce avec ses deux facettes et sa tranche : celle qui relie les deux faces de la même monnaie pour les tenir ensemble. Le récit performatif aujourd'hui construit par l'agglomération lyonnaise invoque humanisme et conciliation en renouvelant sa mémoire sans s'arrêter sur les épines conflictuelles. En creux, nous avons tenté de rendre compte de celles-ci : entre mémoire du renouvellement urbain et renouvellement des mémoires urbaines.

¹ Extrait de l'interview de Rachel Mignard, chargée de mission du service Habitat au Grand Lyon recueilli par Catherine Forêt pour Millénaire 3 en 2006.

CONCLUSION

Événement, oubli, trace, surgissement, retour, amnésie, mobilisation, décision, mépris, indignité, la trame prise par le renouvellement urbain a des formes différentes qui produisent autant d’amnésie, d’oubli, de trou, d’incorporation discrète, de bas bruit, d’à côté et d’invisibilité : un travail en creux.

Au terme de ce parcours conjuguant histoire, politique et mémoire, j’ai tenté de croiser deux opérations de renouvellement urbain avec les évolutions d’un milieu professionnel, né à Lyon dans les années 1970 autour du logement des immigrés et qui a perduré jusqu’à aujourd’hui. Entre événement et trajectoire professionnelle, j’ai tenté de comprendre comment et dans quelle mesure la mémoire de ces événements était mobilisée dans les circonvolutions de ce milieu professionnel. J’ai donc lentement glissé vers la mémoire d’une culture professionnelle autour du logement sur l’agglomération lyonnaise, mémoire qui a la particularité de ne pas exister aux dires de ses acteurs, même si elle est scandée par quelques événements forts. Combien de fois dans les extraits d’entretiens retranscrits voit-on apparaître cette idée : « *rien ne se transmet, cela se fait dans une absence totale de mémoire* » ? Mais ce qui est désigné là est l’action publique dans ses circonvolutions et non pas la façon dont ce milieu se souvient de ses origines et marque ses évolutions. Ce travail pourrait être résumé par le tableau suivant :

Lieu	Olivier de Serres	Parilly
Objectif	Promouvoir les populations	Eviter le ghetto
Recouvrement	Minguettes	Duchère
Acteurs	Experts et élus	Experts, élus et habitants
Legs	Logement des immigrés et politique d’agglomération	Débat sur le renouvellement urbain
Lieu du débat	CPHS	Ateliers du renouvellement urbain
Termes du débat	Constituer une politique d’agglomération	Dire le dissensus autour du renouvellement urbain
Temps	Mieux à venir	Pire à venir
Patrimoine	Expertise sur le logement	Milieu lyonnais

Entre lieu et milieu, territoire et réseau se conjugue le passage d’une mémoire topographique à une mémoire topologique. Celle-ci impose d’envisager non seulement les lieux physiques et matériels mais aussi les lieux immatériels. L’histoire d’Olivier de Serres est un bel exemple de ces variations autour du topos : gommage du topographique, changement toponymique, ouverture au topologique. Non pas non-lieu de mémoire mais absence de commémoration du lieu, absence de patrimonialisation, ou plutôt envers du patrimoine : douze villas murées pendant quinze ans. La première opération laisse en legs différents restes mis en mémoire : les difficultés du logement des populations immigrées et plus largement la place faite aux populations immigrées dans la société, les clivages liés à l’exercice du pouvoir et à la critique de l’exercice du pouvoir et la nécessité d’aller vers une véritable politique d’agglomération, seule à même de sortir des rivalités entre communes. La seconde opération laisse à ceux qui

l'ont vécu le goût amer d'une décision sans débat, qui permet pourtant de renouer sur des problèmes communs des personnes dont les liens s'étaient distendus entre la politique de la ville et les questions de logement, entre l'amont et l'aval du logement social, entre le centre-ville et les banlieues. Elle permet, avec d'autres opérations similaires qui ne faisaient que répéter celle-ci, de constituer à l'échelle de l'agglomération un affinage écrit de l'après-coup des décisions municipales, manière de rendre celles-ci à la fois plus apaisées et agissantes pour les populations qui en subissent les conséquences. Comment continuer à avoir prise sur les situations là où il devient impossible d'agir ? Comment transformer le pâtir en agir, la mémoire en projet ? Entre les deux opérations, la question du logement des immigrés s'est euphémisée et a pris d'autres formes à travers la montée des questions relatives aux discriminations.

On se trouve dans une répétition des séquences de l'action avec la constitution de lieux de débat nécessaire qui aident à gérer l'après-coup : continuer encore et toujours, faire œuvrer la communauté de charges. Après Olivier de Serres, les Minguettes puis la CPHS, après Bron Parilly, La Duchère puis les Etats Généraux du logement et les ateliers du renouvellement urbain. Les habitants mobilisés gardent en mémoire l'échec de leur mobilisation et certains la ressassent. D'autres dans des postures associatives ou au sein du pouvoir technique et politique d'Etat ou des collectivités locales s'ingénient à trouver les ressorts de la contrepartie, c'est à dire à continuer à rendre la situation agissable, médiable et non pas simplement frontale. L'après-coup induit un ratage et tente de le gommer. Mais il ouvre de nouveaux possibles pour de nouvelles actions à venir. Cela suppose un travail de mise en mot, de construction d'un récit narratif collectif qui permet la transformation et s'élabore dans des lieux de débats partagés.

De quoi s'agit-il plus précisément alors ? Travailler sur la mémoire publique et institutionnelle de ces deux quartiers, c'est être obligé de faire l'histoire des politiques locales de l'habitat sur l'agglomération et montrer que ces deux démolitions laissent en jachère des questionnements. Ceux-ci sont ultérieurement déposés dans des lieux de débat où tentent de se discuter les restes et déchets des processus de décision. A travers ces lieux de débat se crée une communauté de charges mais aussi un recouvrement des questions ouvertes par d'autres questionnements, d'autres urgences. De ce point de vue, les événements des Minguettes à Vénissieux viennent fermer temporairement les questions ouvertes par l'opération Olivier de Serres, en les déplaçant. L'expertise technique constituée à cette période bute sur un pouvoir politique réticent (la CPHS et sa fin). Cette expertise ne reste pas inerte, elle est patrimonialisée au service d'un milieu lyonnais qui se reconstitue en sortant de son strict rôle d'expertise technique. Vingt ans après, les experts se sont repositionnés au sein des institutions pour certains et pour d'autres en pouvoir associatif qui questionne le renouvellement urbain et son processus de décision. Car une décision tranchée s'opère sans débats. Elle est mise en secret, opacifiée. Bien sûr qu'il y a des décisions sans décideurs, que les décideurs n'existent pas comme le soulignait avec force autrefois Lucien Sfez, mais ce discours est inaudible pour le pouvoir politique, là pour décider. Donc il tranche, agit et produit du pâtir, voir un mépris, le travail de reconstruction de ceux qui ont pâti. La décision provoque pour ceux qui la subissent la nécessité de retrouver les conditions d'une plus juste mesure. Travailler à éclairer cette mise en secret. Changer d'échelle. Œuvrer à la réouverture du débat sur la décision de démolition, dans son après-coup, déplace le lieu du débat. Enfin, le jeu classique du délibératif entre habitants et associations, techniciens et élus

peut se mettre en place, même s'il reste encore difficile et porteur de nouveaux chantiers à venir.

Il est difficile de parler de mémoire et de transmission dans la mesure même où le rapport au temps se transforme suivant les époques et où la mémoire est un des points d'appui de ces transformations dans la façon même dont elle est ou pas mobilisée. Ainsi de l'opération Olivier de Serres, lorsque Charles Hernu en parle, il évoque la question d'une opération promotionnelle pour les populations immigrées, qui participerait de leur promotion sociale. Démolissons pour supprimer le ghetto. Et cette opération promotionnelle est d'autant plus importante politiquement qu'elle répond à un jeu complexe avec le Parti Communiste, à la fois en interne à Villeurbanne mais aussi avec les communes environnantes dont Vaulx-en-Velin. Lorsqu'on est à Parilly, les choses ont changé : il s'agit d'une opération anticipatrice, qui, en constituant une figure répulsive le ghetto, préempte ce que pourrait devenir le quartier et rend nécessaire l'action et son sens, ou plutôt sa justification. Le sens de l'action, c'est la panne de l'action dont il faut sortir. Démolissons pour éviter le ghetto, telle est la séquence. Entre, vient s'adjoindre l'enjeu de la mixité. Le rapport au temps de l'action urbaine s'est transformé dans les deux séquences. Dans la première, l'action est dite émancipatrice pour les populations : les sortir du ghetto, telle est la promotion sociale, qui en passe par le faire table rase du quartier. Dans la deuxième séquence, la face de l'idéal de l'action s'est inversée, non plus aller vers du mieux et du bien, dans une logique de progrès ; mais anticiper le pire. Dans le premier cas, l'idéal auquel se réfère l'action est un horizon du mieux ; dans le second cas, c'est un horizon qui cherche à éviter la catastrophe, la dramatise pour mieux rendre l'action nécessaire. Le bien à venir s'est transformé en possibilité du mal, plus exactement d'une dégradation vers le mal. Le renouvellement urbain et les décisions qu'il impose impactent fortement sur les politiques locales de l'Habitat. Les porteurs de celle-ci en retour s'approprient les évolutions de ces politiques en mettant au jour la capacité lyonnaise à se rassembler au service de cette politique, en en renouvelant sa mémoire. C'est le milieu lyonnais en lui-même qu'il faut patrimonialiser !

Tenter de retrouver les fils mémoriels de deux opérations de démolition montre qu'elles constituent des balises et des marqueurs. Si les transmissions et les continuités en sont difficiles à restituer tant les acteurs estiment qu'il se transmet en définitive très peu, le souvenir de ces opérations sert de marqueur dans la lente constitution d'une politique publique. La continuité des acteurs de cette politique dans la durée (que ce soit du côté du personnel politique, militant ou technique), la manière dont ils incorporent dans leurs pratiques et actions certaines opérations vécues difficilement les constituent comme une forme de patrimoine, un patrimoine incorporé dans des personnes même si ces personnes sont les premières à dénoncer l'absence de transmission dans les processus de l'action publique. Et pour cause, elles en ont vécu toutes les transformations ! Les politiques publiques produisent leurs formes patrimoniales : celles d'acteurs très humains qui ont accumulé sur un même lieu la somme de la sédimentation de l'action. Il ne faut ni exagérer la consensualité ni euphémiser les histoires conflictuelles de ce milieu, j'ai tenté d'en décrire une petite trame entre mémoire et politique. Ce milieu produit des formes de coopération qui passent par de l'enracinement, des transfuges et de la durée.

Si on peut considérer, avec les personnes que nous avons rencontrées que ces opérations sont orphelines, qu'elles créent des formes d'oubli, elles jouent cependant sur les deux modes d'oubli évoqués par Gilles Deleuze en reprenant Nietzsche : « l'oubli comme force réactive et l'oubli comme force active. L'oubli comme force active est la puissance d'en finir pour son propre compte avec quelque chose. Dans ce cas, cela s'oppose à la rumination du passé qui nous lie, de ce qui nous relie au passé, même pour le développer, même pour l'amener plus loin. Si on distingue donc deux formes d'oubli dont l'une est une sorte de force d'inertie réactive, et l'autre une force d'oubli positive, il est évident que l'oubli révolutionnaire, l'oubli dont je parlais est le deuxième oubli : c'est lui qui constitue une activité réelle ou qui peut faire partie d'activités politiques réelles. »¹ L'oubli comme force active permet de réenchasser les actions du moment avec d'autres à venir, sans rumination, dans une forme de prise en compte réflexive du retour sur expérience pour ouvrir de nouvelles expérimentations. Certaines expériences singulières oubliées jouent comme condensateur, catalyseur et diffuseur des actions à venir. Faire œuvre de mémoire, ce ne serait pas forcément ralentir le cours de l'oubli mais s'en servir de manière active.

Quant aux habitants concernés, l'action publique continuée à bas bruit travaille pour eux et, parfois, tente de travailler avec eux.

¹ Deleuze G., « L'île déserte », Paris, Minuit, 2002, p 385.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Althabe G., Fabre D., Lenclud G. « Vers une ethnologie du présent », Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992

Begag A. Delorme C., « Quartiers sensibles », Paris, Point Virgule, 1994.

Blake P. , « L'architecture moderne est morte... », Paris, Editions du Moniteur, 1980.

Bernoux P., Motte D., Saglio J., "Trois Ateliers d'OS", Paris, Editions Ouvrières, 1973.

Bonneville M. « Villeurbanne : naissance et métamorphose d'une banlieue ouvrière », Lyon, PUL, 1979.

Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., « Agir dans un monde incertain », Paris, Seuil, 2001.

Chazalette A., « Un itinéraire politique », Lyon, Mario Mella, 1997.

Deleuze G., « L'île déserte », Paris, Minuit, 2002.

Douillet A-C., Zuanon J-P., « Quarante ans de recherche en sciences sociales : Regards sur le CERAT 1963-2003 », Grenoble, PUG, 2004.

Esposito R., « Communitas. Origine et destin de la communauté », (Précédé de Conloquium de Jean-Luc Nancy), Paris, PUF, 2000.

Pierre Favre, in « Etre gouverné, Etudes en l'honneur de Jean Leca », ss la dir de Pierre Favre, Jack Hayward, Yves Schemel, Paris, presses de Sciences Po, 2003.

Gachet A., Rouge M., Saglio J., « Le labyrinthe », Paris, CIMADE Information, dossier n°1-2, 1978.

Grafmeyer Y., « Milieux et liens sociaux », Lyon, Editions du Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Sociales, 1993.

Habermas J., « La science et la technique comme idéologie », Paris, Denoël-Gonthier, 1984.

Halbwachs M., « La Topographie légendaire des Evangiles en Terre Sainte », Paris, PUF, 1971.

Harburger S., « Les grands ensembles, la logique de leur construction et de leur réhabilitation », in « Banlieues à Problèmes », ss la direction de Baudin G. et Genestier P., Paris, La Documentation Française, 2002.

Hartog F., « Régimes d'historicités », Paris, Seuil, 2003.

Ion J., Laval C., Ravon B., « Politique de l'individu et psychologie d'intervention : transformation des cadres d'action dans le travail social » in Cantelli F., Genard J-L., « Action publique et subjectivité » Paris, LGDJ, 2007.

Lévy J., Lussault M., ss la dir de « Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin, 2003.

Marié M., « Les terres et les mots » , Paris, Méridiens-Klincksieck, 1989.

Puel H., « Economie et Humanisme dans le mouvement de la modernité », Paris, Cerf, 2004.

Tarrius A., « Arabes de France », La Tour d'Aigue, Aube, 1995.

Tissot S., « L'Etat et les quartiers », Paris, Seuil, 2007.

Topalov C., « Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice en France 1880-1914 », Paris, Editions de l'EHESS, 1999.

Walzer M., « La critique sociale au vingtième siècle », Paris, Métalié, 1996.

Articles

Ballain R., Jaillet M-C., « le logement des démunis : quel accompagnement social ? », Esprit, mars 1998.

Begag A., « Voyage dans les quartiers chauds », Les Temps Modernes, décembre 1990-janvier 2001, n° 545-546.

Brachet O., « Pourquoi Lyon fait-il parler de ses immigrés », Les Temps Modernes, Février-Avril 1984

Brachet O., Cahiers du CR-DSU n°2 : « Il y a 11 ans : la commission permanente de l'Habitat Social », mars 1994.

Grémion P., « L'échec des élites modernisatrices », Esprit, novembre 1987.

Tissot S., « Reconversions dans la politique de la ville. L'engagement pour les quartiers », Politix, N°70, 2005.

Roussel F.X., « Politiques locales de l'Habitat : l'impact de la rénovation urbaine », Urbanisme n°352.

Urbanisme, « Le grand ensemble : histoire et devenir », Janvier-février 2002.

Plassard F., Mesnard I. « Faut-il démolir les banlieues », Geocarrefour, vol 75/2000.

Voisin B., Cahiers du CR-DSU n°2, « Vingt ans de DSU dans l'agglomération lyonnaise », mars 1994.

Zancarini-Fournel M., « Généalogie des rébellions urbaines en temps de crise (1971-1981), Vingtième Siècle, N° 84, Octobre-Décembre 2004.

Rapports et mémoires

Berland-Berthon A., « La démolition des ensembles de logements sociaux. L'urbanisme entre scène et coulisses », Bordeaux IV, Doctorat de Sciences Politiques, 2004.

Bettinelli S., « La démolition : est-ce que cela peut se négocier ? », mémoire INSA, 2001.

Bezzayer J., Bonazzi P., Landas J., Scemama C., Zair F., « L'habitat spécifique : un moyen d'habitat adapté ? » mémoire de DESS d'urbanisme, IUL, 1985.

Brachet O., Mayere A., « Détruire des ensembles récents : l'opération destruction-relogement d'Olivier de Serres à Villeurbanne », Economie et Humanisme, Direction de la Construction, décembre 1983

Broyer D., « Le centre Mémoire et Société comme processus d'élaboration de la mémoire collective à l'épreuve de la pluralité de mémoires. Enjeux de développement pour un équipement culturel municipal », Lyon II, DESS Sociologie Appliquée au développement local, septembre 2006.

Chevallier M., « Les ensembles à problèmes : le traitement urbain des problèmes sociaux. 4 études de cas : Les Minguettes à Vénissieux, La Grappinière et la Cité Tase à Vaulx-en-Velin, la Cité Olivier de Serres à Villeurbanne », Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, Arcades, juillet 1989.

Duport C., Péraldi M., « Action culturelle, politique de la ville et mobilité sociale : la longue marche des classes moyennes » Ministère de la culture, 1998.

Montagne C., « Controverses et compromis autour d'un projet de démolition : l'UC6a à Bron Parilly », ENTPE, 1999.

Renoux M., DESS Métiers du développement social territorialisé « Les interventions urbaines : pour quel changement social », 2004, IEP de Grenoble.

Rouge M., Saglio J., avec la collaboration de Gachet A., et Scemama C., « Construire la ville et gérer les solidarités », rapport de recherche pour la MIRE, 1989.